

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

Vendredi 18 février 2022

-:-

Le vendredi 18 février 2022, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis à l'Arena.

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place, je vais demander à Monsieur Xabi Elizagoyen, notre secrétaire de séance, de nous rejoindre pour procéder à l'appel.

(Monsieur Elizagoyen procède à l'appel)

Sont présents : M. Adjroud, M. Baguet, Mme Barthélémy-Ruiz, Mme Bécart, M. Benarafa, M. Berdoati, Mme Bergerol, M. Boudy, Mme Bourg, Mme Brobecker, Mme Caullery, Mme Charoy, Mme Cillières, M. Coscas, M. Courtès, M. Datcharry, M. Elizagoyen, Mme Fischer, Mme Fourcade, M. Franchi, M. Fromantin, Mme Genthon, Mme Godin, M. Guilcher, M. Jarry, M. Lam, M. Larghero, Mme Lederman, Mme Léandri, Mme Limoge, M. Muzeau, M. Ouzoulis,

Mme Pitrou, Mme Pottier-Dumas, M. Révillon, M. de la Roncière, M. Sénant, M. Siffredi, Mme Tilly, M. Timotéo, Mme Trichet-Allaire, M. Weiss.

Sont absents excusés :

- **Mme Bedin, pouvoir à M. Boudy ;**
- **Mme Demblon-Pollet, pouvoir à M. Elizagoyen ;**
- **Mme Le Moal, pouvoir à M. Muzeau ;**
- **Mme Mouaddine.**

M. le Président.- Merci.

Nous allons pouvoir commencer l'ordre du jour, mais en préambule, je voudrais vous dire quelques mots.

Nous ouvrirons dans quelques instants notre premier débat d'orientation budgétaire depuis les élections départementales de juin dernier.

La trajectoire budgétaire que nous vous proposons, au-delà des questions techniques, des crédits débloqués et des autorisations de programme votées, témoigne des moyens que nous voulons mobiliser pour agir dans nos multiples domaines de compétences au service de l'intérêt général.

En vous présentant un total de dépenses de fonctionnement estimé à 1,9 Md€, nous montrons l'engagement total de notre collectivité pour renforcer notre lien de proximité avec les Altoséquanais et pour développer les services publics de qualité dont nos concitoyens ont besoin ; et lorsque nous parlons du niveau historique des dépenses d'investissement que nous allons engager pour un montant de plus de 700 M€, nous parlons d'autant de projets qui permettront d'améliorer le cadre de vie des habitants de notre département et de préparer ainsi l'avenir.

Lorsqu'ici même, il y a huit mois, lors de la séance d'installation de notre Conseil départemental, je vous ai présenté la feuille de route de notre mandature, j'ai pris des engagements précis autour de trois priorités qui doivent guider notre action pour les prochaines années :

- premièrement, le renforcement des solidarités, de manière à tout mettre en œuvre pour que personne ne reste au bord du chemin ;

- deuxièmement, le développement de l'attractivité pour continuer d'améliorer le cadre et la qualité de vie de nos concitoyens ;
- troisièmement, l'exigence du développement durable pour prendre notre part avec pragmatisme, et donc sans parti pris dogmatique, à la transition nécessaire pour relever le grand défi de ce siècle.

Ce premier débat d'orientation budgétaire témoigne de l'effort que nous avons engagé en ce sens depuis plusieurs mois et de l'ambition qui est la nôtre pour mettre en œuvre cette feuille de route, grâce au travail collectif des Vice-présidents, des Conseillers délégués et des Conseillers départementaux, ainsi que de l'administration dans son ensemble.

Les trois priorités que je viens de rappeler sont intrinsèquement liées et les choix budgétaires que nous faisons visent à intégrer ces dimensions dans l'ensemble de nos actions.

De la réflexion que nous menons pour définir les orientations de nos politiques publiques jusqu'aux modalités pratiques de leur mise en œuvre, c'est une même préoccupation qui nous anime : l'humain est au cœur de nos priorités.

C'est pour cela que les dépenses liées aux solidarités seront, cette année encore, à la hausse pour atteindre près de 950 M€.

Cet engagement témoigne des nombreuses actions que nous mettons en œuvre en direction des profils très divers pour répondre au plus près aux besoins des publics vulnérables et être capables d'inventer de nouvelles modalités d'action ou de prise en charge.

Ainsi, si les allocations individuelles de solidarité – telles que l'APA, la PCH ou le RSA – représentent, avec 320 M€, un tiers de l'enveloppe que nous consacrons à l'action sociale, je tiens à ce que nous fassions preuve d'innovation pour améliorer en permanence la qualité de l'accompagnement que nous proposons aux Altoséquanais.

Je pense évidemment au travail exigeant et de longue haleine que nous avons entrepris dans le domaine de la protection de l'enfance, auquel nous consacrons un budget qui va dépasser cette année la barre des 200 M€. Cette trajectoire budgétaire à la hausse témoigne de notre volontarisme pour renforcer le suivi pluridisciplinaire des enfants et des jeunes qui nous sont confiés, pour augmenter les capacités d'accueil et pour adapter les solutions d'hébergement à la diversité des situations.

Pour cela, nous travaillons avec des partenaires reconnus pour leurs compétences et leur professionnalisme, comme les Apprentis d'Auteuil, avec lesquels nous venons de signer il y a quelques jours un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens inédit, à hauteur de 80 M€ sur quatre ans.

Nous soutenons également la démarche en cours de labellisation en MECS (Maisons d'enfants à caractère social) des résidences qui accueillent des jeunes de l'ASE (aide sociale à l'enfance) et qui mettent en œuvre un accompagnement personnalisé, pouvant aller, pour les situations requérant une vigilance particulière, jusqu'à un suivi vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept.

Enfin, j'ai pris la décision d'engager des études et des travaux sur le patrimoine départemental pour que nous puissions prochainement disposer de trois nouvelles structures :

- une structure dédiée à l'accueil de jeunes souffrant de troubles du spectre autistique ou du retard du développement cognitif ;
- une Maison d'enfants à caractère social ;
- un établissement innovant qui sera l'aboutissement du travail que nous conduisons depuis plusieurs mois maintenant sous l'autorité scientifique du Professeur en pédopsychiatrie Marcel Rufo ; à la fois accueil de jour et lieu d'hébergement, il mettra en œuvre une approche inédite associant le soin médical et paramédical avec un accompagnement fort en matière éducative, culturelle et sportive.

J'aurai l'occasion de vous détailler prochainement ce plan d'action, ainsi que le calendrier prévisionnel de mise en œuvre qui nous engagera sur plusieurs années.

Mes chers collègues, il est un autre domaine qui exige de nous la plus grande attention : celui de l'autonomie, qu'il s'agisse des personnes handicapées comme des personnes âgées. Nous y consacrerons cette année 332 M€.

Le vieillissement de la population constitue l'un des grands enjeux de nos sociétés contemporaines, qu'il nous faut absolument anticiper et je veux dire ici que nous n'avons pas attendu que les conditions d'accueil de nos aînés dans certains établissements fassent la une de l'actualité pour nous emparer de cette question cruciale.

Ce qui est en jeu, c'est le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne, car nous savons que face au vieillissement ou à la dépendance, c'est bien là la préoccupation majeure de chacun d'entre nous.

Je commencerai par saluer le professionnalisme et le dévouement de toutes celles et tous ceux qui travaillent dans ce secteur, que ce soit dans les établissements sociaux et médico-sociaux ou dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile. Nous leur devons beaucoup, notre société leur doit beaucoup, et nous savons combien leur engagement est décisif dans la bataille que nous menons aujourd'hui pour permettre à chacun de bien vieillir.

Il est de notre responsabilité de les accompagner et de les soutenir, notamment en assurant la qualité des formations et en valorisant ces métiers, et c'est tout le travail que nous avons entrepris avec notre Agence de l'autonomie.

En matière d'autonomie, nos politiques doivent privilégier une approche globale, dans laquelle le maintien à domicile est une priorité, puisque c'est le choix de l'immense majorité de nos aînés. Nous devons réussir à proposer des solutions flexibles, qui tiennent compte de la réalité du parcours de vie et de l'état de santé de chacun et qui permettent des formes d'accompagnement novatrices, avec des possibilités d'accueil de jour en établissement ou encore des accueils ponctuels ou séquentiels pour les seniors comme pour leurs proches aidants ; mais vient un moment où, face aux fragilités du grand âge et à la dépendance, il n'est plus possible de rester chez soi. Nous devons faire en sorte que ce moment ne soit pas celui de la résignation. Nous devons faire en sorte que nos seniors et leur famille cessent de considérer les établissements d'accueil médicalisés avec angoisse, comme c'est trop souvent le cas.

Oui, mes chers collègues, comme je l'avais indiqué dès notre séance d'installation, le 1^{er} juillet, il faut initier avec l'ensemble des acteurs concernés un travail de modernisation et de diversification de ces établissements pour en faire des lieux de vie adaptés et agréables qui permettent un élargissement de l'offre de services, qui favorisent la mixité des résidents et qui renforcent le lien social.

Pour cela, notre Département peut et doit jouer un rôle incitatif déterminant ; c'est le sens du travail que nous avons engagé avec les professionnels du secteur et avec le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) pour élaborer un référentiel de qualité de vie des seniors et inventer les EHPAD de demain.

Il nous appartiendra ensuite d'inciter ces établissements à s'emparer de ce référentiel et à réaliser les travaux et les aménagements que cela implique sans qu'il y ait de conséquence financière pour les résidents, puisqu'en contrepartie de sa contribution à

ces investissements, le Département imposera l'obligation de ne pas augmenter les prix de journée.

C'est pour engager ce plan de modernisation qu'il vous est proposé d'inscrire une première enveloppe de 20 M€.

Je pourrais encore développer d'autres initiatives de notre Département qui visent à conforter la cohésion de notre société, car un budget de près de 1 Md€ dédié aux solidarités ne saurait être résumé dans un propos introductif.

Ce que je tiens à souligner ici, c'est que tout ce que nous mettons en œuvre pour favoriser le bien-être et l'épanouissement de nos concitoyens contribue aussi à développer l'attractivité de notre territoire.

Notre politique dans le domaine du logement s'inscrit incontestablement dans cette dynamique vertueuse. C'est une nouvelle ambition pour le logement que nous initions dans ce débat d'orientation budgétaire, avec des moyens renforcés pour notre Office départemental Hauts-de-Seine Habitat, au service d'une stratégie d'ensemble, qui passe à la fois par une amélioration du patrimoine existant et par une augmentation de l'offre de logement, afin de favoriser la mixité sociale et la continuité des parcours résidentiels.

Les orientations que nous vous proposons portent, en effet, deux décisions fortes :

- d'une part, l'augmentation de l'ordre de 50 % de la subvention annuelle d'investissement que nous versons à l'Office départemental, qui passera à 12 M€, pour lui permettre d'accélérer les réhabilitations et de mettre en œuvre en particulier un ambitieux plan de rénovation énergétique des bâtiments et de mise aux normes des ascenseurs ;
- d'autre part, l'acquisition de titres participatifs à hauteur de 70 M€ pour assurer l'indispensable développement du parc de logements dans notre département. Ce développement sera caractérisé par un investissement prioritaire dans les communes en rattrapage SRU, un renforcement de l'offre de logements locatifs intermédiaires, qui font, à l'heure actuelle, cruellement défaut, et la relance d'une véritable politique d'accession sociale à la propriété.

Nous avons fixé un objectif de cinquante mille logements à l'horizon 2032, qui permettra à Hauts-de-Seine Habitat d'atteindre la taille critique nécessaire pour relever les

défis qui sont devant nous. Cela représente une moyenne très ambitieuse de mille nouveaux logements par an pour notre Office départemental.

J'ajoute que notre Département maintient bien évidemment son engagement en faveur du renouvellement urbain à travers le dispositif « Quartiers d'avenir », que nous avons voté l'an dernier, et qui est doté d'une première enveloppe pluriannuelle de 150 M€.

Chacun l'aura compris, à travers ces moyens que nous inscrivons dans la durée pour garantir que ces projets seront menés à leur terme, ce qui est en jeu, c'est tout simplement l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens.

C'est cette même exigence qui anime nos politiques en matière culturelle, sportive et éducative.

La Vallée de la Culture, qui forge l'identité de notre Département autour de son fleuve, s'enrichira cette année de deux nouveaux équipements majeurs, avec la réouverture tant attendue du nouveau musée départemental Albert-Kahn à Boulogne-Billancourt que nous inaugurerons le 31 mars prochain, puis, à l'automne, l'ouverture du JAD (Jardin des métiers d'Art et du Design), équipement novateur qui accueillera à Sèvres créateurs et artisans d'art.

Si notre politique d'investissement ne se dément pas, avec 46 M€, elle continue de s'accompagner d'une action déterminée pour promouvoir la culture auprès de tous les publics. Cette ambition de la culture pour tous est au cœur, notamment, du nouveau schéma départemental des enseignements artistiques que nous examinerons ce matin.

Terre de culture, les Hauts-de-Seine sont aussi terre de Jeux.

À l'heure où les Jeux olympiques se rapprochent, nous confortons notre politique en faveur de la pratique sportive par le plus grand nombre, et nous amplifions notre soutien aux clubs et aux sportifs de haut niveau à hauteur de 9 M€.

Nous poursuivons des investissements majeurs pour notre Département, avec plus de 54 M€ cette année, notamment pour la restructuration du stade Yves du Manoir, qui accueillera en 2024 les épreuves de hockey sur gazon, et la construction du nouveau centre aquatique de la Grenouillère, en bordure du domaine départemental de Sceaux.

À côté de ces grands équipements qui font rayonner notre territoire, nous poursuivons notre action pour que les collégiens, les jeunes, les personnes en situation de handicap, puissent faire du sport avec des dispositifs adaptés.

Vous le voyez, mes chers collègues, ce qui fonde notre stratégie d'attractivité, c'est une volonté de rendre l'excellence accessible à nos concitoyens, et de refuser la fatalité des plafonds de verre qui, trop souvent encore, entravent les initiatives et le développement des projets personnels. C'est le sens de la politique que nous conduisons en faveur de l'éducation et des collégiens, à laquelle nous consacrons cette année 123 M€ en fonctionnement.

Comme nous l'avons voté en décembre dernier, nous élargissons les conditions de mise à disposition d'ordinateurs portables aux élèves des familles modestes. Un quart des collégiens pourra désormais bénéficier de ce prêt de longue durée, de la sixième à la troisième, qui conforte ce que nous avons mis en place au moment de la crise sanitaire pour assurer la continuité des apprentissages et favoriser la réussite de tous les collégiens. Dans ce cadre, les acquisitions d'ordinateurs portables représenteront un budget de 9 M€ en 2022, après 6 M€ en 2021.

En matière d'investissement, nous faisons le choix de consacrer 88 M€ à la rénovation et la reconstruction des collèges avec de hautes exigences environnementales. Comme pour l'ensemble des constructions que nous lançons, ces nouveaux collèges respecteront le nouveau référentiel de qualité d'écoconstruction particulièrement exigeant que nous avons adopté, et qui permet à la fois d'avoir des chantiers propres et des bâtiments à la pointe de la sobriété et de la performance énergétique.

Pour ce qui concerne le patrimoine existant, nous continuons de déployer les contrats de performance énergétique et les cours végétalisées, joliment baptisées « îlots verts » par les collégiens eux-mêmes.

Par les objectifs fixés et les moyens mobilisés, ce vaste programme d'investissement pluriannuel en faveur de nos collèges montre toute l'attention que nous portons aux enjeux de développement durable. Assurément, attractivité du territoire et développement durable sont profondément mêlés et nous portons en cette matière une vision cohérente et structurée, responsable et réaliste, car rien ne serait pire que des effets d'annonce qui ne seraient pas suivis de résultats concrets et tangibles pour nos concitoyens.

Oui, mes chers collègues, face à la question environnementale, c'est bien cet esprit de responsabilité qui nous anime lorsque nous déployons notre stratégie nature pour permettre à chaque habitant de notre département d'avoir un espace vert à moins de

quinze minutes à pied de chez lui en développant et en rénovant quatre-vingts hectares supplémentaires d'espaces naturels sensibles, en favorisant la biodiversité et en végétalisant l'espace urbain jusque dans ses interstices pour multiplier les îlots de fraîcheur.

C'est cet esprit de responsabilité qui nous conduit à augmenter de 22 M€ notre participation dans la société d'économie mixte SOGARIS, pour que notre Département prenne part au développement de solutions innovantes de logistique urbaine, notamment en ce qui concerne la problématique essentielle du dernier kilomètre.

C'est cet esprit de responsabilité encore qui nous anime lorsque nous continuons d'investir de façon massive en faveur du développement des transports collectifs, comme nous le faisons en contribuant au CPER à hauteur de 350 M€, ou en versant chaque année 100 M€ à Île-de-France Mobilités.

Et c'est cet esprit de responsabilité toujours qui nous anime lorsque nous élaborons notre Plan vélo départemental, en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués, et notamment le Collectif Vélo Île-de-France, qui représente les usagers et, bien évidemment, les Maires, Plan qui sera soumis aujourd'hui au vote de notre Assemblée.

C'est un investissement de 150 M€ que nous programmons au cours de ce mandat, avec l'objectif de créer cent vingt kilomètres de voies cyclables supplémentaires.

Ainsi, en 2028, 70 % de la voirie départementale sera aménagée, avec des pistes sécurisées et reliées entre elles, connectées aux gares et aux principaux équipements publics, et notamment les collèges et les lycées, et dotée d'une offre de stationnement renforcée.

Oui, c'est un esprit de responsabilité qui anime notre approche globale en faveur des mobilités, sans céder aux effets de mode ni aux injonctions dogmatiques, afin d'être en mesure de proposer une alternative crédible à la voiture individuelle.

Voilà, mes chers collègues, les grands axes qui ont guidé la préparation de ce premier débat d'orientation budgétaire, et qui montrent que lorsque nous annonçons nos priorités, nous nous donnons les moyens de les mettre en œuvre.

Lors de notre séance d'installation, le 1^{er} juillet, après des élections marquées par une abstention record, je vous avais dit que je considérais que notre responsabilité première en temps qu'élus locaux était d'œuvrer sans relâche à la réconciliation de nos

concitoyens avec la *res publica*, la chose publique. Ce lien de confiance passe par le respect de la parole donnée, et donc la mise en œuvre des engagements que nous avons pris. Cette exigence est aujourd'hui au cœur des orientations budgétaires que je vous propose.

FINANCES – BUDGET

Rapport n° 22.26 – Débat d'orientation budgétaire 2022.

M. le Président.- Je vais maintenant donner la parole à Monsieur Sénant, qui est le premier inscrit.

M. Sénant.- Monsieur le Président, chers collègues, Pierre-Christophe Baguet va vous présenter les orientations budgétaires que nous vous proposons pour l'année 2022. Je vais, pour ma part, vous exposer succinctement auparavant la situation financière de notre Département et ses perspectives d'évolution, qui permettront de mettre en œuvre ces orientations.

Dans un contexte sanitaire, économique et social qui reste préoccupant, même si nous sommes désormais plus optimistes sur l'évolution de la pandémie, les finances locales sont encore marquées par de fortes incertitudes :

- incertitudes sur certaines de nos recettes, comme la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), qui va subir les effets du ralentissement économique de 2020, et comme les droits de mutation qui vont souffrir de la crise du marché de l'immobilier de bureau ;
- incertitudes aussi sur les effets que pourrait avoir l'inflation sur le niveau de nos dépenses.

En revanche, pas d'incertitude sur le service de notre dette, elle est très faible et presque en totalité à taux fixe ; il n'y a rien à craindre, même si les taux remontent.

L'incertitude concerne également l'ampleur des efforts qui seront demandés aux collectivités locales après les élections pour participer au redressement des comptes de l'État.

Vous avez entendu le message du Président de la Cour des comptes : « *Le temps du quoi qu'il en coûte va se terminer dans deux mois* ». On peut craindre le retour des contrats de stabilité de nos dépenses de fonctionnement : les contrats de Cahors – on s'en souvient.

Malgré ces incertitudes, notre Département devrait tirer profit de son excellente gestion financière menée depuis des années pour surmonter ces difficultés et poursuivre son action dans de bonnes conditions.

Hors reprise de provisions, les recettes de fonctionnement devraient s'établir à 1,8 Md€ contre 1,73 Md€ au budget primitif 2021, et ce malgré la baisse attendue du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises provoquée par la crise sanitaire de 2020 ; un recul de 20 M€ est attendu : 688 M€ contre 708 M€ en 2021.

En revanche, la fraction du produit national de TVA que perçoit désormais le Département depuis l'an dernier pour compenser la perte de la taxe foncière, transférée aux communes, comme vous le savez, devrait bénéficier de la croissance économique qui augmente les recettes de TVA ; nous attendons une hausse de 15 M€ de la fraction de TVA, 350 M€ contre 335 M€ l'an dernier.

Les droits de mutation, dont le montant a explosé en 2021 en raison du dynamisme du marché de l'immobilier résidentiel dont ont aussi bénéficié nos communes, devraient subir les effets de la crise de l'immobilier de bureau. Même si leur niveau baisse par rapport au montant perçu en 2021, ils devraient néanmoins s'établir à un niveau supérieur au budget de l'an dernier, 600 M€ contre 523 M€ au budget primitif 2021.

Même si l'État ne réduit plus le montant global de la DGF (dotation globale de fonctionnement) des collectivités territoriales, la part du Département, comme celles de nos communes d'Île-de-France, diminuera encore en 2022 en raison du mode de répartition retenu par l'État. Depuis 2013, la DGF Département a baissé des deux tiers, celle de nos communes aussi, d'ailleurs.

Le budget du Département bénéficiera, enfin, d'une importante reprise de provisions : 97 M€. Cette provision avait été constituée en 2018 pour faire face au risque financier encouru en raison du litige qui opposait le Département à Séqualum et à Altice au sujet du réseau de très haut débit. Un protocole transactionnel a été signé. Le Département peut donc reprendre cette provision, qui porte ainsi le total de ses recettes à 1,9 Md€.

1,9 Md€, ce sera aussi le niveau des dépenses du fonctionnement que vous présentera Pierre-Christophe. Je me limiterai à vous indiquer que la moitié du budget, exactement 943 M€, sera affectée à la solidarité.

Le Département envisage également un effort important d'investissement, plus de 700 M€, qu'il pourra réaliser sans recourir à l'emprunt.

Malgré le niveau élevé de ses investissements, notre Département n'est pas du tout endetté, il est même l'un des Départements les moins endettés de France. Son endettement ne s'élève en effet qu'à 180 M€, ce qui représente moins de 10 % de son budget de fonctionnement, et cet endettement a encore diminué de 21 M€ en 2021.

Avec des recettes en hausse et un endettement aussi modéré, notre Département peut aborder l'exercice 2022 avec sérénité. Il a les moyens, non seulement de faire face aux incertitudes du temps, mais aussi de poursuivre son action ambitieuse au service de ses habitants. Ce seront les orientations que va vous présenter Pierre-Christophe Baguet.

M. le Président.- Merci, Jean-Yves.

Monsieur Pierre-Christophe Baguet.

M. Baguet.- Monsieur le Président, merci.

Effectivement, notre collègue Jean-Yves Sénant vient de décrire les grandes lignes de notre budget, mais je voudrais revenir sur vos propos, Monsieur le Président. On va présenter un budget d'orientation qui est un budget de proximité et d'efficacité renforcée envers nos concitoyens, il est très important de le souligner. On peut le dire, on n'ose pas assez se féliciter et vous pouvez vous féliciter, Monsieur le Président, c'est un formidable budget de relance post-Covid...

(Intervention hors micro d'un élu)

Ah, Monsieur Ouzoulias va faire des félicitations ! Je les attends avec plaisir et délectation, Monsieur Ouzoulias !

C'est un budget ambitieux, porteur d'avenir, qui renforce la confiance, et je trouve qu'il donne pleinement son sens à notre mission d'élu au service de tous ; je le

redis tout le temps : agir, ne pas subir et anticiper la transition écologique avec réalisme et efficacité.

Bref, vous l'avez dit, Président, c'est un budget déterminé au service de tous nos concitoyens, et je dirai pour résumer que c'est un budget républicain d'action et de réconciliation.

C'est un budget, effectivement, vous l'avez dit, qui s'inscrit dans un contexte général qui n'est pas stabilisé, mais, c'est tout le mérite de se projeter dans l'avenir. L'environnement financier de nos collectivités locales n'est pas stabilisé, dans le sens où, un jour ou l'autre, on sait bien qu'on devra rembourser les 100 Md€, qui sont distribués au jour le jour, à la minute près maintenant, puisque chaque minute, quand on allume la radio, on a le droit à une distribution gratuite, mais nos concitoyens ne sont pas dupes, ils savent très bien que cet argent distribué est le leur et qu'à un moment ou un autre, il faudra le récupérer, et ma grande crainte – je le dis – est qu'il ne sera pas financé... certains misent sur une inflation démesurée pour absorber ces 100 Md€, on ne le souhaite pas, bien évidemment, ce n'est pas bon pour notre pays et ce n'est pas bon pour nos concitoyens ; d'autres misent sur des augmentations d'impôts des entreprises, je trouve que ce ne serait pas réaliste, ou des augmentations d'impôts sur nos concitoyens, les particuliers, ce n'est pas réaliste ; il reste le seul et unique secteur qui est bien géré : celui des collectivités locales – rappelez-vous le plan de Monsieur Hollande, trois semaines après nos élections de Maires en mars 2014, il lance le plan de redressement des finances publiques de 50 Md€, donc cette fois-ci, effectivement, il faut être prudent.

Mais dans ce contexte de menaces éventuelles de participation au remboursement des 100 Md€, nous avons la chance d'avoir un Département stable, sain dans sa gestion, ce qui nous permet d'avoir ce budget de relance et d'ambition.

Cela a été dit par Jean-Yves tout à l'heure et par vous, Monsieur le Président, notre budget de fonctionnement est en hausse, il atteindra plus de 1 920 M€, et pour la deuxième année consécutive, la politique d'action sociale franchira les 900 M€ ; l'année dernière, c'étaient 909 M€ ; cette fois-ci, ce sont 943 M€ uniquement pour la politique sociale – j'y reviendrai tout à l'heure. C'est surtout un budget porteur d'avenir dans l'investissement, parce que c'est la première fois que nous allons inscrire plus de 715 M€ d'investissement, avec, je vous le signale, mes chers collègues, un plan qui s'étale sur les trois prochaines années et qui va s'élever à 3 Md€. Le Département est l'un des

départements qui investissent le plus en France ; il participe ainsi à la relance économique du pays.

Comment peut-on avoir un budget aussi ambitieux ?

On l'a en étant réaliste, cela a été évoqué tout à l'heure. On a des recettes qui sont quand même un peu aléatoires :

- la CVAE, qui va baisser compte tenu de la situation, on risque de perdre 20 M€ en 2022 ;

- on a une prévision des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) qui est plutôt dynamique, mais je rappelle, mes chers collègues, que c'est le yoyo habituel. En 2019, on avait 769 M€ de recettes, en 2020, on avait chuté à 638, on est repassé à 732 en 2021 et je voudrais tout de même rappeler qu'on a une augmentation par rapport à l'année dernière de 15 %, alors que sur la moyenne des départements français, c'est 24 %, donc on a une progression qui est quand même plus limitée que celle des autres départements, de la moyenne des départements français ; il faut être réaliste sur ces prévisions de recettes de DMTO ;

- on a une hausse de la fraction du produit de TVA, où on devrait récupérer une quinzaine de millions d'euros ;

- mais, bien sûr, la baisse de la DGF se poursuit, et je rappelle que depuis 2013, on aura perdu 173 M€ de DGF, et là aussi, je pense qu'il ne faut pas se faire d'illusion, mes chers collègues, que ce soit pour notre Département ou certaines de nos communes, la baisse de la DGF va se poursuivre.

Comment peut-on arriver à ce petit miracle ?

On arrive à ce petit miracle cette année notamment par la reprise de provision – il faut le dire – du très haut débit, les 97 M€ qu'a évoqués Jean-Yves Sénant tout à l'heure, mais c'est *one shot*, mes chers collègues ; ces 97 M€, on les met dans le budget, et après, c'est fini, on ne les a plus. C'est pour cela qu'il faudra rester vigilant sur les dépenses.

Malgré cela, vous l'avez évoqué, Président, on a un budget extrêmement déterminé, 943 M€, pour l'action sociale, dont, je rappelle :

- plus de 200 M€ pour le RSA ;
- 332 M€ consacrés à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, avec le plan exceptionnel d'accompagnement des EHPAD de 20 M€ que vous avez souligné, Monsieur le Président ; là aussi, il faut dire que, lorsqu'il y a des

polémiques sur certains sujets, le Département était là, il est présent, c'est lui qui accompagne les EHPAD, il ne faut pas l'oublier ; le financement des EHPAD, c'est la Sécurité sociale d'un côté, mais le département de l'autre. On est extrêmement vigilant dans les dépenses et surtout la qualité de l'accompagnement de nos seniors ;

- également 209 M€ pour la protection de l'enfance ; c'est un effort très important.

Autre sujet : le parcours éducation ; vous l'avez rappelé, Monsieur le Président. Quatre-vingt-huit collèges publics vont bénéficier d'une nouvelle restauration scolaire, ce qui va nous coûter 14 M€. On accompagne les collèges publics pour 11 M€ et les collèges privés pour 10 M€, plus les 14 M€ pour la restauration, et on fera également un effort de 6 M€ pour le dispositif Pass+ pour accompagner les élèves boursiers et surtout le plan d'acquisition d'ordinateurs portables qui se porte à 9 M€, mes chers collègues. J'ai parlé tout à l'heure d'un projet d'efficacité et de proximité ; voilà un exemple concret d'accompagnement des familles et de nos collégiens.

Le sport et la culture, bien sûr, ne sont pas oubliés ; vous avez évoqué les grands projets d'investissement, avec cette Vallée de la Culture qui prend forme année après année, et l'année 2022 sera une année très marquée, puisque ce sera l'année de l'ouverture du musée Albert-Kahn, du Jardin du Design, la Cité de la céramique, et également du lancement du grand projet du musée du Grand Siècle, Monsieur le Président, puisque nous inscrivons d'ores et déjà des crédits sur ce projet important qui va structurer cette Vallée de la Culture.

Ensuite, la partie sport, avec les investissements, cela a été dit... Je m'étonne un peu, Monsieur le Président, j'ai vu passer un article dans « *Le Parisien* » sur les aménagements d'Yves du Manoir, cela m'a fait un peu rire, parce qu'on a l'impression que c'est la mairie de Colombes qui porte toute seule le projet, le Département n'est même pas cité dans cet article, alors que l'on va inscrire 54 M€ ! Pour 54 M€, on n'a pas le droit à un mot dans « *Le Parisien* ».

M. le Président.- Ce n'est pas vrai !

M. Baguet.- Mais si, Monsieur le Président !

M. le Président.- Ah bon ?

M. Baguet.- Je vous montrerai l'article. Je crois que c'est l'élu de Colombes qui a expliqué que tout était porté par la Ville de Colombes. Je ne sais pas ce qui s'est passé, mais en tout cas, je rappelle, mes chers collègues, que nous mettons 54 M€ dans le stade Yves du Manoir – au moins les choses sont dites. J'espère que la journaliste du « *Parisien* », ici présente, ne m'en voudra pas de ce petit aparté.

Logement et renouvellement urbain, vous l'avez dit, c'est un projet très ambitieux : dix mille logements pour notre Office d'HLM départemental sur dix ans, avec la possibilité de porter lui-même les opérations avec cette acquisition de titres participatifs à hauteur de 70 M€ ; c'est important, cela va donner de l'autonomie et de la perspective – je pense que le Président, Rémi Muzeau, s'en félicite – à notre Office départemental, qui pourra aussi, grâce à l'augmentation de la subvention, s'occuper des travaux quotidiens que nos locataires HLM attendent parfois avec impatience.

Des politiques au service de l'attractivité et de l'environnement :

- vous l'avez dit, Monsieur le Président, le grand investissement, ce sont 150 M€ d'AP pour le schéma directeur cyclable départemental que nous étudierons tout à l'heure ;
- également beaucoup d'investissements pour les ressources et les espaces verts ;
- les contrats de développement Département-Villes ; là aussi, c'est de la vraie proximité, puisque ce sont des investissements qui sont accordés aux villes pour nos concitoyens et l'aménagement des communes ;
- tout ce qui est aménagement innovant, où on fait un effort particulier, notamment sur La Défense, avec 11 M€ en fonctionnement et 19 M€ en investissement.

On n'oublie pas, bien sûr, pour accompagner tout cela, les ressources humaines, c'est très important, parce qu'il faut les hommes pour porter ces projets, et sur ce sujet, nous avons six cent soixante-dix-huit départs en retraite prévus dans les trois prochaines années, et il est prévu d'ajuster l'organisation et l'évolution nécessaire des services en fonction de ces grandes orientations que vous venez de nous proposer, Monsieur le Président.

On n'oublie pas la performance des systèmes d'information et modernisation du parc immobilier et, bien sûr, la solidarité avec le FS2I, Fonds de solidarité interdépartemental, auquel nous contribuons à hauteur de 52,6 M€, soit près de 30 %, mais c'était effectivement dans les bases fondatrices de la création de ce Fonds de solidarité entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, qui sont les Départements porteurs de ce projet.

On l'a évoqué, l'EPCI 78/92, la stabilité de notre coopération avec le Département des Yvelines à hauteur de 8,8 M€.

Sur la dette, cela a été évoqué tout à l'heure par Jean-Yves, on a poursuivi notre désendettement en 2021, puisqu'au 31 décembre 2021, la dette était passée de 201 M€ à 180 M€ ; vous le voyez, on a quelques marges de manœuvre, comme cela a été dit tout à l'heure.

L'encours du budget annexe d'assainissement s'établissait à 43 M€ ; on y reviendra tout à l'heure, parce que je crois qu'il y a un rapport sur le sujet... ou alors je peux le dire maintenant, ce sera fait : on a lancé un emprunt de 12 M€ à un taux défiant toute concurrence, et surtout, je voudrais dire que la solidité financière du Département est perçue largement au-delà des frontières de notre département, puisque sur les dix banques sollicitées, les dix ont répondu immédiatement, toutes prêtes... Cela prouve la bonne santé, tout le monde sait qu'un banquier ne prend pas beaucoup de risques dans sa vie et ne prête qu'aux personnes dont il est sûr d'avoir les remboursements. Avoir dix banques qui répondent sur dix dans un délai extrêmement court prouve que les gens accourent pour prêter de l'argent au Département, Monsieur le Président ; c'est plutôt rassurant, ils ne nous fuient pas en tout cas.

En résumé, des dépenses réelles de fonctionnement qui dépassent 1 920 M€, des recettes de fonctionnement qui nous permettront, bien sûr, de couvrir largement ces dépenses de fonctionnement et des investissements très ambitieux, et dès cette année, qui se traduiront concrètement par l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens.

Nous restons très attentifs à la rigueur de la gestion ; nous avons une gestion, comme d'habitude, responsable et dynamique.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur Baguet.

J'ai maintenant comme inscrit Monsieur Timotéo.

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Je pensais que Monsieur Jarry allait lancer les hostilités mais...

(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)

Non, c'est très bien, je vais y aller...

Je recommande à Monsieur Baguet de relire « *Le Parisien* », parce que je pense que la citation qu'il a faite de Colombes est un peu incomplète ; le soutien du Département est – peut-être pas dans l'article qu'il a vu mais ailleurs – largement cité et c'est normal.

Cela étant dit, revenons sur ce qui nous intéresse tout de suite, à savoir ces orientations budgétaires.

Après deux ans – vous l'avez déjà dit les uns et les autres à l'instant – d'une crise sanitaire, économique et sociale, dont la sortie paraît très progressive, vous l'avez rappelé, 2022 reste encore une année d'incertitude pour les collectivités locales, mais pas seulement pour elles.

Incertaine, 2022 l'est tout aussi pour nos concitoyens, tant d'un point de vue politique que d'un point de vue économique.

Et puisqu'il est d'usage, dans cet exercice de débat autour des orientations budgétaires, de décrire et de revenir sur l'environnement, le contexte dans lequel s'inscrit l'action départementale, permettez-moi de compléter le tableau – un peu technique et financier qui a été fait par nos collègues précédemment – donné sur ces évolutions de la mécanique fiscale par quelques éléments de considérations peut-être plus générales, car au-delà de la simple mécanique des flux financiers qui viennent alimenter les comptes des collectivités – dont une partie, me semble-t-il, ce matin, est un peu sous-évaluée, notamment sur les droits de mutation, sur lesquels Monsieur Baguet est revenu tout à l'heure – c'est bien au service d'un projet que ces financements doivent être mobilisés, et ce projet doit répondre aux aspirations et besoins de la population.

Certes, après la suspension temporaire des contrats de Cahors qui contraignaient les dépenses de fonctionnement des collectivités, on ne connaît pas encore

l'ampleur des efforts qui leur seront demandés et qui nous seront peut-être demandés lors de la prochaine législature, mais ces contraintes – je pense qu'il faut qu'on les ait en tête – pourraient, bien sûr, redevenir d'actualité, avec – c'est précisé dans le rapport – des scénarios d'élargissement du nombre de collectivités concernées, mais aussi des budgets annexes qui seraient potentiellement ciblés dans ce contexte ; tout cela, bien sûr, dans un contexte de perte d'autonomie fiscale – vous l'avez moins rappelé tout à l'heure – que nous avons collectivement dénoncé ici, avec la perte de la taxe foncière pour le Département.

On ne sait pas non plus quels seront les efforts qui pèseront sur les ménages pour résorber le déficit structurel que la crise aura laissé, alors même que les questions de pouvoir d'achat restent criantes et les besoins de protection collective plus que jamais nécessaires.

Avec la pandémie, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, dans votre introduction, nous avons vécu une épreuve dont l'empreinte et les cicatrices perdureront longtemps, et en la traversant, les Françaises et les Français ont montré sans doute le meilleur d'eux-mêmes en affrontant l'inédit d'une crise, l'incertitude, l'angoisse et parfois même la peur. Je crois qu'on partagera ici tous le constat qu'ils ont témoigné, avec leur comportement, à la fois d'un grand sens des responsabilités et d'un esprit de responsabilité sans faille.

Mais avec la pandémie, l'État aura aussi fait son retour, plus exactement le rappel de l'importance de l'État aura fait son retour. Les Français s'en réjouissent, parce qu'ils savent combien l'histoire de notre pays a été façonnée par son intervention. Les services publics, et notamment les services publics locaux, redeviennent symboles d'efficacité et de protection face aux risques et aux crises, face aux investissements colossaux à réaliser ; ils sont la solution moderne pour garantir à toutes et à tous l'accès aux biens publics essentiels, à la mobilité ou encore à l'énergie.

Les Français, et parmi eux les Altoséquanais, se seront, sur le quinquennat qui se termine – et continuent de l'être depuis le renouvellement de cette Assemblée –, bien appauvris durant ce quinquennat. Le quinquennat s'était ouvert par la suppression de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune) et n'a cessé, depuis, de privilégier les entreprises et les plus riches de nos concitoyens, au détriment des Français, dont le pouvoir d'achat a progressé moins rapidement que dans les autres pays de la zone euro – je le rappelle ce

matin. Avec la crise, même si beaucoup ont été protégés, une partie de la population a définitivement basculé dans la pauvreté.

Cette pauvreté continue de frapper – je le rappelle – plus de 22 % des jeunes de moins de trente ans et plus d'une personne sur dix âgée de soixante ans et plus, et avec ces chiffres, je pense que l'on mesure combien les difficultés sont grandes et les défis à relever importants, notamment sur le champ de la solidarité, que l'on évoque ici ce matin.

Le creusement des inégalités sociales a été, lui aussi, grandement alimenté par une politique fiscale injuste, déjà extrêmement problématique avant le déclenchement de la crise sanitaire, et a pris des proportions encore plus inquiétantes avec la précarisation renforcée par la crise des publics les plus fragiles. Pour preuve, la part importante du chômage de longue durée, qui continue de frapper plus de la moitié des demandeurs d'emploi altoséquanais, mais également la hausse significative dans notre département du nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA), de plus de 4 % courant 2021, même s'il semblerait que leur nombre ait quelque peu diminué depuis le milieu de l'année passée, pour se fixer aujourd'hui à environ trente-deux mille six cents foyers bénéficiaires en octobre.

Avant de pointer d'autres sujets, je voudrais m'arrêter quelques instants sur la situation des bénéficiaires du RSA, pour redire, presque comme tous les ans – c'est un peu un marronnier pour moi –, qu'une véritable politique d'accompagnement socioprofessionnel personnalisée telle qu'elle est développée mérite bien mieux que les seuls 7,6 M€ proposés, qui, me semble-t-il, sont largement insuffisants. Je le redis encore : 7,6 M€ pour un peu moins de trente-trois mille foyers bénéficiaires, sans être trop mauvais en mathématiques et en divisions, cela doit faire de l'ordre de 233 € par foyer en moyenne ; je ne comprends toujours pas – j'avais déjà fait cette remarque l'an dernier ou une remarque assez semblable sur ce sujet – comment on arrive, avec 230 € par foyer bénéficiaire, à faire de l'accompagnement personnalisé, quand, par ailleurs, on connaît les coûts, ne serait-ce que des formations, bien que l'accompagnement ne se résume pas qu'à cela, bien évidemment.

Certes, le Département n'est sans doute pas le seul intervenant sur ce volet, mais sa contribution reste faible, alors même que c'est une compétence obligatoire.

Enfin, dans le cadre de la facilitation d'accès aux emplois de proximité, il me semble qu'une réflexion sérieuse pourrait être menée pour évaluer les opportunités d'expérimenter, par exemple, le programme « territoires zéro chômeur de longue durée » avec les communes et les associations volontaires, et il y en a dans ce département, aussi bien des communes que des associations, pour trouver des nouvelles pistes d'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Pour poursuivre, je ne vais pas m'engager sur les différents points qui sont développés dans le rapport, et je pense que mon collègue Patrick Jarry le fera et la discussion à venir sur le budget primitif sera aussi là pour cela au mois d'avril, mais au-delà de ce premier point sur les solidarités, sur lesquelles, effectivement, la moitié des dépenses de fonctionnement sont fléchées – finalement, rien de plus normal pour une collectivité dont la compétence principale et obligatoire est celle de la solidarité, peut-être le curseur pourrait, en l'espèce, être un peu plus élevé eu regard à cette compétence obligatoire –, je voudrais surtout revenir sur trois domaines spécifiques, qui sont identifiés dans le rapport et qui sont déjà venus ce matin dans le débat ; je veux parler de l'autonomie, de la protection de l'enfance et du logement.

Un mot, d'abord, sur cette question de l'autonomie et sur la prise en charge des personnes âgées. C'est un sujet qui a, effectivement, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, défrayé la chronique ces dernières semaines, notamment la gestion d'un EHPAD en particulier dans notre département, mais nous aurons l'occasion tout à l'heure, dans une question en fin de séance, de revenir sur ce point plus précisément. La prise en charge des personnes âgées au travers notamment de ces établissements, ce sont, dans les Hauts-de-Seine, un peu plus d'une centaine d'EHPAD, dont, si je ne me trompe pas, un peu moins de 20 % du secteur public, avec des prix de séjour – Monsieur le Président, vous avez évoqué tout à l'heure des conditions d'accueil de qualité pour tous – mensuels encore relativement prohibitifs, puisque, que l'on soit du secteur public ou privé, tout cela oscille entre 2 400 ou 2 500 et 4 000 € par mois, voire plus pour l'établissement que j'évoquais tout à l'heure. Or, nous avons besoin dans notre département d'une offre publique à des prix accessibles bien plus nombreuse que celle existante aujourd'hui, et le Département, me semble-t-il, ne participe encore que trop timidement à ce développement, même si des propositions sont faites, et vous les avez rappelées.

L'effort d'investissement notamment de 20 M€ sur cinq ans qui est envisagé est à noter, je le salue, mais vu la vétusté du parc actuel et les besoins grandissants des Altoséquanais, je pense que ceux-ci sont en droit d'attendre de leur collectivité départementale un engagement vraiment de façon volontaire dans l'accroissement de l'offre, une offre, bien sûr, de qualité et diversifiée, à moins que l'on considère que les Altoséquanais âgés sont condamnés à aller vivre leurs vieux jours très loin de leur résidence actuelle.

Bien sûr, le traitement de l'accompagnement des personnes âgées ne passe pas uniquement par l'hébergement en établissement, et je sais que le modèle dit « de l'EHPAD à domicile » est sans doute un des modèles d'avenir, en tout cas un modèle à regarder de près. Aussi, dans le contexte actuel, et je vois que Monsieur Baguet est d'accord avec moi, on aurait pu s'attendre à ce qu'une impulsion nouvelle soit donnée aux opérations de maintien à domicile, qui évitent quelquefois la séparation avec le conjoint et permettent de conserver ses repères et garder ses habitudes.

Sur ce maintien à domicile, on ne trouve rien de neuf dans les propositions faites ce matin, et si plan seniors il y a – puisqu'il est indiqué ainsi dans le rapport –, cette année, il devrait répondre aux besoins que je viens d'évoquer, à savoir l'accroissement de l'offre en institution et des efforts accrus pour le maintien à domicile avec un volet « adaptation du domicile » renforcé.

Sur la protection de l'enfance maintenant, deuxième point que je voudrais évoquer, il faut repenser les mesures d'accompagnement par l'Aide sociale à l'enfance, pour garantir à des enfants déjà grandement fragilisés par la vie de pouvoir s'épanouir et retrouver la liberté d'une confiance dans l'avenir. Un effort doit être fait pour sortir les jeunes des hôtels. Même si nous sommes conscients – on l'a déjà dit ici à plusieurs reprises – que cette orientation n'est pas complètement réalisable à très court terme, elle doit être un objectif clairement affiché et assumé de la politique de protection de l'enfance.

Ces mesures d'accompagnement doivent aussi s'appuyer sur le renforcement de la place de la prévention spécialisée, qui reste aussi le parent pauvre du budget à venir ; en tout cas, je ne vois dans le rapport aucune ligne spécifique abondée de manière significative sur ce sujet.

Enfin, le travail de meilleur repérage des situations de mise en danger des enfants devrait, là aussi, être ciblé. Cette meilleure connaissance doit être portée par,

peut-être, un Observatoire départemental de la protection de l'enfance mobilisant l'ensemble des acteurs concernés et, surtout, des moyens spécifiques devraient être ainsi fléchés pour l'ensemble des orientations que je viens de citer, de la même manière que des efforts devraient être opérés et identifiés dans les orientations présentées ce matin pour sécuriser les parcours des jeunes accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance, notamment à l'entrée dans la majorité et au-delà.

Sur le logement, enfin, la question du logement est évidemment une question importante car elle concentre de nombreux enjeux : celui du pouvoir d'achat du côté du poids relatif des loyers, celui de l'aménagement du territoire, celui de la transition énergétique avec la rénovation thermique, celui, bien sûr, du maintien à domicile des personnes âgées – je viens de l'évoquer – et bien d'autres enjeux encore, je ne vais pas tous les citer là, on voit qu'au travers du logement, ce sont beaucoup de choses qui se révèlent.

Face à la tension sur le marché immobilier et vu le nombre important de villes encore carencées en matière de logement social, il faut évidemment relancer la production de logement social et d'un logement abordable.

Je m'étonnais l'an dernier de voir, d'ailleurs, le Département avec un soutien – si vous me permettez l'expression – « un peu mou » envers Hauts-de-Seine Habitat, puisque le soutien financier n'était pas à la même hauteur que celui de cette année. Je constate effectivement que les choses changent, le bailleur social départemental semble vouloir s'engager dans un effort de construction significatif – dont acte, je le note – et nous espérons que ce soutien du Département permettra d'atteindre la cible annuelle des mille logements annoncée.

Pour prolonger ce soutien sur le terrain du logement social, peut-être, d'ailleurs, que le Département pourrait aussi s'engager dans le soutien aux organismes de foncier solidaire, comme l'ont déjà fait d'autres collectivités, comme le fait, par exemple, le Département des Yvelines, avec qui nous avons quelques coopérations, me semble-t-il, en finançant donc et en garantissant ainsi des opérations qui permettent de préserver du foncier durablement abordable, tout en maintenant une vocation sociale.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, j'ai délibérément voulu ne pas rentrer dans la technique fiscale et dans les différents montants qui ont été affichés pour apporter quelques remarques plus générales sur ces orientations budgétaires.

À ce stade, il nous semble que ces orientations ne répondent pas complètement aux attentes des habitantes et habitants de notre département, et même aux orientations que vous-même avez fixées, Monsieur le Président, en début de séance, mais sans doute que la suite du débat de ce matin vous permettra d'apporter des éléments d'amélioration au budget qui nous sera présenté en avril.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il, à travers les propos de Monsieur Timotéo, des Vice-présidents, sur les thèmes qu'il a abordés, qui souhaitent lui répondre ?

Non... Alors je vais le faire...

Si, Madame Tilly, allez-y !

Mme Tilly.- Je vais essayer de répondre aux nombreuses questions concernant notamment le Pôle Solidarités. Jean-Yves Sénant et Pierre-Christophe Baguet ont rappelé la forte augmentation du budget, puisque nous sommes passés de 900 M€ à 943 M€, qui est un acte très fort, qui va nous permettre et qui nous permet déjà d'aller dans le sens de cette aide et des dispositifs que nous pouvons apporter aux nombreux publics qui sont effectivement dans des situations fragiles ou de précarité, ou alors de personnes notamment âgées et handicapées.

Je vais revenir rapidement, et je pense que le Président complétera, certainement, sur les emplois de proximité pour les publics de RSA. Ces publics de RSA sont aujourd'hui suivis, les trente-trois mille foyers dont vous parlez sont suivis tout au long d'un parcours qui permet de les accompagner notamment dans la reprise d'activité. Je n'ai pas, malheureusement, les chiffres exacts, mais je sais que nous avons augmenté dans la reprise d'activité notamment des bénéficiaires de RSA (BRSA), pour le retour à l'emploi. Après, il y a cet emploi que l'on appelle « durable » ou l'emploi qui, quelquefois, n'est pas assez durable, sujet que nous travaillons avec, notamment, les experts dans ce domaine.

Vous parlez d'un programme zéro chômage, dans une sorte de nouvelle piste d'insertion sociale. Bien sûr, ce serait l'objectif que nous souhaitons tous atteindre, et je peux vous dire que tous les espaces d'insertion rêveraient d'atteindre cet objectif, mais la réalité ne le permet pas aujourd'hui.

Nous avons des objectifs que nous mettons en place pour stimuler un peu cette reprise d'activité – cela ne concerne pas que les BRSA, mais cela les concerne –, notamment avec un programme qui s'appelle « YES+ », que nous développons sur l'ensemble du département des Hauts-de-Seine, qui commencera dès cet été. Il concernera les BRSA, il concernera les jeunes notamment, parce que nous avons une politique à développer auprès des jeunes, parce que c'est un vrai enjeu majeur, puisqu'ils ont été quand même oubliés par l'État et nous voyons aujourd'hui les résultats, que ce soit dans nos SST ou dans d'autres services. Nous souhaitons donc mettre en place un dispositif YES+ ; ce dispositif, c'est faire du lien entre les personnes âgées, qui sont profondément isolées depuis deux ans, et ces jeunes, ces BRSA ou même des auxiliaires de vie qui auraient du temps à consacrer, pour passer du temps avec elles, passer des appels et avoir une rémunération qui serait payée dans le cadre d'un dispositif de la conférence des financeurs. Voilà un des projets que nous mettons en place actuellement.

En ce qui concerne l'autonomie et la prise en charge des personnes âgées, là aussi, je remercie le Président, parce que nous allons pouvoir, avec ces financements supplémentaires, apporter des aides dans tous domaines, que ce soit de l'investissement – dont nous avons parlé – avec les 20 M€ qui vont être mis en place pour la rénovation, de nos établissements qui en ont besoin, et notamment dans le cadre du virage domiciliaire, sujet absolument majeur, et je suis très heureuse que vous en parliez, parce que cet axe que nous avons pris depuis plusieurs années s'est réellement concrétisé avec la création de l'Agence interdépartementale de l'autonomie.

L'Agence interdépartementale, son objectif majeur, c'est d'avoir entendu des personnes altoséquanaises, ce désir de rester le plus longtemps chez elles ; et donc l'Agence a pour objectif de prendre ce virage domiciliaire, qui demande une refonte, une réorganisation, mais nous sommes déjà remarquablement bien lancés, puisque nous avons créé cette agence le 13 septembre 2021, j'en suis la Présidente, nous avons, depuis, un budget de 16 M€ ; ce n'est pas un budget supplémentaire, puisque ce sont des transferts de budget des deux Départements qui sont au sein de ce GIP – puisque c'est un groupement d'intérêt public qui s'est créé –, avec notamment du personnel qui est à l'intérieur.

Il y a trois piliers dans cette Agence.

Le premier est : comment répondre mieux à la demande de nos personnes âgées qui sont quelquefois perdues dans l'offre globale ; quelquefois, on s'aperçoit que cette offre n'est pas lisible, qu'elle n'est pas accessible, et donc l'objectif de l'Agence est de proposer ce qu'on appelle une « offre globale », notamment avec des nouveaux métiers, des *care managers*, parce que pour prendre ce virage domiciliaire, il faut changer un peu de paramètres et avoir des nouveaux métiers, qui seront là pour accompagner, répondre et suivre le parcours de ce virage domiciliaire qui, de toute façon, est un parcours qui évolue.

Deuxième pilier : l'innovation. Monsieur le Président, vous parlez souvent d'innover pour mieux protéger, on est complètement dans cette dynamique. Avec la conférence des financeurs, depuis 2017, nous y travaillons, avec des porteurs de projet qui nous présentent, très souvent, des projets pour le domicile. Avec le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine, nous aurons une même conférence des financeurs qui pourra nous renforcer et proposer – ce que nous faisons déjà – des offres qui pourront se déployer sur l'ensemble de nos deux Départements.

Je parle d'un lauréat qui m'a marquée, qui a été le lauréat de l'année 2021 – j'espère qu'on en parlera, que vous en entendrez parler –, cela s'appelle Noé et cela a un lien très clair avec le débat, l'actualité, notamment le livre « *Les Fossoyeurs* », que j'ai lu et qui m'a beaucoup marquée, où on parle des problèmes de continence, vrai sujet qui est passé très longtemps sous le tapis. Eh bien, ce porteur de projet, Noé, qui a travaillé dans les hôpitaux, a créé une application qui permettra d'apporter une solution concrète à celles et ceux qui ont cette problématique de continence, sujet qui n'est d'ailleurs pas suffisamment abordé dans les établissements ; cela permettra de reprendre une vie normale, d'utiliser des financements que le Département propose dans le cadre de l'APA.

Voilà un exemple parmi tant d'autres pour ce virage domiciliaire : s'appuyer sur l'innovation pour accompagner les personnes âgées.

Le troisième pilier, qui n'est pas des moindres, est celui des métiers. Je tiens à rappeler qu'en France, nous recherchons à peu près trente mille recrutements dans les services sociaux et médico-sociaux. Les deux Départements ont décidé de prendre ce destin en main avec cette Agence interdépartementale pour être positionnés dans le cadre de ces métiers, du recrutement, et pour cela, nous avons travaillé avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse, avec également la DGS (Direction générale de la santé), pour

obtenir des financements – nous avons reçu 900 k€ sur trois ans – pour recruter, accompagner, former des nouvelles auxiliaires de vie, des aides-soignantes.

Un exemple : au moment où je vous parle, nous avons remporté un des appels à projets au niveau de l'Agence interdépartementale de l'autonomie ; c'est ce qu'on appelle le dispositif Transitions collectives – Transco, et j'espère que vous en entendrez parler. Il s'agit de repérer sur nos territoires des métiers qui sont en décroissance ; un exemple : les métiers notamment de ce qu'on appelle les « hôtesse d'accueil », c'étaient les caissières. Nous avons un contrat avec Monoprix et Derichebourg pour sélectionner ces métiers en décroissance. Nous proposons à ces hommes et à ces femmes d'intégrer ce parcours Transitions collectives. Ils pourront, s'ils le souhaitent, être accompagnés pendant quatorze mois ; c'est ce qui se passe actuellement dans l'Agence – je vous invite à venir les voir, ce sont des femmes qui sont en train d'être formées, suivies pendant quatorze mois, payées par l'État, et elles sont ensuite embauchées dans différentes structures. Nous souhaitons développer de plus en plus ce type d'initiative, notamment pour pouvoir répondre aux problématiques des SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile), qui ont besoin d'un recrutement intense.

Voilà quelques exemples très concrets, et là, ce dont je vous parle n'est pas pour demain, c'est aujourd'hui, c'est ce que nous faisons, et j'espère vraiment que vous pourrez venir voir un peu ce qui se passe au sein de l'Agence.

Pour aller encore plus loin... C'est bon ? C'est tout ? Je suis passionnée, mais c'est important, parce que le virage domiciliaire est le sujet d'actualité.

M. le Président.- Répondez, mais... l'essentiel.

Mme Tilly.- Je crois que j'ai dit l'essentiel, je vous laisserai répondre peut-être sur d'autres problématiques.

Vous avez abordé notamment le sujet de la protection de l'enfance. Effectivement, il y a une orientation, un nouveau virage est pris, et le Président l'a très bien décrit, l'objectif est d'accompagner encore plus les enfants qui sont placés dans nos structures, avec un très beau projet d'ouverture de trois établissements ; avec un projet phare, multidimensionnel, le projet Marcel Rufo, qui répondra réellement à des attentes très claires, très bien énoncées, de la part des professionnels avec qui nous travaillons,

pour leur apporter un lieu pour qu'ils puissent être accompagnés. On est toujours, dans le cadre de la protection de l'enfance, dans un accompagnement sur un parcours ; on n'accompagne pas simplement à tel âge, mais on les accompagne dans tout un parcours.

Nous avons également des contrats jeunes majeurs, puisque nous les accompagnons après les dix-huit ans, jusqu'aux vingt-et-un ans, et là aussi, tout un programme va être fait.

Tout cela pour vous dire que pour tous ces publics fragiles, nous sommes présents, avec notamment des actes forts politiques de financement, parce que cela a un coût, et vous le voyez notamment dans les budgets. En tout cas, je remercie le Président pour ces axes qu'il a choisis, pour que nous puissions répondre aux attentes de nos concitoyens altoséquanais.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame Tilly. Vous avez répondu sur l'essentiel, donc un ou deux points cependant.

Au début de vos propos, Monsieur Timotéo, vous avez évoqué les risques qui pèsent sur les départements, comme l'a fait Monsieur Baguet. Car non seulement nous n'avons plus d'autonomie fiscale – nous dépendons désormais des dotations, et également de la TVA et des droits de mutation, qui peuvent être très aléatoires et que l'on ne maîtrise pas en direct – mais en plus il y a un risque pour l'ensemble des collectivités qu'après les élections présidentielles, elles soient mises à contribution, de façon plus ou moins importante, pour combler les déficits publics – alors même que, dans l'ensemble, elles sont bien gérées, et qu'elles représentent une part marginale des déficits et de l'endettement du pays.

C'est pour cela, comme l'a souligné aussi Monsieur Baguet, qu'il est important que nous gardions malgré tout, et au-delà de tout ce que nous faisons de plus en plus en termes de solidarité ou dans d'autres secteurs, une marge de manœuvre, parce que selon ce qui se passera, il vaut mieux que l'on soit en mesure d'anticiper, et que l'on ne se retrouve pas acculé en fonction des décisions qui seront prises, comme risquent de l'être, éventuellement, certaines collectivités.

Sur les publics fragiles, c'est vrai que, du fait de la crise, ils ont été encore plus fragilisés. Mais dans vos propos, vous oubliez une partie de nos concitoyens qui, à mon sens, est essentielle au sein d'une démocratie : les classes moyennes.

Les publics fragiles sont aidés, l'ont été, nous-mêmes nous y avons participé encore plus fortement. Je ne dis pas que cela a réglé le problème, mais, en tous les cas, il y a des actions qui sont mises en œuvre à la fois par l'État, il faut le reconnaître, et par les collectivités pour aider les publics à faire face le mieux possible, mais les tranches moyennes, elles, n'ont le droit à rien, à part payer.

C'est pourquoi, vous l'aurez remarqué, notre politique est aussi conduite en direction de cette classe moyenne et nous devons y être très attentifs, parce que malheureusement elle a tendance à s'appauvrir, ce qui est grave, car en général, les pays où il n'y a plus de classe moyenne sont des dictatures.

Par ailleurs, vous avez évoqués trois sujets : l'autonomie, l'ASE et le logement.

Sur l'autonomie, Madame Tilly a largement répondu sur les enjeux du maintien à domicile. Mais si vous avez bien écouté mes propos, j'ai dit aussi que, même si nous développons le maintien à domicile, il faut aussi inventer l'EHPAD de demain, qui doit s'ouvrir à d'autres publics, et proposer de l'accueil de jour, de l'accueil temporaire, de l'accueil séquentiel, y compris parfois avec les aidants eux-mêmes. Au-delà des EHPAD, c'est d'ailleurs ce que nous allons faire à Boulogne-Billancourt avec la Maison du répit, pour permettre aux aidants qui s'occupent de leurs proches, à domicile, de souffler pendant une courte période – car c'est parfois très dur de s'occuper chaque jour de quelqu'un – sans devoir les placer définitivement en établissement. Sur ce sujet, nous sommes « en avance », puisqu'il n'existe qu'une Maison du répit, à Lyon, et celle que nous allons ouvrir sera donc la deuxième de France. Je veux bien que l'on dise que l'on peut toujours faire plus, sans doute, mais il faut aussi souligner qu'on n'est pas en retard, que l'on fait des choses que les autres départements ne font pas, que l'on s'efforce toujours d'être novateur.

Sur le parc des EHPAD, vous dites que l'on pourrait faire encore plus. Je suis très clair, et je l'ai dit, les 20 M€ qui seront inscrits au budget, c'est une première enveloppe, mais j'y mets des conditions.

Je mets une première condition, et je l'ai dit : que le projet que l'on bâtit avec les professionnels et le CSTB soit pour l'EHPAD de demain, et pas simplement pour des

petits travaux d'entretien ou de mise aux normes – c'est autre chose, un autre projet –, et qu'en même temps, il n'y ait pas d'augmentation du coût pour les résidents car c'est vrai, c'est déjà parfois élevé. Or, généralement, quand il y a des travaux, comme les établissements n'ont pas assez de fonds propres, ils font un emprunt, et ensuite ils doivent le rembourser. Les échéances rentrent alors dans le fonctionnement, et sont répercutées sur les prix de journée, ce qui les fait augmenter.

Là, le projet de l'EHPAD de demain que nous proposons exigera des investissements importants, que nous soutiendrons sous ces deux conditions. Sinon, on restera dans le cadre des CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) avec l'ARS, comme on le fait depuis des années.

Concernant l'ASE et le fait de dire qu'il faut arrêter de placer les enfants à l'hôtel, je tiens à souligner que le dispositif a profondément évolué, avec un accompagnement renforcé, et que le nombre de jeunes placés dans ces structures a énormément diminué.

Madame Tilly l'a dit, je l'ai indiqué, nous allons ouvrir trois structures sur notre département. Ces structures vont nous permettre d'agir, et en particulier sur des jeunes qui sont encore en résidence hôtelière aujourd'hui, mais qui font l'objet, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, de suivi sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Cependant, il y en a onze – le chiffre est précis – qui présentent des problématiques qui font qu'aucune structure ne veut les accueillir, et je rappelle que nous n'avons pas légalement la possibilité de les obliger. Quand nous aurons créé nos trois structures, nous pourrons répondre à cette problématique.

Pour le reste, ce sont surtout des MNA (mineurs non accompagnés) et des jeunes majeurs qui sont placés dans les résidences hôtelières, il n'y a plus d'enfants de treize/quatorze ans. Ces résidences ont été rachetées par des associations qui ont les personnels adéquats et qui demandent maintenant leur agrément en MECS. Si elles sont agréées, on ne pourra plus dire que c'est de l'hôtel, et d'ailleurs, ce n'est déjà plus, dans les faits, de l'hôtel pur et simple. Quand vous dites : « plus d'enfant à l'hôtel », je suppose que vous voulez dire : « comme par le passé, on les met à l'hôtel, il n'y a pas forcément ou très peu de suivi etc. ». Eh bien, ce n'est plus le cas. Le peu de jeunes qui sont encore dans ces résidences hôtelières et qui sont, je le dis une fois encore, plutôt des MNA et d'un âge plutôt élevé, font l'objet, maintenant, d'un suivi adapté, et même ceux qui ne font

pas l'objet de suivi sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre – les onze dont je parlais plus tôt – bénéficient d'un suivi permanent et qui a été largement renforcé.

Mais il faut être conscient qu'on aura toujours la problématique des MNA, et donc de la mise à l'abri rapidement, même si la loi a été votée. Avec la crise sanitaire, l'arrivée massive de MNA s'est stabilisée. Mais je vous rappelle qu'on est quand même passé, en trois ou quatre ans, de trois cents MNA à mille deux cents dans notre département, et la question se pose de l'évolution après la crise de la Covid – car on espère bien qu'un jour ou l'autre cela se termine : est-ce que l'afflux sera aussi élevé qu'au cours des dernières années, ou est-ce qu'il restera, comme aujourd'hui, plus faible ? Forcément – et la loi, d'ailleurs, le permet, durant les premiers quinze jours pour évaluer s'ils sont mineurs ou majeurs – il faudra bien les mettre à l'abri, et quand vous devez trouver une solution d'hébergement dans l'urgence, et que vous n'avez pas de places disponibles en structure, la seule solution, c'est l'hôtel. Donc, c'est totalement faux de dire qu'on ne recourra plus à l'hôtel, il y en aura toujours, ne serait-ce que pour les MNA et dans l'attente de savoir s'ils sont ou non majeurs.

Concernant le logement, vous avez pris l'exemple des Yvelines, c'est bien, puisque nous travaillons en étroite collaboration avec les Yvelines, ce qui, parfois, vous choque un peu ou vous heurte ; comme quoi c'est bien, parce qu'on peut prendre, de part et d'autre, le meilleur. Mais en l'occurrence, la situation n'est pas la même : nous avons trente-six communes, nous sommes très urbains ; les Yvelines, c'est plus de cent trente communes, il y a beaucoup de champs, beaucoup de rural, et cela justifie qu'ils aient mis en place le dispositif de foncier solidaire. Pour ce qui concerne les Hauts-de-Seine, quand je dis que l'on va acquérir 70 M€ de titres participatifs auprès de notre Office départemental pour construire des immeubles neufs, cela suppose, avant de construire les immeubles, que l'on ait les terrains. Ces 70 M€ participent donc évidemment à l'acquisition des terrains, mais je souhaite – que l'on se comprenne bien – que cela permette de proposer un véritable parcours résidentiel, ce ne sera pas uniquement pour faire du PLAI (prêt locatif aidé d'intégration). Dans les communes carencées, qui ont besoin de PLAI, on le fera, oui, en accord avec les Maires, mais dans des communes qui ont déjà beaucoup de logements sociaux, il faudra aussi, à un moment donné, de l'intermédiaire. Car quand tout le monde parle de parcours résidentiel, mais que vous ne demandez que du PLAI, je ne sais pas comment on assure un parcours résidentiel, parce que quand vous dépassez

les plafonds, vous n'y avez plus droit, et en même temps, les loyers dans le privé sont trop élevés pour certaines tranches.

Je parlais de tranches intermédiaires tout à l'heure ; les gens défavorisés dont vous parlez ont droit au PLAI, mais la tranche intermédiaire qui s'appauvrit, qui paye tout et n'a droit à rien, n'a pas droit au PLAI, et elle n'a pas les moyens de louer dans le privé, parce que les loyers sont chers. Donc ces gens-là risquent de s'éloigner de notre département, comme des départements de la petite couronne, où les prix augmentent. Il faut que nous ayons du PLS (prêt locatif social), et il faut aussi que nous ayons de l'intermédiaire pour leur proposer une solution, et nous aurons un vrai parcours résidentiel. En même temps, cela permettra aussi à notre Office d'avoir un meilleur équilibre.

Je souhaite également que l'on développe de l'accession sociale, je l'ai dit, mais dans du neuf, parce que dans l'ancien, on risque de se retrouver avec des copropriétés où ceux qui ont acheté, qui ont des petites ressources, n'ont pas les moyens de participer aux travaux communs. Du coup, comme l'office ne peut plus faire ces travaux, on risque à moyen terme de se retrouver avec des copropriétés dégradées, et on ne rend absolument pas service à ceux qui ont acheté. C'est pourquoi, ce que je veux, c'est de l'accession dans du neuf, car je considère que tout le monde a le droit de devenir propriétaire s'il le souhaite. On est le pays d'Europe où il y a le moins de propriétaires, moins de 50 %, alors que 85 % ou 90 % des Français souhaitent l'être, donc si on peut participer à faire en sorte qu'il y ait un peu plus de propriétaires par l'accession sociale, ce sera une bonne chose, et ces 70 M€ serviront aussi à cela.

Voilà les quelques points que je souhaitais développer par rapport à ce que vous aviez dans votre intervention.

Monsieur Jarry, maintenant, vous avez la parole.

M. Jarry. - Je me demandais si vous vouliez que je revienne cet après-midi pour parler.

M. le Président. - On peut reprendre la séance après le déjeuner, ce n'est pas interdit.

M. Jarry.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, si le débat d'orientation budgétaire est une étape imposée par la loi avant l'adoption du budget primitif, il n'appartient qu'à vous de faire de cette formalité l'occasion d'un vrai échange sur les orientations budgétaires du Département.

Je constate qu'une fois encore, ce ne sera pas le cas, car pour que nous puissions débattre de ces orientations budgétaires pour l'année qui vient, encore faudrait-il que nous disposions des éléments essentiels à un tel débat, à savoir une estimation du résultat du précédent budget et une projection du résultat de celui dont nous débattons.

Dans n'importe quelle autre collectivité où l'excédent est anecdotique, la question serait marginale, mais le Département des Hauts-de-Seine nous a habitués ces dernières années à des niveaux d'excédent astronomiques, qui représentent bon an mal an près d'un tiers des dépenses réelles de fonctionnement, des excédents qui, certaines années, sont plus élevés que le montant des dépenses sociales du Département hors versement des allocations.

C'est pourquoi ces informations sont si importantes. Pourquoi ne pas nous les communiquer ?

Ce rapport prévoit 170 M€ de recettes de fonctionnement supplémentaires. Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'une prudence excessive vous conduit à sous-estimer ces recettes supplémentaires, comme on peut le voir notamment dans l'estimation des recettes des droits de mutation à titre onéreux. Ces six dernières années, ces DMTO ont été systématiquement sous-estimés de 40 % en moyenne. En 2021, ils étaient sous-estimés de 210 M€ au moment du budget primitif, et quand vous rectifiez celui-ci en octobre avec une décision modificative, vous les sous-estimez encore de 156 M€. En 2022, vous prévoyez 600 M€ de recettes de DMTO, gageons que nous serons plus près de 840 M€.

En quelque sorte, avant la crise, il fallait être prudent, pendant la crise, il faut être prudent, et après la crise, il faut donc toujours être prudent.

Cette sous-estimation des recettes n'est pas guidée par la prudence, elle a une utilité – sur laquelle je reviendrai plus loin –, car, évidemment, on peut faire des choses avec 240 M€.

En attendant, je considère que notre débat d'orientation budgétaire, de ce fait, est en partie tronqué.

Ce rapport s'étend longuement, en revanche, sur la perte d'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales, et particulièrement du Département, que vous déplorez. Moi aussi, je le déplore, mais je dois vous rappeler que c'est Nicolas Sarkozy, dont plus d'un ici se revendique encore, qui a porté le coup le plus rude à cette autonomie en supprimant la taxe professionnelle, remplacée notamment par une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – ou CVAE –, dont on ne peut pas modifier les taux. Ce faisant, il poursuivrait la réforme commencée par Dominique Strauss-Kahn, qui avait supprimé la part salariale de cette taxe.

À l'époque, nous étions bien seuls à dénoncer ces mesures ; obnubilés par une idéologie libérale, vous avez tous, toutes, les uns et les autres, cherché à diminuer les impôts qui liaient l'activité économique et les territoires, sous prétexte que les entreprises payaient trop de charges fiscales. Vous avez le résultat aujourd'hui : les Hauts-de-Seine accueillent les sièges sociaux d'entreprises comme Total, qui fait 16 Md€ de bénéfice en 2021, ou les principales banques françaises, qui cumulent plus de 31 Md€ de résultat net en 2021. L'article des « *Échos* » qui évoque la bonne santé des banques françaises est illustré par une photo de La Défense, mais dans les faits, il y a peu de chose pour le Département, pour les intercommunalités et pour les villes de la croissance de ces résultats.

C'est votre bilan, et les propos de votre candidat à l'élection présidentielle – j'allais dire, en réalité, de « vos candidats », parce que j'ai bien compris qu'il y en aurait plusieurs pour votre majorité – sur la nécessité d'encore baisser les impôts de production ne nous rassurent pas...

M. le Président.- Et le vôtre de candidat, c'est lequel ?

M. Jarry.- Ce rapport contient quelques points de satisfaction. J'ai ainsi noté une augmentation que l'on peut qualifier de conséquente : près d'un tiers du budget consacré à l'hébergement des jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance, et je m'en réjouis d'autant plus que cela fait des années que nous vous alertons sur l'insuffisance de ce budget, et il a fallu que l'IGAS (inspection générale des affaires sociales), dans un rapport très sévère, nous donne raison pour que vous réagissiez, mais tant mieux !

De même, nous n'avons eu de cesse de vous alerter sur les moyens très insuffisants donnés au fonds de solidarité logement (FSL). Il faut croire que la répétition, base de la pédagogie, a fini par porter ses fruits, puisque le budget du FSL devrait augmenter de plus de 50 %.

Je me réjouis également de vos nouvelles orientations concernant l'environnement, et notamment les mobilités douces. Alors que la majorité dans cette Assemblée n'a longtemps juré que par la voiture, érigée en symbole de la liberté, il nous a fallu bien du temps et la crise de la Covid pour vous rendre compte que cette liberté, coincée dans les bouchons, est toute relative et pollue beaucoup.

Je note également avec satisfaction que près de 60 % des recrutements réalisés en 2021 concernent le Pôle Solidarités, ce qui souligne, soit dit en passant, les manques criants en la matière. Cela fait des années que nous alertons l'Assemblée départementale sur les dysfonctionnements des services de solidarité territoriale, les fameux STT ; je crains, cependant, que ces recrutements ne soient pas encore suffisants pour redresser la barre et permettre au Département, *via* ses services sociaux, de remplir les missions qui sont les siennes en matière d'accompagnement social.

Une particularité concerne plus spécifiquement le service de solidarité territoriale n° 6, qui regroupe les Villes de Nanterre et de Rueil-Malmaison : celle liée aux domiciliations. Le nombre de domiciliations de personnes sans domicile stable attribué administrativement à Nanterre ne cesse d'augmenter. Or, ce sont les services sociaux du Département qui sont ou qui devraient être chargés du suivi de ces personnes, et en l'occurrence les services du SST 6. Tous les SST du Département vont mal, mais celui de Nanterre et Rueil-Malmaison, plombé par cette charge de travail supplémentaire, va encore plus mal.

Un schéma départemental de domiciliation, élaboré par les services de l'État en lien avec les communes et le Département, est censé permettre de répartir géographiquement les demandes de domiciliation à l'échelle du département afin d'améliorer le parcours d'accès au droit des personnes sans domicile stable, mais ce schéma départemental est jusqu'à présent resté lettre morte ; aucune publication depuis son adoption en 2016. J'ai récemment alerté le Préfet sur cette situation ; pourquoi, Monsieur le Président, vous ne jouez pas votre rôle pour obtenir les informations et une répartition plus uniforme des places d'hébergement d'urgence et des domiciliations dans

les différentes villes des Hauts-de-Seine, et ce faisant, les différents SST du département ?

À côté de ces points positifs, j'ai malheureusement noté plusieurs baisses, qui s'expliquent d'autant moins que le Département a les moyens de mener une politique plus ambitieuse, notamment, en matière sociale, des baisses ciblées et constantes depuis plusieurs années qui viennent alimenter un excédent futur dans des domaines où l'on attend, au contraire, une intervention forte du Département.

Ainsi, l'augmentation affichée par rapport au BP 2021 du budget consacré à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est en trompe-l'œil, puisque cela ne concerne que le volume des allocations versées, alors que dans le même temps, les budgets consacrés aux espaces insertion et à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA devraient diminuer. En gros, il devrait y avoir plus de bénéficiaires du RSA, puisque le volume des allocations versées va augmenter, mais ils seront moins bien accompagnés vers l'emploi.

De même, je note la poursuite des économies sur les PMI, dont le rôle est pourtant essentiel pour l'intégration des familles, et notamment des plus modestes, et de leurs enfants. Par rapport au budget primitif, pour 2021, le budget consacré aux actions de promotion de la santé au sein des PMI baisserait de 5 %. On pourrait ne pas s'en inquiéter, considérer qu'il s'agit d'un simple ajustement, si, depuis 2015, ce budget n'avait baissé de 135 % : 4,7 M€ en 2015 contre à peine 2 M€ en 2022.

Ne nous leurrons pas, les économies réalisées chaque année sur les PMI se paieront au centuple dans les années à venir, lorsqu'il faudra s'occuper des jeunes dont la scolarité aura été chaotique, faute d'avoir détecté à temps les troubles ou les handicaps qui auront entravé leur apprentissage.

Il en est de même concernant les personnes âgées. Vous prenez soin d'indiquer que la baisse des budgets qui leur sont consacrés, 144 M€ en 2022, après 150 M€ prévus en 2021, a pour objet de « *corriger une estimation budgétaire jugée trop haute par rapport aux réalisations stables constatées depuis 2019, 140 M€ en moyenne* », mais si l'on compare le budget prévu cette année avec celui du compte administratif de 2015, qui était de 157,20 M€, on voit bien que ce budget poursuit une baisse engagée depuis plusieurs années.

Ainsi, alors que les EHPAD ont actuellement mauvaise presse, on note que le budget consacré au financement des frais de séjour en établissement des personnes âgées dépendantes baisse de 3,5 %, et celui du financement de l'accueil en établissement au titre de l'aide sociale de 6,38 %. Le maintien à domicile des personnes âgées, alternative au placement en établissement, baisse, quant à lui, de 4,32 %. Madame Tilly, tout à l'heure, vous disiez ne pas connaître les chiffres précis, je vous les donne.

Pourquoi également maintenir les financements aux CLIC (centre local d'information et de coordination gérontologique) à un niveau si faible et sans tenir compte des disparités socio-économiques, comme si un habitant âgé de Neuilly-sur-Seine avait les mêmes besoins qu'un habitant âgé des quartiers populaires de Gennevilliers, de Bagneux ou de Châtenay-Malabry ? Les différences observées dans les taux de vaccination par ville dans les Hauts-de-Seine montrent bien s'il en était besoin les différences qui existent dans la façon dont les habitants des villes populaires et ceux des villes plus riches prennent soin d'eux. Il suffit de mettre en regard le taux de logements sociaux dans les villes des Hauts-de-Seine pris comme indicateur de niveau de vie et le taux de vaccination des plus de soixante-quinze ans pour constater une corrélation quasi parfaite, les moins vaccinés étant, sans surprise, parmi les habitants des villes les plus populaires. On voit par-là la nécessité, pour atteindre ces derniers, d'un patient travail de prévention et d'aller vers une différenciation dans l'approche de ces populations que nie l'uniformité des financements des CLIC.

Par ailleurs, 20 M€ sur cinq ans sont prévus en investissement pour les EHPAD et les résidences autonomie, ce dont nous nous félicitons.

Je note que dans ce débat sur les EHPAD gérés par des sociétés capitalistiques, les Hauts-de-Seine font fort, puisque soixante établissements sur les cent huit situés dans le département sont dans ce cas, soit une proportion plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale : 56 % dans notre département, 24 % au plan national. Elles n'y sont pas venues toutes seules, elles y sont venues avec l'accord des villes et du Département.

Cette aide que vous proposez concernera-t-elle l'ensemble de ces établissements ou sera-t-elle réservée prioritairement aux établissements à but non lucratif, associatifs ou publics ? Pour le dire plus clairement, maintenant que le voile se lève enfin sur les pratiques des EHPAD privés à statut commercial, cette aide va-t-elle

venir abonder les bénéfices de ces établissements et les dividendes de leurs actionnaires ?

Cette question mérite un vrai débat au sein de cette Assemblée, que vous semblez vouloir engager par vos propos tout à l'heure, car, évidemment, le Conseil départemental, *via* les forfaits dépendance et hébergement, est un des grands financeurs des EHPAD. Pour notre part, nous savions que nous ne pouvions pas confier la planète aux capitalistes ; on voit bien qu'on ne peut pas leur confier nos vieux parents.

Enfin, pour en finir avec le sujet des EHPAD, je voudrais en profiter pour vous interpellier sur celui du CASH (centre d'accueil et de soins hospitaliers) de Nanterre. Je vous ai écrit à ce sujet début décembre pour vous alerter sur un déficit de près de 1,8 M€ en 2021, 3,26 M€ cumulés sur ces quatre dernières années. La raison, principalement, de ces déficits, que l'on peut qualifier de structurels, réside dans le caractère très spécifique de cette unité, une spécificité d'ailleurs soulignée dans les différents rapports établis par vos services dans le cadre du contrôle de l'EHPAD. Cette unité accueille, en effet, un public « *souffrant d'exclusion ou ayant vécu un parcours d'errance* ». Selon ces rapports, sur les quatre-vingt-onze résidents actuels de l'EHPAD, 62 % d'entre eux proviennent ainsi de structures et services destinés aux publics précaires, 40 % ont un suivi psychiatrique actif et 93 % bénéficient de l'ASH (aide sociale à l'hébergement). Seul établissement francilien accueillant ce type de publics, l'EHPAD du CASH n'est pas moins qu'un ultime lieu de relégation. Je souhaiterais, au contraire, qu'après des expériences souvent longues d'errance et d'exclusion, ces personnes soient, à la fin de leur vie, réintégrées dans la société et dans leur dignité. Il n'est donc pas admissible, vous le comprendrez, que cette situation – déjà en soi peu satisfaisante quant au principe – fasse qui plus est peser sur un hôpital déjà fragile des déficits budgétaires conséquents ; c'est la raison de mon courrier, par lequel je demandais au Conseil départemental de prendre ses responsabilités en attribuant à l'EHPAD du CASH une subvention exceptionnelle qui tienne compte de la spécificité de cet établissement.

À la suite des très nombreuses plaintes de familles, nous pensions acquis le fait que la délégation de service public n'était pas adaptée à la restauration scolaire et à la fourniture de repas pour nos collégiens, nous pensions acquis le fait que le Département allait tirer les enseignements de cet échec, car c'est un échec, et réfléchir à une autre démarche : régie ou entreprise publique locale. À rebours de ces engagements, vous avez

annoncé en Commission permanente votre choix de confier à une entreprise capitaliste une nouvelle DSP courant jusqu'en 2026 l'ensemble de la restauration scolaire dans les collèges, y compris les vingt-et-un établissements où elle était encore assurée par l'une des deux unités centrales de production.

De fait, parce que c'est inscrit dans les orientations budgétaires, le débat vient quand même en séance publique comme nous le souhaitions.

Pour notre part, nous pensons qu'il n'est pas sain de confier la restauration scolaire à des entreprises capitalistes, dont le premier objectif est de rémunérer les actionnaires. Encore une fois, on ne peut pas confier des éléments aussi essentiels que la restauration scolaire, la prise en charge des personnes âgées dépendantes, la santé, à des sociétés dont la raison d'être est de rentabiliser le capital investi. Le capital coûte cher à la société, mais c'est particulièrement scandaleux lorsque ces profits se font dans les domaines aussi essentiels de la vie.

Je déplore également que vous mainteniez votre refus de subventionner la construction de logements sociaux dans les communes qui ont déjà atteint les objectifs de la loi SRU et sont au-dessus de 35 %.

En agissant ainsi, non seulement vous réservez vos aides aux plus mauvais élèves, mais vous daignez également à des villes comme Gennevilliers, Bagneux, Villeneuve-la-Garenne, Nanterre, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Clichy, Suresnes ou Le Plessis-Robinson la possibilité de rééquilibrer les logements sociaux entre les quartiers ou d'en construire de nouveaux dans des nouveaux quartiers. C'est d'autant plus inacceptable que le critère de 25 % fixé par la loi SRU est un minimum. Au regard de la situation spécifique du logement en Île-de-France et des difficultés des Franciliens à se loger, la part de logements sociaux dans chaque ville doit être plus importante que ces 25 %.

La question du logement abordable est la question centrale de ce Département. L'espace métropolitain dans lequel nous sommes n'a pas d'avenir s'il continue de nier les difficultés à accéder, selon ses ressources, à un logement social, à un logement intermédiaire ou à la propriété à prix raisonnable.

D'ailleurs, je fais une remarque, parce que souvent, ici même, on caricature ce que font les villes qui ont la part de logement social la plus élevée dans le Département. À ce jour, et on peut, si on le veut, consacrer une séance de travail avec les chiffres à

l'appui, aucune d'entre elles – je dis bien « aucune d'entre elles » – ne construit ou ne veut construire que des PLAI, comme vous l'avez dit tout à l'heure. Toutes veulent faire partout des projets équilibrés avec toutes les faces de cette diversité des logements. Et la question, d'ailleurs, du logement intermédiaire n'a pas trouvé de concrétisation ces dernières années, puisque ceux qui avaient inventé le système du logement intermédiaire dans son financement le plus récent voulaient le faire en privant les communes de la seule ressource qu'ils ont aujourd'hui : celle de la taxe sur le foncier bâti, puisque c'était avec cela que l'on baissait le taux. J'étais membre de la Commission Rebsamen et j'ai, je crois, contribué à ce que dès lors, à partir de cette année, qu'une commune acceptera de faire des logements intermédiaires, la fiscalité sur le foncier bâti sera compensée par l'État. Il n'y a donc pas de souci pour faire du logement intermédiaire, mais cette réalité est là.

Maintenant, je suis évidemment attentif à voir, puisque vous annoncez vouloir que rien que l'Office départemental fasse mille logements de plus par an – j'ai bien compris que ce n'étaient pas que des logements sociaux, mais également des logements intermédiaires et des logements en accession à la propriété encadrée, ce qu'on appelle le « logement abordable », puisque construire à 8 000 € ou 10 000 € du m², on n'est pas dans le logement abordable, on est même dans le logement, à ce jour, inutile dans notre métropole –, comment votre proposition sera reçue par les trente-six Maires du département ; parce qu'autour de moi, j'en entends beaucoup qui, que ce soit pour faire du logement intermédiaire, du logement social ou du logement en accession encadrée, ne veulent rien du tout. Mais on verra, peut-être que vous aurez la force de les convaincre de changer leur fusil d'épaule et d'arrêter d'être obsédés par l'idée de faire en sorte qu'il n'y ait pas de mixité sociale dans leur ville.

D'ailleurs, à ce titre, le sort réservé à la loi SRU par vos amis du Sénat est un cadeau empoisonné ; ce n'est pas de délai supplémentaire pour atteindre le total de logements sociaux dans les communes carencées dont le département a besoin, mais, au contraire, que ces communes construisent dès à présent les logements sociaux dont ont besoin notamment les ouvriers, les employés, les fonctionnaires, les infirmières, les enseignants qui y travaillent, mais aussi les plus pauvres et les plus démunis.

De même, notre département, l'un des plus clivés de France, n'a pas besoin de la possibilité de mutualiser l'obligation de construction de logements entre plusieurs

communes d'une même intercommunalité, mais, au contraire, d'une répartition équitable de logements sociaux entre toutes les communes.

Il existe une réelle convergence entre la majorité présidentielle, qui s'emploie à asphyxier les organismes de logement social et réduit la possibilité de construire, et la droite, qui ne cesse de vouloir vider de son contenu la loi SRU. La machine à éjecter les couches populaires et moyennes – vous voyez, moi, je m'intéresse aux moyennes – s'accélère dans les Hauts-de-Seine : jusqu'où ? Ce refus de la mixité, c'est celui de votre candidate ! Celui de la majorité présidentielle, c'est aussi le vôtre. Vous avez compris que ce n'est pas le nôtre, car c'est bien de projets politiques dont il est question.

La crise sanitaire dont nous sortons à peine a souligné l'importance capitale des services publics pour préparer l'avenir, comme pour faire face aux crises. Oui, il y a des choix à faire et nous vous accompagnons lorsque vous redonnez des moyens à l'aide sociale à l'enfance ou au FSL, lorsque vous favorisez les mobilités douces ou lorsque vous promettez des moyens dont on attend avec impatience la concrétisation pour les quartiers populaires, mais nous nous opposons lorsque vous poursuivez le désengagement du Département dans les PMI, dans l'accompagnement des seniors, ou dans la gestion réelle de la restauration scolaire par le Département, autant de domaines où les Altoséquanais pouvaient s'attendre, au contraire, à un engagement fort de votre part, nos concitoyens les plus modestes, mais aussi les classes moyennes, tous ceux qui constituaient le gros des salariés des première et deuxième lignes.

Ces baisses, tout comme votre politique sélective d'aide au logement abordable, vont venir renforcer encore un peu plus les disparités dans un département déjà considérablement clivé.

Ces orientations budgétaires ne sont pas dictées par un manque de moyens, c'est, au contraire, un choix politique pleinement assuré et auquel, pour notre part, nous ne pouvons souscrire.

Vous commencez à ouvrir le coffre-fort. On va vous aider à l'ouvrir pleinement, dans la justice et l'équité, car vous êtes obligé vous-même de l'avouer – je cite Monsieur Baguet –, « *il y a des marges de manœuvre* » ; il aurait pu dire : « *il y a de grosses marges de manœuvre* ».

Merci.

M. le Président.- Monsieur Jarry, quelques points, parce que je ne vais pas répondre sur tout, je crois qu'on aura beau faire tout ce que l'on veut, on ne trouvera jamais grâce totalement à vos yeux, mais vous avez quand même souligné des avancées.

Sur l'excédent, c'est votre dada, on y reviendra au moment du compte administratif. Je vous rappelle d'ailleurs qu'il sera voté avant le budget, donc vous en aurez totalement connaissance ; c'est ce que j'ai fait déjà l'an dernier, il me semble qu'il a été voté avant le budget et pas après. Vous en aurez donc connaissance.

Que souhaitons-nous faire ?

Premièrement, il faut rester prudent. Monsieur Baguet l'a dit, Monsieur Timotéo l'a dit, et je pense qu'au niveau de vos communes, et vous êtes Maire, Monsieur Jarry, vous devez l'être également. Je ne pense pas, ou alors vous ferez partie des collectivités qui auront des problèmes selon les décisions prises après les élections présidentielles, que vous ayez une marge étriquée en termes de compte administratif et d'excédent ; sinon, vous risquez d'avoir prochainement quelques problèmes.

Le raisonnable, c'est quoi ? On ne peut pas avoir un résultat en déficit, on serait alors sous tutelle. Qu'est-ce qui peut être raisonnable ? C'est de l'ordre de 15 % du budget ; on est d'accord ? En dessous, c'est, à mon sens, déraisonnable, surtout qu'on est tous d'accord pour dire que nous n'avons plus la maîtrise de nos recettes ; 15 % ne me paraît pas monstrueux. Eh bien, Monsieur Jarry, combien font 15 % de 2,5 Md€ ? Vous parlez en chiffres, en disant : « 500 M€, 600 M€, c'est énorme » ; oui, mais il faut ramener les pourcentages par rapport aux sommes. 15 % de 2,5 Md€, c'est entre 350 et 400 M€, si je ne m'abuse...

M. Jarry (hors micro).- Ce n'est pas 600.

M. le Président.- Ce n'est pas 600, mais je vous dis mes orientations. Si vous voulez toujours me parler d'il y a 20 ans, vous ne siégiez même pas là ! Je vous parle de l'avenir. On vient de débiter un mandat et on est là pour la durée du mandat. On est en débat d'orientation budgétaire et je vous donne mes perspectives, non seulement sur cette année, mais sur le mandat, que j'espère pouvoir présider jusqu'au bout, s'il ne m'arrive rien.

(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)

M. le Président.- Je ne vous ai pas coupé, Monsieur Jarry.

M. Jarry (hors micro).- C'est très très excessif !

M. le Président.- C'est toujours excessif avec vous, je ne sais pas lequel des deux est le plus excessif, on verra au final.

(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)

Je ne vous ai pas coupé, Monsieur Jarry. Si vous pouviez avoir la politesse de faire de même, merci.

Je pense donc que là-dessus, on peut être d'accord.

Si je regarde l'excédent de 2019, il était effectivement de l'ordre de 660 M€. L'excédent de 2020, il y avait 100 M€ de moins, il est passé à 560 M€, en un an. Alors, vous allez me dire : « *Oui, mais c'est la crise sanitaire, vous avez fait des dépenses exceptionnelles qui ont pris* ». Eh bien, écoutez, on verra à combien est le compte administratif de cette année, et avec tout ce que l'on vient de décider, qui est repris dans ce DOB, et qui sera concrétisé par le budget, on verra, à fin 2022, de combien il sera.

Une fois encore, je ne fais pas de la politique comme cela. Il faut qu'on ait les équilibres, il faut – car on n'est pas à l'abri, je l'ai dit, de décisions futures portant sur le financement des collectivités – qu'on ait de l'excédent, de l'ordre de 15 %, mais l'important n'est pas de dire : « *On ouvre le coffre et on le vide* ». Je ne suis pas un braqueur de banque ! L'important, c'est de savoir quelle politique on veut mener et quels moyens il nous faut pour mener cette politique. Là, on fait de la politique, dans le bon sens du terme ; je l'ai dit tout à l'heure : *res publica*.

Je rappelle, Monsieur Jarry, que si nous avons pu – et vous l'avez souligné – faire tout ce que nous avons fait ces deux dernières années, c'est parce que le traité de Cahors ne s'appliquait pas, parce que nos augmentations de dépenses en fonctionnement, que vous le vouliez ou non, c'est de l'ordre de 5, 10, 15 % selon les secteurs, voire 20 % de plus en deux ans. Or, le traité de Cahors imposait au Département

des Hauts-de-Seine de ne pas avoir plus de 1 % d'augmentation, sous réserve d'avoir des pénalités énormes ! Mais vous croyez que cela ne va pas revenir après les élections présidentielles, le traité de Cahors, voire pire ?

M. Jarry (hors micro).- On va résister.

M. le Président.- Oui, on peut faire de la résistance, mais il y a les réalités, et moi, je vis de réalités, pas de rêves, je suis pragmatique ; cela ne sert à rien de faire rêver les gens, ils attendent des actes concrets. En même temps, s'il faut se battre sur certains domaines, ne vous inquiétez pas, Monsieur Jarry, je sais le faire aussi.

Sur les DMT0, je ne sais pas d'où vous sortez 840 M€. J'aimerais, mais on n'a jamais eu 840 M€ à ma connaissance, et même cette année, qui est une année exceptionnelle, on va être autour des 700 M€. Il faudrait qu'on ait une année vraiment très exceptionnelle pour arriver aux 840 M€ dont vous parlez. Or, tout le monde s'accorde, y compris les Maires, à dire que cette année a été exceptionnelle sachant que, et Monsieur Baguet l'a dit, notre augmentation a été bien inférieure aux autres départements. Pourquoi ? Parce qu'on est un département où il y a aussi beaucoup de bureaux, alors que l'augmentation a été importante, sur le résidentiel ; est-ce que cela continuera ainsi ? Là aussi, nous sommes dans l'incertitude.

Je ne sais pas comment vous faites des prévisions dans votre commune, mais quand on a 600 M€ de façon régulière, autour des 700 M€ la meilleure année qu'on ait jamais eue, et que vous inscrivez 840 M€, je ne suis pas sûr qu'elles soient vraiment réalistes. Je préfère inscrire 600 et en avoir 650, que d'en inscrire 840 et en avoir seulement 600, parce que les 200 M€ manquant, vous les trouvez où, après, au compte administratif ? Il vaut donc mieux mettre des réalités ou essayer d'être au plus proche des réalités.

Sur la Plan vélo, vous vous en félicitez en disant que cela arrive bien tard. Vous avez été un peu sévère, je trouve, vis-à-vis de nos prédécesseurs, parce que les cent vingt kilomètres que nous allons aménager, en cinq ans, vont s'ajouter aux cent cinquante et un kilomètres déjà existants ; on ne part pas de zéro. On accélère, c'est vrai, avec la Covid, et le vélo est un mode alternatif qui se développe y compris pour aller à son lieu de

travail, mais on ne peut pas dire que rien n'a été fait avant, il y avait déjà cent cinquante et un kilomètres de pistes cyclables sur notre territoire.

Concernant les recrutements, et en particulier dans les services sociaux, on en a parlé plusieurs fois, on essaye de recruter. Nous avons pris, d'ailleurs, des mesures importantes, qui nous ont permis d'améliorer les choses, puisque rien que dans le domaine social, nous avons, depuis le 1^{er} janvier de cette année, cent quinze effectifs supplémentaires. Il est vrai qu'il nous en manque encore, mais les postes sont ouverts, donc nous n'essayons pas de faire des économies. Il faut recruter et nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a des difficultés dans ce domaine, y compris dans les communes.

La difficulté s'est accrue, parce que lorsque le gouvernement a décidé de revaloriser certains métiers sociaux et médico-sociaux avec les accords de Ségur, il en a oublié une partie ; on dit que c'est un « trou dans la raquette » ; des trous dans la raquette, il y en a souvent. L'essentiel est qu'ils arrivent à ce qu'il n'y en ait plus, c'est le cas, puisqu'il me semble que le Premier ministre va annoncer aujourd'hui que des métiers sociaux seront revalorisés, comme ceux qui étaient dans le Ségur, de l'ordre de 180 € ou de 183 € nets par mois, en disant que c'est un des facteurs qui fait qu'on n'arrive pas à recruter dans ces domaines.

Ce n'est pas moi qui fixe les salaires de la fonction publique, vous le savez. Pour autant, pour être attractif, on avait quand même largement augmenté la part sur laquelle on peut intervenir, c'est-à-dire la partie indemnitaire. J'espère qu'effectivement, il n'y aura plus de fuite vers d'autres secteurs maintenant que la revalorisation salariale touche l'ensemble des métiers.

Sur les EHPAD, je vous confirme que les 20 M€ sont dédiés aux EHPAD publics et également aux EHPAD associatifs non lucratifs. Cela vous va, Monsieur Jarry ?

M. Jarry (hors micro).- C'est parfait.

M. le Président.- Voilà !

Concernant le logement, notre politique consiste à apporter moins d'aide lorsque l'on reçoit d'un organisme social un dossier pour construire du logement social dans une ville qui a déjà beaucoup de logements sociaux. Effectivement, nous avons pris

il y a quelques années une délibération précisant qu'au-delà d'un certain taux de logement social, nous ne verserions plus de subvention.

Je suis pour la continuité du parcours résidentiel, et je suis pour qu'il y ait de la mixité partout, je suis contre les ghettos. Vous avez cité Le Plessis-Robinson et Châtenay-Malabry, ce sont des villes que je connais bien, j'ai même eu l'occasion d'être le Maire de la seconde pendant un certain nombre d'années.

Eh bien, quand vous prenez la cité-jardin de la Butte Rouge, vous avez affaire à un quartier où il y a 100 % de logement social – 100 % ! – avec onze mille habitants. Et quand vous voulez y introduire de la mixité, vos amis et ceux de Monsieur Timotéo se dressent en disant : « c'est scandaleux, vous allez diminuer le nombre de logements sociaux ! » et ils déposent des recours.

Si on est d'accord sur le fait qu'il faut favoriser la mixité partout, soyez pragmatiques et, quand on essaie de la développer, sortez de vos postures, et ne faites pas agir vos amis pour qu'ils fassent des recours. Acceptez cette mixité ! Sinon, ce ne sont que des discours, ce ne sont pas des actes. Or, en politique, il faut que les discours soient accompagnés d'actes si on ne veut pas se discréditer. C'est ce que je fais.

Monsieur Jarry, puisque vous êtes pour cette mixité, montrez-le aux autres dans le projet de développement des Groues, sur lequel nous travaillons ensemble. On prévoit du logement intermédiaire, y compris du PLS, et maintenant que notre Office départemental est doté de moyens renforcés à hauteur de 70 M€, j'espère que dans les prochains projets vous allez appuyer davantage cette démarche, que vous allez accepter que notre Office puisse agir pour contribuer à la construction de 1 000 logements supplémentaires par an tel que nous l'avons prévu. Ce serait un geste qui nous permettrait, ensemble, d'atteindre les objectifs que nous nous fixons.

Concernant la restauration scolaire, je n'ai jamais dit qu'on allait revenir en régie. J'ai dit que je souhaitais que l'on évolue ; et on le fait à titre expérimental au Plessis-Robinson, en ayant des cuisines dans les collèges, pour que les repas n'arrivent pas livrés de l'extérieur par des grandes cuisines centrales et qu'on ait ainsi une meilleure qualité, mais aussi plus de produits bio, voire de produits locaux. Pour y arriver, il fallait bien que j'aie la totalité des collèges – on l'a déjà évoqué ici – en DSP, parce que les vingt qui n'étaient pas en DSP ne dépendaient pas réellement de nous, ils dépendaient des

économiques des établissements. Maintenant, leur statut va évoluer avec la loi 3DS, on va voir comment cela se répartit quand les décrets seront sortis.

M. Ouzoulias (hors micro).- Que vous avez votée.

M. le Président.- Mais c'est une étape nécessaire, et cela peut être en DSP, et lorsque nous aurons nos cuisines propres, nous pourrons avoir, y compris en DSP, un meilleur service. Je ne suis pas comme vous, je ne considère pas que le privé fait tout mal et que le public fait tout bien ; le public peut faire très bien, heureusement, mais il peut parfois faire mal, et le privé peut parfois faire mal, mais il peut faire aussi très bien. Je ne suis pas dogmatique et je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire confiance à ce niveau-là.

Sur le CASH, parce que vous nous avez parlé beaucoup de Nanterre... Je comprends que vous soyez attaché à cette ville...

M. Jarry (hors micro).- J'ai parlé d'autres communes.

M. le Président.- Oui, par incidence, mais on est revenu sur le SST 6, on est revenu sur le CASH... Comme par hasard, à chaque fois, c'est à Nanterre. Ce n'est pas un reproche, je conçois qu'en tant qu'élus locaux, vous soyez attachés à votre ville, il n'y a pas de problème pour que l'on discute et je ne vous ai jamais refusé un rendez-vous pour regarder des problèmes particuliers. Cependant, il me semble que le CASH va faire l'objet d'une refonte générale, qui est prévue.

(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)

M. le Président.- Si, cela va quand même jouer en partie sur les équilibres.

Au-delà de cela, Monsieur Jarry, comme pour tous les Maires, les trente-six Maires du territoire, ma porte est ouverte. S'il y a un problème particulier concernant votre ville que vous voulez que nous évoquions, c'est avec plaisir que je vous recevrai dans mon bureau pour que nous puissions évoquer cela ensemble, parce que j'ai rencontré beaucoup de Maires, mais je n'ai pas eu l'occasion, et cela me manque, de vous recevoir

depuis deux ans. Venez ! Je ne sais pas si la porte du coffre est ouverte, mais la porte de mon bureau est largement ouverte, Monsieur Jarry !

M. Jarry.- Je veux vous dire un petit mot, Monsieur le Président.

M. le Président.- Oui.

M. Jarry.- Quand j'évoque des exemples pris sur Nanterre, ce n'est pas pour les ramener à Nanterre, c'est parce qu'ils soulignent des aspects particuliers. Par exemple, cette question de l'EHPAD, ce n'est pas parce qu'il est à Nanterre, il serait à Clichy, je dirais la même chose, c'est un EHPAD particulier, parce que l'on n'y met, jusqu'à maintenant, que des anciens SDF...

M. le Président.- C'est pour cela qu'il me semble que le projet même de l'EHPAD doit évoluer...

M. Jarry.- Ce n'est pas prévu.

M. le Président.- ... pour que ce ne soit plus cela exclusivement.

M. Jarry.- J'aimerais bien, mais pour l'instant, ce n'est pas cela.

Simplement pour préciser les choses, c'est à titre indicatif, puisque ce que je dis, par exemple, concernant le quartier des Groues, que nous connaissons bien tous les deux, à Nanterre, peut se jouer pour un quartier de Bagneux, pour un quartier du Plessis-Robinson, etc. : il y a quatre mille deux cents logements à faire dans ce quartier ensemble, Paris La Défense et la Ville de Nanterre. Sur ces quatre mille deux cents, on a été raisonnable, on a dit : « *Il faut construire 30 % de logements sociaux* » ; le reste, 70 %, sera soit du logement intermédiaire, soit du logement en accession à la propriété.

Pour construire ces mille deux cents logements sociaux, dans votre règle actuelle, vous me donnez zéro subvention, et donc ces 30 %, ces mille deux cents logements sociaux, ne peuvent sortir que parce que moi, Ville de Nanterre, je les subventionne ; sans quoi, on ne pourrait pas les sortir, même au prix que l'on a retenu.

À travers cet exemple, je vous dis : changez votre règle du 35 % dans les villes, éventuellement demandez que les projets que vous subventionnez s'inscrivent dans des projets plus vastes dans lesquels ce ne soit pas supérieur à 35 % si vous voulez, mais changez votre règle, parce que comment imaginer que l'on construise à Nanterre, au pied de La Défense, un grand quartier avec quatre mille deux cents logements dans lequel l'ensemble des fonctionnaires, l'ensemble des petites gens, y compris les moyens, quand ils commencent... Quand on est un jeune « instit », on commence dans le logement social. D'ailleurs, si on n'a parfois pas d'instituteur dans sa commune ou pas d'infirmière, c'est parce que quand on commence, on est à ce prix-là et on a besoin du logement social. Comment irait-on construire un quartier comme cela sans logement social ? C'est pour cela que je vous dis de faire évoluer votre règle. Je ne vous dis pas de tout subventionner, mais faites-la évoluer, parce qu'elle crée des injustices...

M. le Président.- Je vais vous dire pourquoi on ne va pas la faire évoluer, cette règle.

M. Jarry.- C'est dommage.

M. le Président.- Non... Il y a le dispositif « quartiers d'avenir » qui permet de regarder cela, mais la règle de droit commun, pourquoi ? Vous prenez l'exemple des Groues en disant : « *C'est bien, il y aura de la mixité* », mais vous oubliez le reste de la ville.

M. Jarry.- Vous le savez, je vais baisser le nombre de logements sociaux ! En plus, vous savez les chiffres !

M. le Président.- Je peux vous répondre ou pas ?

M. Jarry.- Vous savez les chiffres, il faut prendre tout en compte. La Ville de Nanterre est en train de faire la plus grande transformation de son histoire et sans doute l'une des plus grandes dans le Département des Hauts-de-Seine en faisant passer la totalité de ses quartiers qui étaient à majorité de logements HLM, dont vous savez

d'ailleurs l'origine, puisque pour une grande part, sur Nanterre, c'est lié à l'EPAD (Établissement public pour l'aménagement de la région de La Défense), qui a construit trente-quatre tours de logements sociaux dans le quartier du Parc Sud... À Nanterre, je le dis souvent, il y a plus de tours de logements sociaux qu'il y en a à La Défense. On est en train de faire cela. Y compris les mille deux cents logements sociaux qu'on va construire dans le quartier des Groues, c'est pour diminuer de mille le nombre de logements sociaux qu'il y a dans le quartier du Parc Sud. Je n'ai pas de problème là-dessus.

Je comprends, au départ, cette règle a été fixée de manière idéologique, mais je vous dis, puisque je vois que vous êtes pragmatique – c'est ce que vous avez dit –, regardons ensemble cette manière de fonctionner, parce qu'elle crée des situations qui ne sont pas bonnes.

M. le Président.- Dans le quartier du Parc, où vous allez supprimer mille logements sociaux – mille logements, c'est important –, c'est la rénovation d'un quartier entier que vous allez faire, donc cela s'inscrit dans Quartiers d'avenir, puisque c'est à partir de deux cent cinquante logements que ce dispositif de renouvellement urbain peut être mobilisé. Là, on regardera, mais on ne peut pas dire, d'un côté, on met 30 % et cela paraît correct...

M. Jarry (hors micro).- La loi, c'est 25 %.

M. le Président.- Oui, la loi, c'est 25 %, mais pourquoi pas 30...

(Intervention inaudible de Monsieur Jarry)

M. le Président.- D'accord, on peut être aussi à 100 %...

M. Jarry (hors micro).- Personne n'est à 100 %.

M. le Président.- ... donc admettons 30 %, mais dans des quartiers où le taux de logements sociaux est à 100 % ou 80 %, il faut aussi un accompagnement pour redescendre à 30 ou à 35 %. Il y a, je le conçois, parfois des difficultés, mais qui ne sont

pas simplement dues, Monsieur Jarry, au Département et à la subvention départementale ; c'est dû aussi à l'État, qui demande bien souvent du un pour un. Quand vous faites en plus, ils ne vous disent pas que c'est mal, mais quand vous voulez en démolir un, ils vous disent qu'il faut en reconstruire un, et vous n'avez pas forcément sur votre ville la possibilité de le faire. Quand vous partez d'un nombre très élevé de logements sociaux – comme par exemple à Châtenay-Malabry, où on était à 70 % quand j'ai été élu – et que vous voulez rééquilibrer ce taux pour répondre aux enjeux de mixité dont je parlais tout à l'heure, avec la règle du « un pour un », vous ne pouvez pas le faire à l'échelle de la commune. À Châtenay-Malabry, dans l'écoquartier de 20 hectares qui se construit sur les anciens terrains de l'École Centrale, avec 2 000 logements. Il va y avoir 30 % de logements sociaux. Et il y a de la mixité dans tous les quartiers. Sauf la Butte Rouge, 100 % social. Et l'État nous dit : si vous voulez remplacer une partie du logement social par de l'intermédiaire ou du privé – donc si vous voulez remettre de la mixité dans ce quartier de 3 700 logements, parce que c'est aussi dans ce sens-là, l'exigence de mixité – il faut reconstruire chaque logement social ailleurs. Mais ce n'est pas les 30 % construits dans le nouveau quartier qui permettent de compenser, même si j'ai accepté de rester à 50 % de social dans la Butte Rouge – bien au-delà, donc, des autres quartiers. Pour faire le « un pour un », il faut pouvoir sortir du territoire de la commune, il faut pouvoir compenser dans d'autres villes. Sinon, on n'y arrive pas.

Le problème n'est pas seulement lié aux villes et au Département, il est lié aussi à l'État, et avec tout ce que nous avons décidé de faire pour le logement, il faudra qu'à un moment donné, l'on voie comment on articule tout cela avec l'État, parce qu'on peut présenter des objectifs, et je souhaite qu'on les tienne, mais on ne pourra pas faire tout seul, il faudra qu'on ait l'aide des communes et l'aide également de l'État.

Je crois qu'on a largement débattu, puisqu'on a commencé à 9 heures 30, il est midi.

Un élu (hors micro).- On va déjeuner alors.

M. le Président.- Pas encore.

Je mets aux voix le fait qu'on ait pris acte qu'il y a bien eu un débat.

Qui est contre ?

Abstention ?

C'est donc l'unanimité.

Rapport n° 22.27 – Compte-rendu sur la dette.

M. le Président.- On passe au rapport n° 22.27, avec le compte-rendu sur la dette. J'avais un inscrit, Monsieur Jarry, mais je vois qu'il s'est désinscrit, finalement.
(*Monsieur Jarry acquiesce*)

Très bien.

On doit prendre acte.

Qui est contre ?

Abstention ?

Tout le monde est d'accord pour dire qu'on a pris acte.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 22.28 – Compte-rendu des actions en justice.

M. le Président.- On passe au n° 22.28, sur le compte-rendu des actions en justice. Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit, là aussi, de prendre acte.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Nous avons bien pris acte.

PERSONNEL

Rapport n° 22.12 – Tableau des effectifs budgétaires – 2022.

Rapport n° 22.2 – Tableau des effectifs budgétaires – Cité de l'Enfance – 2022.

Rapport n° 22.12 – Tableau des effectifs budgétaires – Pouponnière Paul Manchon – 2022.

Rapport n° 22.12 – Tableau des effectifs budgétaires – Centre maternel « Les Marronniers » – 2022.

Quatre rapports concernent le tableau des effectifs budgétaires : n° 22.12, n° 22.2, n° 22.3 et n° 22.4. J'ai les inscriptions de Madame Brobecker et de Madame Cillières. Vous faites une intervention commune pour l'ensemble de ces rapports ? (*Mesdames Brobecker et Cillières acquiescent*)

On commence par qui ?

Madame Cillières, allez-y.

Mme Cillières. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, rapidement, parce qu'on a déjà beaucoup débattu ce matin. Évidemment, on va voter pour ces quatre délibérations, parce qu'elles portent, je tiens à le préciser, sur le déroulement de carrière des agents départementaux, notamment autour des avancements de grade et des promotions internes.

Vous abordez tout de même la possibilité de recruter des contractuels sur des postes vacants, faute de pouvoir réussir à les pourvoir avec des agents titulaires de la fonction publique.

C'est pourquoi j'en profite pour revenir sur quelques sujets et vous poser quelques questions, si vous me le permettez, Monsieur le Président.

La première – on en a déjà discuté au mois de décembre notamment autour du rapport social 2020 – est le plan d'action que vous proposez pour réussir à pourvoir les postes qui manquent, entre les postes ouverts au recrutement et les postes pourvus, pour faire fonctionner correctement les services départementaux, et vous savez qu'on parle

beaucoup du Pôle Solidarités – cela a été dit tout à l’heure –, sur les dysfonctionnements constatés dans l’ensemble des SST du Département, et, du coup, qui met à mal le bon fonctionnement des services, qui met en tension les personnels présents et qui dégrade de manière extrêmement importante le service public rendu aux usagers altoséquanais.

Dans la première délibération, vous proposez, je l’ai dit, le recours aux contractuels. Nous pensons que c’est une réponse insuffisante face au malaise ressenti dans les structures, avec les difficultés rencontrées par les agents dans l’exercice de leurs missions, les départs provoqués notamment par la réorganisation du Pôle Solidarités dans le mandat précédent. Ces difficultés à recruter sont bien les conséquences d’une grave crise que rencontre le Département, et nous le pensons, provoquée par les orientations à l’œuvre ces dernières années, qui aboutissent, au bout du bout, à une dégradation du service public sur une des compétences obligatoires du Département : la solidarité.

Nous vous appelons à un plan d’ampleur de déploiement de moyens, à la fois humains et financiers, d’investissement, pour que l’on puisse mieux répondre aux besoins des habitants du Département.

Deuxième question rapide sur l’audit que vous aviez abordé et sur lequel vous vous étiez engagés sur le Pôle Solidarités notamment. Nous souhaitons savoir quand les résultats de cet audit seront transmis, si vous avez une perspective, et s’ils seront débattus en séance, bien évidemment.

Enfin, une dernière question plus précise, si vous me le permettez, sur la Cité de l’Enfance. Nous souhaitons savoir si vous comptiez abandonner le projet de remplacer une équipe d’éducateurs de nuit par une équipe de veilleurs de nuit. Ce projet, qui nous semble aller à l’encontre d’une politique ambitieuse en matière de protection de l’enfance, a été, en effet, retiré de l’ordre du jour de la dernière Commission de surveillance de la Cité de l’Enfance et repoussé à une réunion ultérieure. Donc nous aimerions savoir si ce projet est abandonné.

Je vous remercie.

M. le Président.- Sur le dernier point que vous évoquez, c’est à la fois lié aux problèmes de personnels que nous avons, mais également au fait que quand on recrute, aujourd’hui, les gens recrutés ne veulent pas travailler la nuit.

On a déjà du mal à recruter ces personnels, et quand ils vous disent : « *Je ne viens pas si vous m'obligez à faire la nuit* », que fait-on ? J'ai parlé tout à l'heure de pragmatisme : nous essayons de mettre en place une organisation qui n'empêche pas les embauches, et qui permet d'assurer une présence adaptée la nuit, où il ne s'agit pas de faire à proprement parler de l'accompagnement, mais plutôt de vérifier qu'il n'y ait pas de problèmes particuliers ou de jeune qui fasse une fugue. Il n'y a pas forcément besoin d'avoir la présence d'éducateurs toute la nuit et, s'il y a un problème, nous avons comme vous le savez des systèmes d'astreinte, et un éducateur peut alors intervenir rapidement. Mais au quotidien, quand il n'y a pas de problème, il n'est pas nécessaire de mobiliser en permanence des éducateurs spécialisés.

L'audit se termine, et lorsque j'aurai les conclusions de cet audit, je regarderai s'il y a des modifications à apporter ou non. S'il y en a, on en parlera d'abord en CT (comité technique), puisqu'il peut y avoir des conséquences, et après, l'Assemblée en sera informée.

Je ne vais pas revenir sur les effectifs, on en a déjà parlé à de nombreuses reprises ; une fois encore, il ne s'agit pas d'y consacrer plus de moyens, les moyens sont là, les postes sont ouverts, et j'espère, une fois encore, que le fait que tous ces emplois soient aussi soumis au Ségur permettra de recruter. Mais il est faux de penser et de dire que seule la réforme mise en œuvre expliquerait qu'il y ait moins de personnels au Pôle Solidarités. Il y aurait eu, de toute façon, par la pyramide des âges, et pour toute une série de raisons, un manque de personnel.

Le problème n'est pas qu'il y ait du personnel qui parte, mais d'arriver à recruter dans ces métiers, et, malheureusement, ce n'est pas spécifique à ce secteur : c'est pareil, pour les EJE (éducateurs de jeunes enfants), les auxiliaires, c'est pareil dans l'enseignement. Quand, aujourd'hui, vous voyez l'Éducation nationale qui prend des Bac+2 sans aucune formation et, du jour au lendemain, les propulse devant une classe, voilà... Il faut se poser des questions de fond, savoir pourquoi tous ces métiers « n'attirent plus » et ce qu'il conviendrait de faire pour que de nouveau, il y ait des vocations, mais cela nous dépasse, en tant que Conseil départemental, même si je peux avoir quelques idées ; ce n'est pas ici que l'on peut, en tous les cas, les mettre en œuvre.

Madame Brobecker.

Mme Brobecker.- Monsieur le Président, chers collègues, nous allons voter pour les évolutions de carrière, le recrutement d'agents par voie contractuelle, mais il est vrai que nous rejoignons ce qu'a dit Hélène Cillières sur l'attractivité du poste, la mission – c'est ici celle de l'intérêt général pour un poste au Conseil départemental –, la localisation – on voit qu'il y a des postes partout à pourvoir sur tout le département –, la rémunération – on en a parlé –, le statut, mais aussi les conditions de travail. Sur les conditions de travail, on a eu quelques alertes *via* le rapport IGAS ; je voulais en parler, mais il est tard et on les connaît tous.

Les retours du terrain, avec des équipes en sous-effectif et sur de nombreux postes (éducateurs, médecins, puéricultrices, auxiliaires, psychologues), alors que dans le même temps, il y a des signalements d'enfants en danger, des personnes en situation de vulnérabilité et de précarité, les professionnels n'ont pas toujours le temps d'assurer leur mission, ils sont en prise directe avec des situations de renoncement à des droits, des situations de colère, voire de violences d'usagers sans réponse, sans accueil, sans accompagnement, et aussi à un manque de temps imparti pour suivre les personnes en situation précaire.

Il y avait aussi des antennes de proximité qui étaient appréciées et efficaces, avec des suivis personnalisés, et le regroupement a engendré un anonymat des demandeurs, un manque de suivi, avec des tensions et aussi, du coup, des difficultés à recruter.

Je fais un peu le parallèle avec ce qui se passe dans le secteur hospitalier, où, parfois, il est compliqué pour eux d'assumer ces fonctions et, du coup, les conditions de travail engendrent des difficultés à recruter.

Et puis, évidemment, la réforme, il y a des personnes qui disent qu'on ne peut pas faire la protection maternelle infantile, la protection de l'enfance, l'accompagnement économique et social et l'aide à l'autonomie. Il faut donc redonner aux services des moyens nécessaires, afin de recruter des agents en nombre suffisant et leur garantir des conditions de travail à la hauteur de leurs missions...

M. le Président.- D'accord, on a compris...

Mme Brobecker.- Mais on a noté la volonté du Conseil départemental de changer cela...

M. le Président.- Je vais vous faire la même réponse qu'à Madame Cillières : les postes sont ouverts, donc donner plus de moyens, je veux bien, mais ce n'est pas moi qui fixe le salaire de base, c'est l'État ; il va y avoir une revalorisation et tant mieux. Sur le reste, on recourt même à des contractuels s'il le faut. Avant, c'était sur des contrats d'un an; désormais, on propose tout de suite sur trois ans pour faire en sorte qu'ils viennent. On a pris contact avec les écoles de formation. On a mis en œuvre – je ne vais pas répéter ici, mais Monsieur Coscas pourrait le faire – toute une série de mesures, y compris sur les régimes indemnitaires, pour attirer les personnels.

Après, vous parlez des conditions de travail. Il est vrai que quand il y a un manque de personnels, les conditions de travail sont un peu plus dures. Quand vous devez être trois pour faire le boulot et que vous n'êtes que deux, il est certain que les conditions sont plus difficiles, mais une fois encore, on a tout mis en œuvre pour recruter, donc ce qu'il faut, c'est arriver à avoir la totalité du personnel.

Je vous le redis, cela ne concerne pas que notre Département, c'est une problématique partagée par tous les Départements. Lisez ce qu'a dit le gouvernement ce matin pour annoncer le coup de pouce aux travailleurs de ces secteurs : « *Par ce geste, le gouvernement entend donner un coup de pouce à une filière plombée par d'importantes difficultés de recrutement, notamment à cause du bas niveau des salaires actuels* ».

Je veux bien que vous nous fassiez des griefs, c'est le jeu politique, vous êtes dans l'opposition, mais on a tout mis en œuvre, donc cela ne sert à rien de me dire à chaque séance : « *Mettez les moyens* », « *mettez les moyens* », ils sont mis, les moyens ! Une fois encore, posons-nous les bonnes questions. Est-ce que, d'ailleurs, c'est seulement l'aspect salarial qui fait que certains métiers n'attirent pas ? Je n'en suis pas persuadé, personnellement. Cela joue, c'est évident, mais il n'y a pas que cela. Il y a peut-être d'autres éléments qu'il faudrait aussi prendre en compte.

On fait tout ce que l'on peut pour recruter, et il est vrai qu'il faut être encore plus solidaire de tous nos agents qui travaillent dans ces secteurs en tension, dont le travail est rendu plus difficile en raison du manque de personnels, mais aussi – vous-même, vous l'avez dit – parce que les situations qu'ils ont à traiter sont plus complexes qu'il y a

quelques années. Je crois qu'il faut qu'on fasse preuve d'une grande solidarité et de soutien à leur égard, et éviter de tenir des propos que j'entends ici ou là – je ne dis pas par vous, Madame Brobecker –, qui feraient qu'ils pourraient se sentir visés et déconsidérés...

On ne va pas revenir sur les EHPAD. Je ne dis pas que ce qui a été dit dans le livre est faux, je ne dis pas qu'il ne faut pas regarder, j'ai dit ce que j'en pensais tout à l'heure, mais tous les personnels qui travaillent font quand même un travail, pour la plupart, de dévouement et donnent beaucoup de leur personne, on ne va pas dire que, maintenant, l'ensemble de ces personnels maltraite les gens.

Dans la vie, il ne faut jamais tomber dans les extrêmes, ce n'est jamais bon.

On met le rapport n° 22.12 aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Même vote pour le n° 22.2.

Même vote pour le n° 22.3.

Même vote pour le n° 22.4.

Rapport n° 22.30 – Nouveau règlement télétravail.

M. le Président.- On en arrive au rapport n° 22.30 concernant le nouveau règlement sur le télétravail. Je n'ai pas d'inscrit, mais je vous propose un amendement en séance, donc il convient qu'il vous soit présenté d'abord, ensuite voté, et nous voterons la délibération après.

Concernant l'article 7, je vous propose l'écriture suivante :

« En cas de circonstance exceptionnelle, et afin d'assurer tant la continuité du service public que la protection des agents, le télétravail peut être imposé par l'employeur ; il peut alors donner lieu à une allocation forfaitaire au bénéfice de l'agent –

c'est là où l'on modifie – fixée à 2,5 € par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220 € par an.

Cette allocation est versée sur la base du nombre de jours de télétravail demandé par l'autorité territoriale pendant ces circonstances exceptionnelles. Le cas échéant, elle fait l'objet d'une régularisation au regard des jours de télétravail réellement effectués au cours de cette période. »

C'est pour préciser les 2,5 €.

À l'article 13, ce sont les conséquences de ce que je viens d'indiquer : les dépenses seront imputées sur les différents chapitres fonctionnels.

Je mets cet amendement aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Je mets maintenant le rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 22.29 – Syndicat mixte de Châtenay-Malabry – Mise à disposition d'agents départementaux et de moyens.

M. le Président.- On passe au rapport n° 22.29 : la mise à disposition d'agents départementaux et de moyens pour le syndicat mixte de Châtenay-Malabry. Je n'ai pas d'intervenant.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Rapport n° 22.5 – Délégations de pouvoirs au Président du Conseil départemental – Modification.

M. le Président.- Sur le rapport n° 22.5, les délégations de pouvoirs au Président, ce sont des modifications qui sont apportées, je n'ai pas d'intervenant.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Si vous en êtes d'accord, vu l'heure, on va peut-être sauter quelques rapports et on y viendra après le déjeuner.

Je saute le n° 22.35 et on passe au n° 22.24 : l'acquisition de deux parcelles à Villeneuve-la-Garenne concernant la RD9. Je n'ai pas d'inscrit...

M. Timotéo.- Monsieur le Président, je n'ai pas de contre-avis sur le passage de rapports étant donné l'horaire, mais sur le n° 22.35, notre collègue Dominique Trichet-Allaire ne sera pas là cet après-midi et est prévue en intervention.

M. le Président.- Mais comme c'est écrit, elle peut vous la donner ; non ? (*rires dans l'Assemblée départementale.*)

D'accord, on passe le n° 22.35.

M. Timotéo.- Je ne sais pas si Monsieur Fromantin est là cet après-midi, puisque c'est lui qui présente le rapport.

M. le Président.- Allez, le n° 22.35 !

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

Rapport n° 22.35 – Schéma directeur cyclable départemental – 2021-2028.

M. le Président.- Sur notre Schéma directeur cyclable départemental, j'ai deux inscrits : Madame Trichet-Allaire et Monsieur Datcharry.

On commence par Madame Trichet-Allaire.

Mme Trichet-Allaire.- Merci beaucoup, Monsieur le Président, de cette faveur et de me laisser la parole.

Monsieur le Président, mes chers collègues, oui, cela me tenait à cœur d'intervenir sur ce Schéma directeur cyclable départemental que vous nous présentez aujourd'hui et qui va dans la bonne direction.

En effet, on voit bien que c'est l'usage dans sa globalité qui est bien pris en compte avec ce schéma, et c'est ce que nous, le groupe Écologistes et Socialistes, attendons.

Nous constatons, avec soulagement à vrai dire, une augmentation significative du nombre de kilomètres de pistes cyclables à mettre en place ; vous en avez parlé, d'ailleurs, dans votre discours introductif. Avec soulagement quand même, parce que quand il est affiché dans cette petite plaquette, qui est très bien faite d'ailleurs, la multiplication par quatre de l'itinéraire du réseau cyclable, il faut dire qu'on partait un petit peu de loin. Vous avez bien dit que nous partions déjà de cent vingt kilomètres de pistes cyclables qui sont déjà faites, mais ces cent vingt kilomètres de pistes cyclables, c'est depuis vingt ans, en fait, qu'elles ont été faites ; cela veut dire un rythme moyen de 5,5 kilomètres par an jusqu'ici. Heureusement, ce Schéma cyclable départemental a pour objectif d'augmenter ce rythme, avec une moyenne de vingt kilomètres par an, ce qui nous convient beaucoup mieux.

La cohérence et la continuité des réseaux cyclables sont bien prises en compte, et ceci afin d'éviter des zones blanches comme il en existe encore actuellement, mais nous avons une liste bien complète pour, en effet, résoudre ces problèmes de zones blanches. C'est vraiment très important, parce que lorsque l'on fait du vélo, il est quand

même assez terrible d'être sur une piste cyclable qui s'arrête tout d'un coup et qui oblige à débarquer sur une voie « voitures », cela surprend les automobilistes, cela fait peur aux cyclistes, cela fait peur à tout le monde. Si, pour un peu, vous êtes avec un enfant aussi à vélo, vous pouvez être sûr que plus jamais, la personne ne va reprendre cette piste cyclable, ce qui est bien dommage. Ceci est bien pris en compte et nous nous en félicitons.

Ce qui est aussi important dans ce Schéma directeur, c'est qu'il prévoit l'infrastructure correspondante pour un usage facilité du vélo : les doubles-sens continus, mais aussi la multimodalité, avec des rattachements aux gares participantes au projet Grand Paris Express – là aussi, vous l'avez bien dit –, la constitution d'itinéraires cyclables allongés en lien avec le projet RER V, mais également une offre de stationnement vélos conséquente – c'est très important – et des stationnements sécurisés, et c'est essentiel, parce que, là aussi, quand on s'est fait voler son vélo trois fois en un an, on arrête le vélo.

La sécurisation des infrastructures est également très importante et les résultats du baromètre vélo et les statistiques de la sécurité routière montrent qu'il y a une concentration des accidents et des points noirs autour des intersections. On n'encouragera pas facilement la pratique du vélo sans infrastructures cyclables sécurisant les trajets, qui sécurisent aussi, d'ailleurs, les trajets de piétons. Le Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), cet établissement public, a des préconisations très intéressantes en la matière, en espérant que les services du Département s'en inspirent.

L'accompagnement des usagers et la concertation des associations sont également bien pensés.

Il y a même des expérimentations, qui semblent pertinentes, pour réduire les conflits piétons/cycles et voitures/cycles, et là encore, nous félicitons les services du Département d'avoir prévu de telles expérimentations.

Ainsi, avec ce Schéma directeur, on voit qu'on monte d'un cran de façon significative pour le développement de la pratique du vélo.

Je vais quand même me permettre – comme vous commencez à nous connaître, Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes toujours assez exigeants, peut-être des éternels insatisfaits – un petit regret, car je n'ai rien vu sur l'aide à l'acquisition de bicyclettes. Ces aides à l'acquisition peuvent d'ailleurs être faites sous

différentes formes : monétaire, cela peut être aussi des bourses à vélos qui sont encouragées, peut-être des bourses d'échange de vélos, éventuellement.

Une aide à l'équipement est aussi importante, et quand je parle d'acquisition d'équipements, je parle très concrètement – soyons pragmatiques, nous aussi – des casques et des antivols, car un bon casque et un bon antivol peuvent atteindre assez facilement 150 à 200 €, et ces équipements, quand on fait du vélo quotidiennement – et c'est aussi le souhait dans ce Schéma cyclable – sont indispensables.

Pour finir, une petite question – c'est un petit point –, il est indiqué qu'il y aura des mesures contre le vol. Malheureusement, dans ce Schéma, à l'action 18, je n'ai pas vu exactement quelles sont ces mesures contre le vol. Si vous pouvez, par la suite, nous apporter quelques éléments, parce que, là encore, les vols de vélos sont assez catastrophiques et freinent beaucoup l'utilisation des vélos.

Vous l'aurez compris, à nouveau, nous félicitons les services du Département pour ce Schéma directeur cyclable départemental très complet, ainsi que les élus pour leur prise de conscience à développer rapidement et massivement la pratique régulière du vélo.

Notre groupe Écologistes et Socialistes, bien sûr, votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je m'en serais voulu de ne pas vous avoir entendue, Madame. *(rires dans l'Assemblée départementale.)*

Monsieur Timotéo a bien fait d'insister !

Monsieur Fromantin, vous voulez dire quelques mots ?

M. Fromantin.- Moi aussi, je me réjouis de cette intervention qui sera sans doute même meilleure que la mienne pour défendre ce rapport.

C'est une bonne chose, parce que tous ces réseaux, ceux que l'on monte au niveau de nos villes, aux niveaux des EPT, celui qui est monté, le RER V – que vous avez, à juste titre, rappelé –, au niveau de la Région, on a tous envie que tout cela soit le mieux coordonné possible, et je pense que c'est un élément fort de ce Schéma : il s'inscrit dans un écosystème, à la fois un écosystème viaire, mais également dans un écosystème de stationnement, de services, d'accompagnement des utilisateurs.

Deuxième point, le rapport souligne le potentiel – il y a à peu près neuf cent mille trajets quotidiens en Île-de-France par jour – tel qu’il est estimé, à cinq millions. Cette ambition accompagne aussi une ambition des usagers qui ont recours de plus en plus au vélo.

Enfin, pour être concis, je pense que la clause de revoyure prévue, c’est-à-dire se revoir régulièrement, de telle manière à adapter ce plan à des évolutions qui ne manqueront pas de venir dans les années qui suivent, est importante ; on ne peut pas le figer, surtout sur une période qui est somme toute assez longue.

Vous avez évoqué le Cerema. Les préconisations du Cerema ont été intégrées dans la solution que présente le Département. On peut d’ailleurs noter que dans la future loi 3DS, il y a la possibilité maintenant d’avoir recours directement au Cerema quand une collectivité comme la nôtre veut des études et des conseils particuliers.

Je crois que tout le monde sera unanime sur la qualité de ce Schéma directeur, qui est un point d’entrée du Département sur le projet vélo tout à fait ambitieux.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Datcharry.

M. Datcharry.- On va continuer à se réjouir.

Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, notre groupe est très favorable au développement de l’usage du vélo. Le vélo est devenu aujourd’hui un moyen de déplacement essentiel pour nos concitoyens, qui l’utilisent de plus en plus pour leurs trajets domicile-travail.

Nous approuverons ce rapport et nous rejoignons ses objectifs principaux, à savoir le développement d’un réseau structurant, s’accompagnant d’une offre de stationnement adaptée, mais aussi d’une action de promotion du vélo et de sensibilisation à ces bons usages.

Réduire la circulation des véhicules polluants, favoriser et généraliser l’usage de la bicyclette est un des grands enjeux des politiques de mobilité actuelles. Cette généralisation a, en effet, un impact positif sur la réduction des gaz à effet de serre et sur celle de la pollution atmosphérique, dont les conséquences sanitaires sont particulièrement préoccupantes pour notre Région.

Ces derniers jours encore, l'association Respire publiait une étude sur la qualité de l'air dans les écoles d'Île-de-France, montrant que nos enfants sont soumis à des seuils de pollution élevés, fortement liés à la circulation automobile et très nocifs pour leur santé. Ces alertes doivent être entendues.

Récemment aussi, une enquête de l'Observatoire régional de santé montrait qu'une meilleure maîtrise publique de ces pollutions pouvait produire des effets directement mesurables sur la santé des habitants de nos territoires.

Ces derniers l'ont bien compris et sont de plus en plus nombreux à se déplacer régulièrement à vélo. Le succès rapide des pistes créées pendant la crise sanitaire en atteste, comme le montre ce présent rapport.

Il est sans doute dommage que les Hauts-de-Seine aient pris plusieurs années de retard dans cette politique, ainsi que le souligne notamment la Fédération des usagers de la bicyclette. Au cours des mandats précédents, notre groupe est d'ailleurs régulièrement intervenu à ce sujet année après année. Nous avions un lanceur d'alerte, Gabriel Massou, qui, très régulièrement, vous alertait tous les ans sur ce sujet. Vous vous souvenez certainement, il vous demandait un engagement plus soutenu de notre collectivité pour le vélo, à l'inverse de la politique du tout voiture portée par notre Département depuis des décennies – mon collègue Patrick Jarry en a parlé tout à l'heure. L'automobile était considérée comme un élément majeur de la civilisation ; « *l'automobile, c'est la liberté* », nous disait-on.

Nous sommes donc satisfaits d'être enfin entendus et nous soutenons à présent la mise en œuvre de ce Schéma, ainsi que le déploiement des moyens annoncés dans les meilleurs délais, comme, par exemple, la constitution de cette équipe de cinq ingénieurs – on l'a vu dans le rapport précédent sur les effectifs budgétaires. Cela démontre une volonté que nous saluons.

Il faudra, bien sûr, garantir la réussite de ce Schéma, veiller à ce que le maillage cohérent du territoire départemental et les liaisons avec les villes et départements voisins soient parfaitement assurés.

La question des franchissements par les ponts, sur la Seine par exemple, on le voit dans le rapport, reste à étudier.

Enfin, nous saluons l'effort de concertation qui a été fait ici avec les acteurs associatifs. Gageons, là aussi, que cette démarche partenariale sera poursuivie dans la

mise en œuvre de ce Schéma. On peut aussi imaginer qu'elle soit développée, par exemple, avec la systématisation d'actions de pédagogie et de sensibilisation sur les règles de sécurité à vélo auprès des jeunes collégiens, comme c'est prévu, mais aussi des salariés, notamment les livreurs à vélo, très exposés aux accidents – nous en avons d'ailleurs parlé en commission –, ainsi qu'auprès des automobilistes, bien évidemment, car la réussite de cette politique concerne tous les usagers de la route.

Monsieur le Président, chers collègues, je ne peux que conclure par cette exclamation : pour les cyclistes dans les Hauts-de-Seine, c'est enfin les jours heureux !

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Coscas souhaitait intervenir.

M. Coscas.- Oui, merci, Monsieur le Président.

En une phrase, pour rassurer nos collègues et pour appuyer la démonstration sur la volonté du Département, il est prévu la constitution dans la Direction des mobilités d'une équipe de cinq agents, cinq ingénieurs, pour bien mettre en œuvre ce plan de développement de pistes cyclables.

M. le Président.- Très bien.

Sur ces bonnes paroles, on va suspendre la séance pour aller déjeuner, et on reprendra après...

(Il est fait remarquer au Président qu'il n'a pas mis le rapport aux voix.)

Le vote était évident, vu tout ce que j'ai entendu, mais quand même...

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

(La séance, suspendue à 12 heures 33, reprend à 14 heures 23.)

Rapport n° 22.24 – RD 9 – Acquisition de deux parcelles – Villeneuve-la-Garenne.

M. le Président.- Nous reprenons avec le rapport n° 22.24 concernant l'acquisition de deux parcelles à Villeneuve-la-Garenne. Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 22.25 – RD 3 – Déclassement et cession d'une emprise – Nanterre.

M. le Président.- Sur le rapport n° 22.25 concernant la route départementale n° 3, le déclassement et la cession d'une emprise à Nanterre, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

M. le Président.- Rapport n° 22.32 – Cession à l'EPT Vallée Sud Grand Paris et acquisition foncière – Clamart.

Sur le rapport n° 22.32, la cession à l'EPT Vallée Sud Grand Paris et une acquisition foncière concernant Clamart, il y a deux délibérations. Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix la première délibération : cession de parcelles à l'EPT.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix la délibération n° 2 : acquisition et régularisation foncière.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 22.33 – Cession – Locaux de PMI – Plessis-Robinson.

M. le Président.- Sur le rapport n° 22.33, concernant la cession de locaux au Plessis-Robinson, j'ai une inscrite : Madame Cillières.

Mme Cillières.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, évidemment, nous n'avons pas de jugement sur ce projet de vente des locaux accueillant l'ancienne antenne de la PMI au Plessis-Robinson, parce que cela dépend du choix de la municipalité. Pour autant, nous nous abstiendrons sur cette délibération et je souhaitais vous dire pourquoi.

Nous pensons que cette cession s'inscrit quand même dans le cadre de l'absorption des PMI par les Pôles sociaux territoriaux et aussi dans la tendance, en tout cas du mandat précédent, de supprimer un centre de PMI sur deux.

On souhaitait profiter de cette délibération, par rapport à ce qui a été discuté ce matin sur la baisse de dépenses ciblées sur les PMI du Département, pour vous interroger sur le développement dont ont besoin les centres de PMI, puisque c'est un service départemental dont l'objectif premier est la protection de la santé des femmes et des enfants, pour obtenir pour les femmes une contraception ou pratiquer une IVG, être suivie dans le cadre de sa grossesse ; pour les nouveau-nés, c'est vraiment une opportunité d'être accompagné jusqu'à l'âge de six ans dans son développement psychomoteur et son évolution au sein de la sphère familiale, bien sûr ; et pour les parents, un lieu où on peut répondre à leurs questions en matière de parentalité.

Comme vous le savez, j'imagine, nous avons évidemment dénoncé le projet de fermer un centre de PMI sur deux prévu les années précédentes et nous souhaitons un peu savoir ce que vous comptiez faire face à cette situation, avec des chiffres qui nous semblent quand même alarmants, de baisse de fréquentation importante dans ces structures. On notait qu'en 2015, en tout cas dans les derniers documents que nous

avons, près de six mille femmes dans l'année avaient accédé à une consultation en centre de PMI, elles n'étaient plus que deux mille en 2019. Pareil sur les nombres de consultations d'enfants, sur l'accueil de femmes enceintes, presque moitié moins ; pareil, moitié moins pour les consultations de planification familiale, aussi sur la formation des assistantes et assistants maternels et familiaux.

Nous souhaitions savoir quels moyens financiers et humains le Département prévoit de mobiliser sur les PMI, et si vous comptiez revenir sur ce choix de fermer les centres de PMI, en tout cas un sur deux, tel que c'était prévu.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Pour vous répondre, là, en l'occurrence, il s'agit de rétrocéder à la ville des locaux que le Département avait achetés à la ville il y a quelques années, mais ce n'est pas parce que des locaux sont cédés que, pour autant, il y a une baisse d'activité de la PMI due aux implantations du Département, puisque, à la fois, vous l'avez indiqué, il y a un SST qui existe – là, en l'occurrence, c'est entre Châtenay-Malabry et Le Plessis-Robinson, donc il y a la proximité, il y a les transports nécessaires et ce n'est pas très éloigné –, et parallèlement, l'activité PMI au Plessis-Robinson n'a pas cessé. En effet, le centre sur Châtenay-Malabry a été ouvert, de mémoire, en 2015 ou 2016, mais la PMI a été maintenue au Plessis-Robinson, comme nous avons encore les locaux ; donc, finalement, il y avait deux endroits où les mères pouvaient se rendre. Depuis la fermeture, qui est récente, au mois de juin, nous avons mis en place une permanence dite « hors les murs », puisque notre objectif est effectivement d'avoir des SST, mais au-delà, de continuer à avoir, lorsque c'est nécessaire, de la proximité, en particulier pour les PMI, et de faire en sorte qu'il y ait vraiment un travail en commun entre les agents du secteur social, qu'ils soient départementaux ou communaux. La Ville du Plessis-Robinson a mis des locaux à disposition du Département qui sont partagés avec ses services sociaux ; cela permet d'avoir une appréciation globale de la situation.

Ce n'est pas parce qu'il y a des locaux qui ferment que, parallèlement, il y a une baisse d'activité due au Département.

Là où on peut s'interroger, c'est globalement pourquoi il y a moins de personnes qui viennent vers nos PMI, mais ce n'est pas une question de locaux ou de proximité, puisqu'elle a été maintenue, en l'occurrence.

Si je n'ai pas d'autre question, à moins que quelqu'un veuille ajouter quelque chose...

Madame Tilly, on se fera un plaisir de vous écouter.

Mme Tilly.- Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, sur les PMI – je suis désolée, je suis arrivée un peu en cours –, j'ai les chiffres. On parlait notamment des préventions au niveau des enfants et des centres maternels, puisqu'un plan a été mis en place pour tester les enfants, dont 40 % ont été réalisés sur l'année – l'objectif est qu'on arrive à plus, on a été bloqué notamment à cause du confinement etc. –, sur tout ce qui est auditif, les yeux, etc. On continue toujours avec la même association à faire ces dépistages très importants dans le cadre de la prévention maternelle.

M. le Président.- Très bien.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Abstention ?

Le groupe Gauche Citoyenne, Communiste et Républicaine.

CULTURE

Rapport n° 22.18 – Nouveau syndicat mixte – « Seine et Yvelines archéologie ».

M. le Président.- On passe ensuite au nouveau syndicat mixte « Seine et Yvelines archéologie ». J'ai deux intervenants : Monsieur Timotéo et Monsieur Ouzoulias. Je vais d'abord donner la parole à Monsieur Timotéo, puisque Monsieur Ouzoulias...

(Monsieur Révillon fait remarquer à Monsieur le Président qu'il a oublié le rapport n° 22.21.)

Je ne l'ai pas oublié, on y viendra après. *(rires dans l'Assemblée départementale.)*

Je voulais donner la parole à l'opposition ; il y a longtemps qu'ils ne se sont pas exprimés !

Monsieur Timotéo, vous avez la parole.

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention sera assez courte en ce début d'après-midi.

Au travers de ce rapport, vous nous proposez la création d'un nouvel opérateur dans le champ de l'archéologie préventive. Pour autant, à bien le regarder, j'ai le profond sentiment que le contenu de ce rapport et les différentes délibérations qui l'accompagnent ne donnent pas à voir qu'un seul changement de gouvernance de cette compétence départementale qu'est l'archéologie préventive – compétence, d'ailleurs, que votre majorité avait choisi de placer dans le périmètre de l'outil de préfiguration de la fusion de notre Département avec celui des Yvelines, et cet outil de préfiguration est l'Établissement public interdépartemental 78/92, ou peut-être devrions-nous dire dorénavant : « c'était l'EPI 78/92 » –, tant ce rapport donne, en effet, l'impression que c'est surtout...

M. le Président.- Non, cela l'est toujours, je vous rassure.

M. Timotéo.- ... à la fin de l'Établissement interdépartemental que l'on assiste ici.

M. le Président.- Non, on s'élargit. Il n'y avait que le Département des Hauts-de-Seine et les Yvelines ; maintenant, on ouvre aux communes.

M. Timotéo.- Mais on quitte l'EPI.

M. le Président.- Non. Enfin, on quitte l'EPI... On ne peut pas ouvrir aux communes sans créer cette structure. L'EPI ne pouvait pas ouvrir directement aux communes, parce que dans ce pays, il y a des textes qui, parfois, empêchent de faire des choses simplement ; donc on est obligé de créer cette structure, qui a été, me semble-t-il,

bénéfique, à la fois pour nos deux Départements, qui a permis un certain nombre de choses, et cela va nous permettre de l'ouvrir aux collectivités locales qui, d'ailleurs, le demandent, puisque vous savez que de plus en plus, on a recours à des études archéologiques et que nous pourrions faire cela très bien, parce que nous avons désormais une certaine expérience, avec le personnel nécessaire. On gagne beaucoup plus de temps que si on faisait appel aux services de l'État.

M. Timotéo.- Si la proposition est d'élargir au sein du syndicat mixte...

M. le Président.- Oui, c'est cela ; le but est celui-là.

M. Timotéo.- Très bien, dont acte.

Dans ce cas, j'ai quand même une question, c'était d'ailleurs la question qui terminait mon intervention. Il reste quand même une question en suspens, qui n'est pas au cœur du rapport complètement : le devenir de l'EPI. Il n'avait dans son escarcelle que l'archéologie préventive, l'entretien des routes et les services d'adoption ; je ne crois pas en oublier. Il y a tout de même derrière tout cela la viabilité – même si j'entends bien que ce n'est pas le cœur du rapport – de l'EPI, dont le périmètre d'intervention se réduit de façon importante quand même, à moins que vous nous rassuriez sur la durée de vie et sur la pérennité de l'établissement.

M. le Président.- Le sujet de fond n'est pas de savoir si le fait de retirer l'archéologie de l'EPI amoindrit l'EPI ; une fois encore, c'est pour ouvrir aux collectivités locales et c'est un besoin. La question essentielle n'est pas celle de la structure, mais celle du travail que nous conduisons ensemble avec les Yvelines, et il y a de nombreux secteurs où nous travaillons ensemble, qui ne passent pas par l'EPI. Quand on a ouvert l'Institut du psychotraumatisme, cela ne passe pas par l'EPI. Le GIP Activity ne passe pas par l'EPI. Quand on travaille pour les gamins de l'ASE etc., cela ne passe pas par l'EPI. L'EPI est un outil. En réalité, il s'agit de savoir si, oui ou non, on veut continuer à travailler en bonne intelligence avec un autre Département.

Là aussi, je mets de côté la question de savoir s'il faut la fusion ou pas ; est-ce qu'on peut, oui ou non, est-ce bien pour nos populations que l'on puisse mettre des

choses en commun pour rendre un meilleur service, avec un coût où le fait d'être ensemble permet, sinon des économies, de maîtriser les dépenses et où, en tous les cas, on réussit à faire mieux ensemble ? Quand on a ouvert aux Mureaux – et vous y avez été invités il n'y a pas très longtemps – une structure interdépartementale pour accueillir des adultes autistes, pour éviter qu'ils aillent en Belgique, on a été les premières collectivités à pouvoir le faire, précisément parce qu'on était ensemble. Nous n'aurions pas eu notre travail de collaboration avec les Yvelines – nous manquons de foncier dans les Hauts-de-Seine – nous n'aurions pas pu le faire. Les Yvelines sont un grand département, où il y a du foncier disponible, donc on a pu réaliser ce projet pour apporter un plus à nos populations.

Il faut regarder le travail en commun et ce qu'il peut apporter comme plus à nos concitoyens. Après, que cela passe par l'EPI, par des GIP... Il ne s'agit pas de dire : l'EPI va-t-il encore exister ou pas exister parce qu'on a retiré l'archéologie ? La vraie question c'est : est-ce qu'on souhaite encore ou non travailler en collaboration avec les Yvelines ? Ma réponse est « oui », parce que pour l'instant, tout ce qu'on a fait avec eux a apporté du plus et pas du moins.

Pas d'autre intervention ?

(Monsieur Ouzoulias se manifeste.)

Ah oui, j'avais oublié Monsieur Ouzoulias !

M. Ouzoulias.- Eh oui, Monsieur le Président !

Monsieur le Président, chers collègues,

Monsieur le Président, j'admire votre sens de la dialectique, je crois que vous finirez marxiste, c'est un vrai bonheur, vous manipulez cela mieux que nous !

M. le Président.- Venant de vous...

M. Ouzoulias.- Oui, c'est un compliment !

M. le Président.- ... c'est un compliment.

M. Ouzoulias.- C'est un compliment.

M. le Président.- Mais je vous rassure, je suis gaulliste... profondément !

M. Ouzoulias.- Ce n'est pas antinomique, on peut s'arranger ; vous allez voir, on peut s'arranger, on peut faire des choses, ce n'est pas antinomique, je ne crois pas. *(rires dans l'Assemblée départementale.)*

Sur le fond, je vois très bien quelle est la prochaine phase : vous allez nous dire qu'on a besoin, pour les problèmes de voirie, de travailler avec les communes, et donc le Département va créer avec les Yvelines un syndicat mixte qui permettra aux communes de partager...

M. le Président.- Non, on n'a pas besoin de cela, parce qu'on a déjà travaillé avec les communes sur la voirie...

M. Ouzoulias.- Ah...

M. le Président.- ... en leur proposant de récupérer des voiries dont la fréquentation et la desserte ne correspondent plus à des voiries départementales structurantes à grande circulation.

M. Ouzoulias.- Oui, je vous entends.

M. le Président.- On leur a proposé de remunicipaliser. D'ailleurs, il y a beaucoup de villes du département qui ont accepté cela, donc à ce niveau, on n'a pas besoin de l'EPI.

M. Ouzoulias.- D'accord, parce qu'on transformait l'EPI en une amicale très sympathique, qui permettait des rencontres fréquentes entre les élus des Yvelines et des Hauts-de-Seine, ce qui me va très bien, mais on peut faire une association pour cela. J'ai beaucoup de plaisir à rencontrer le Président Bédier, mais on peut le faire autrement.

Je me souviens, en effet...

M. le Président.- Il n'est pas marxiste. *(rires dans l'Assemblée départementale.)*

M. Ouzoulias.- Non, pas que je sache. Gersoises, mais déjà c'est pas mal, c'est le Sud-Ouest, on s'en approche.

Sur le fond, vous venez sur notre terrain de fouille, cela fait plusieurs années que je vous dis...

M. le Président.- Attention de ne pas trop fouiller ! On ne sait jamais à quoi cela conduit !

M. Ouzoulias.- Oui, tout à fait, mais sur ces problèmes de relations avec les Yvelines, on vous avait dit depuis très longtemps qu'il fallait trouver des structures *ad hoc* compétence par compétence, on n'y est absolument pas opposé, et je pense même que maintenant que les choses ont changé, on peut regarder vers l'Est – pas trop vers l'Est, je vous rassure, mais le Val-de-Marne –, je pense qu'on peut avoir des collaborations dans ce domaine avec le Val-de-Marne, y compris l'archéologie, puisqu'ils n'ont plus de service archéologie.

M. le Président.- Si le Val-de-Marne veut s'associer, j'ai parlé des communes, mais cela va permettre aux collectivités d'adhérer. S'il y a une demande du Val-de-Marne, je ne pense pas que le Président Bédier ou moi-même nous soyons contre, d'autant que nous avons des liens privilégiés avec l'ensemble des départements franciliens à travers le FS2I, où, d'ailleurs, notre Département participe à hauteur de 52 M€ pour ne recevoir en échange que 2 M€, et où il me semble que la contribution du Val-de-Marne dans cette péréquation n'est pas importante...

M. Ouzoulias.- J'entends.

M. le Président.- C'est aussi notre façon de jouer la solidarité sans avoir besoin de l'État, entre nous. Si le Val-de-Marne veut aussi jouer la solidarité au niveau de l'archéologie, il n'y a aucune raison de s'y opposer, et ce n'est pas une question de changement politique, – le FS2I existait avant et on travaillait ensemble avant.

D'ailleurs, il y a d'autres exemples. Quand on refait la RD 920 et la portion qu'il nous reste à faire entre Bourg-la-Reine et la Porte d'Orléans, on travaille en collaboration, et depuis longtemps, avec le Département du Val-de-Marne et des communes du Val-de-Marne : Arcueil, Cachan... Il n'y a donc pas de problème à travailler avec le Val-de-Marne.

M. Ouzoulias.- Non, bien sûr, mais sur le fond, sincèrement, je pense que le problème est vraiment intéressant : au sein de la métropole, comment peut-on organiser...

M. le Président.- Quelle métropole ?

M. Ouzoulias.- C'est une notion géographique, Monsieur le Président, c'est-à-dire la zone dense parisienne et sa proche couronne, pas l'organisme censé la gérer.

Je pense qu'on a besoin d'outils de coordination entre les collectivités.

M. le Président.- Oui, et on est capable de faire tout seul sans qu'on nous dicte !

M. Ouzoulias.- Mais vous cassez mon discours, je n'y arriverai jamais !

M. le Président.- Je vous demande pardon.

M. Ouzoulias.- Ce n'est pas grave.

Et je pense qu'on va se rejoindre là-dedans, parce que cela renvoie à une partie de votre discours qui a été le préambule de notre séance : on a besoin de renouer le lien avec les citoyens, et pour cela, il faut leur faire comprendre que les relations entre les collectivités se font sur des projets, des projets avec des programmes dont on est

redevable devant le citoyen, et pas des organismes complètement artificiels – je pense aux territoires –, dont personne ne sait exactement ce qu'ils sont, ce qu'ils font et sur lesquels le citoyen a l'impression de ne pas avoir de prise.

Je suis extrêmement favorable à ces collaborations, parce qu'elles sont dans l'histoire de la région parisienne...

M. le Président.- De la France même !

M. Ouzoulias.- Oui, mais avant cela, je vous rappelle que les premières organisations intercommunales, ce sont les communistes dans la région parisienne, les années vingt, pour ce qui est le service des inhumations, c'est le maire de Malakoff dans les années vingt.

M. le Président.- Donc c'est à cause de vous qu'on en est arrivé aux territoires.

M. Ouzoulias.- Voilà, on y vient !

Je suis donc entièrement favorable. Après, je rejoins mon collègue, je pense qu'à un moment donné, il faudra qu'on ait un débat sur l'utilité de l'EPI, parce qu'on lui sort, en effet, des compétences ; aujourd'hui, il est réduit à la portion congrue. Je comprends qu'il y a un contexte historique qu'il faut prendre en compte, qu'on ne peut pas couper comme cela, mais à un moment, il faudra que discrètement ou publiquement, on acte la fin de cette aventure, quelle que soit la future majorité à venir après les élections.

M. le Président.- Non, je ne suis pas d'accord. J'espère, quel que soit le résultat de la prochaine présidentielle, que nous aurons de nouveau une vraie loi de décentralisation et qui ne soit pas la loi 3DS...

M. Ouzoulias.- ... que vous avez votée, pas nous !

M. le Président.- Oui... À la CMP, il n'y avait pas de gens de chez vous ?

M. Ouzoulias.- Ah non ! Nous sommes suppléants à la CMP.

M. le Président.- Vous n'êtes que suppléants, vous vous êtes défilés...

M. Ouzoulias.- Nous avons des strapontins dans cette République ! Nous la défendons, mais nous avons des strapontins, Monsieur le Président.

M. le Président.- Eh bien j'espère qu'il y aura une vraie loi de décentralisation...

M. Ouzoulias.- Moi aussi.

M. le Président.- ... qui donne plus de pouvoir aux collectivités.

Regardez ! Une fois encore, on a deux exemples. Le FS2I montre quand même qu'on est capable ensemble de porter des projets, quelles que soient nos différences politiques, je rejoins ce que vous avez dit.

M. Ouzoulias.- Tout à fait, entièrement d'accord !

M. le Président.- ... et de faire de belles choses pour nos concitoyens, ensemble. Le FS2I, ce sont 172 M€ cette année de péréquation que nous avons décidée tout seuls, personne ne nous l'a imposée, donc on n'a pas besoin de péréquation qui nous soit imposée d'en haut, on a simplement besoin de liberté, et si on a la liberté, on est capable de faire ensemble, parce que nous sommes à la tête de collectivités locales, et donc nous sommes à proximité de nos concitoyens, au plus proche, et nous connaissons leurs besoins, et nous sommes capables, ensemble, de prendre les bonnes décisions.

Il faut continuer à avoir le couple Commune-Département et la coopération des Départements entre eux. Après, le reste, effectivement, est accessoire.

M. Ouzoulias.- Complètement d'accord, je pense que cela reste le fondement de la République, le couple Commune-Département est essentiel et, aujourd'hui, c'est le seul qui parle encore aux citoyens ; le reste, ils ne savent plus ce que c'est.

M. le Président.- Quand vous regardez les sondages, les gens qui sont reconnus par la population sont d'abord les Maires, en deux, les Départements, et je ne veux être méchant envers personne, mais après, très loin, il y a la Région, et les Parlementaires et l'État...

M. Ouzoulias.- Vous avez oublié l'Europe, qui est en bout de classement.

M. le Président.- Oui, mais peut-être qu'il faut revoir aussi les choses.

M. Ouzoulias.- Oui.

M. le Président.- C'est encore un autre débat.

M. Ouzoulias.- Oui, sur lequel on a des vues proches.

M. le Président.- Cela démontre bien que ce couple Département-Commune, il faut le préserver...

M. Ouzoulias.- Entièrement d'accord !

M. le Président.- ... et donc qui que soit le prochain Président de la République et quelle que soit la loi de décentralisation, il faudra se baser sur les Communes et les Départements en priorité.

M. Ouzoulias.- Entièrement d'accord ! Là-dessus, on sera sur le même terrain et la défense des mêmes combats, cela ne nous pose aucun problème.

Si on peut redescendre sur terre et sur le niveau de la fouille, sur ce dossier, nous sommes bien évidemment favorables, parce que cela a été notre souhait de développer la compétence archéologique à ce niveau, mais nous aimerions bien que ce soit placé dans un débat beaucoup plus général des relations de notre Département avec celui des Yvelines, avec les autres ; donc nous préférons ne pas participer au vote sur

cette décision, même si nous sommes tout à fait favorables à la constitution de ce nouveau syndicat.

M. le Président.- C'est votre choix, mais, quelque part, c'est un vote contraire à ce que vous avez dit avant. Vous êtes pour que les Départements travaillent ensemble, vous êtes pour le couple Département-Commune. Ce qui est fait là, c'est simplement pour que les deux Départements continuent à travailler ensemble, mais pas seuls, qu'ils ouvrent et puissent ouvrir à d'autres Départements – on a parlé du Val-de-Marne – et aux collectivités locales. Votre vote est donc contraire à ce que vous avez porté avant et ce n'est pas une bonne image que vous donnez, parce que quand on porte quelque chose, il faut le porter jusqu'au bout, y compris par ses votes, parce que ce qui reste, c'est le vote.

M. Ouzoulias.- C'est pour cela que ce qu'on fait, c'est un non-vote, Monsieur le Président.

M. le Président.- On verra.

M. Ouzoulias.- C'est NPPV, c'est un non-vote, ce n'est pas un vote.

M. le Président.- Ah, vous ne prenez pas part au vote.

M. Ouzoulias.- Oui, c'est ce que j'ai dit.

M. le Président.- D'accord. Je croyais que vous vous absteniez.

M. Ouzoulias.- Non, c'est NPPV.

M. le Président.- Donc il y aura l'unanimité, puisque vous n'êtes pas comptabilisé quand vous ne prenez pas part au vote.

M. Ouzoulias.- Tout à fait.

M. le Président.- D'accord.

Monsieur Baguet, vous vouliez intervenir.

M. Baguet.- Oui, Monsieur le Président, simplement une précision : lorsqu'on avait évoqué le débat d'orientation budgétaire lors du Conseil d'administration de l'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine, j'avais évoqué ce point, j'avais dit qu'on était en budget annexe, donc qu'il n'y avait pas de problème, mais que pour plus de fluidité, on allait créer un syndicat mixte qui permettait notamment de répondre aux entreprises du privé, et surtout de refacturer la TVA au prix fort et de ne pas passer par le fonds national de compensation de la TVA qui, vous le savez, nous coûte deux points à chaque fois. Il y a un problème technique, c'est tout, c'est un problème commercial et technique, mais l'esprit reste le même ; c'est pourquoi nous avons proposé la création de ce syndicat.

M. le Président.- Non, mais Monsieur Ouzoulias ne veut pas que l'on vide l'EPI de sa substance, il veut qu'on le renforce, donc on va encore transférer plus de choses !
(rires dans l'Assemblée départementale.)

Je mets aux voix...

Monsieur Timotéo, vous voulez réintervenir ?

M. Timotéo.- Non, je voulais seulement préciser que nous nous abstiendrions sur ce rapport.

M. le Président.- Ah, vous vous abstenez...

M. Timotéo.- Nous nous abstenons.

M. le Président.- Bon...

M. Timotéo (hors micro).- Cela donne l'unanimité.

M. le Président.- Non, abstention, ce n'est pas l'unanimité.

M. Timotéo (hors micro).- Des suffrages exprimés.

M. le Président.- Oui.

Qui vote contre ?

Abstention ?

Le groupe de Monsieur Timotéo.

Qui est pour ?

Le groupe de la majorité, le groupe marxiste ne disant rien. *(rires dans l'Assemblée départementale.)*

M. Ouzoulias (hors micro).- C'est cela, marxiso-gaulliste ! *(rires dans l'Assemblée départementale.)*

M. le Président.- On revient au n° 22.21. Vous voyez, Monsieur Révillon, il vient, mais on a bien fait de...

M. Franchi.- Monsieur le Président, je crois qu'on avait des représentants à désigner, sur la quatrième délibération.

M. le Président.- Oui, vous avez raison, je suis allé trop vite, mais comme il n'y avait pas de candidat de l'opposition, je considérais que c'était fait ; il faut quand même prendre soin de les désigner.

J'ai reçu du groupe de la majorité, c'est-à-dire de vous-même, Monsieur Franchi, comme titulaires : Monsieur Grégoire de la Roncière, Madame Bécart et Madame Pitrou ; comme suppléants : Marie-Laure Godin, Madame Sandrine Bourg et Madame Isabelle Caullery.

Comme il n'y a pas d'autre candidat, je mets aux voix.

Qui est contre ?

L'opposition dans son ensemble ne prend pas part au vote.

À l'unanimité, il et elles sont désignés.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 22.21 – Protocole transactionnel – SPIE – Exécution marché de travaux – Musée Albert-Kahn.

M. le Président.- On revient au n° 22.21 pour faire plaisir à M. Révillon, concernant un protocole transactionnel pour l'exécution du marché de travaux du musée Albert-Kahn. Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

CULTURE

Rapport n° 22.23 – Subventions culturelles – Équipements structurants d'intérêt départemental.

M. le Président.- Sur le rapport n° 22.23, des subventions culturelles concernant les équipements structurants d'intérêt départemental, je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptées à l'unanimité.

Rapport n° 22.22 – Schéma Départemental des Enseignements Artistiques – 2022-2025.

M. le Président.- Concernant le Schéma départemental des enseignements artistiques pour la période 2022-2025, j'ai une inscrite : Madame Barthélémy-Ruiz, à qui je donne la parole bien volontiers.

Mme Barthélémy-Ruiz.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Si vous le permettez, je voudrais faire un petit *excursus* de trente secondes, parce que je me le suis fait envoyer l'article, après ce qu'a dit Monsieur Baguet. Je me suis dit : cela me paraît impossible qu'un élu de Colombes puisse être assez sot pour oublier le Département dans tout ce qu'il fait pour le stade Yves du Manoir, qu'il gère d'ailleurs directement. J'invite Monsieur Baguet à relire le document, car ma collègue, Madame Sow, qui est la première adjointe, qui s'occupe des Jeux olympiques et du sport, n'a absolument pas parlé d'Yves-du-Manoir. Les deux personnes qui ont parlé du stade Yves-du-Manoir sont des personnes qui avaient dû être déléguées, je pense, par le Conseil départemental 92 pour répondre ; il s'agit, de Monsieur Richeux, chef de projet, et de Monsieur Bachoffer, responsable du site, et eux n'ont peut-être pas cité le Département. Il est dommage qu'il n'y ait pas eu un élu du Département, mais ma collègue, Madame Sow, n'a parlé que des autres, du centre nautique, d'autres stades et tout, et loin d'elle lui serait venue l'idée de ne pas citer le Conseil départemental, Monsieur Baguet. D'ailleurs, nous travaillons en toute harmonie avec Monsieur Courtès et les services des sports.

M. le Président.- Je ne sais pas, Monsieur Baguet a peut-être fait une erreur, je n'en sais rien...

Mme Barthélémy-Ruiz.- Oui, certainement.

M. le Président.- ... mais, d'abord, je ne suis pas persuadé qu'il ait commis une erreur, puisqu'il y a eu deux articles ; il y a eu le premier, et ensuite, il y a eu un autre article, suite à un rectificatif, donc cela dépend sur lequel vous vous appuyez, Madame.

Mme Barthélémy-Ruiz.- Je n'ai pas vu de rectificatif, je parle de celui du 8.

M. le Président.- Si vous regardez celui rectifié, effectivement, les choses sont différentes, mais peu importe, on ne va pas en faire une affaire...

Mme Barthélémy-Ruiz.- Ah bon ? Enfin, en tout cas, on m'a assuré que...

M. le Président.- Cela étant, comme on travaille bien ensemble, ce que vous venez de souligner...

Mme Barthélémy-Ruiz.- Oui, exactement, c'est ce que je voulais souligner !

M. le Président.- Comme on travaille bien ensemble, ce n'est pas obligé que ce soit l' élu départemental ou les services du Département qui disent les choses, le premier adjoint en charge de ce secteur peut aussi dire les choses...

Mme Barthélémy-Ruiz.- Oui, absolument !

M. le Président.- « La Commune fait cela, et on se réjouit de travailler en bonne intelligence avec le Département pour faire aussi le stade Yves du Manoir », ce n'est pas interdit, Madame.

Mme Barthélémy-Ruiz.- Absolument, Monsieur le Président.

M. le Président.- Ce qui aurait montré qu'on travaille bien ensemble.

Mme Barthélémy-Ruiz.- Madame Sow, d'une part, ne savait pas qu'il n'y aurait pas un élu du Département qui répondrait et, d'autre part, je ne suis pas sûre qu'elle ne l'ait pas dit à Monsieur Bureau...

M. le Président.- Parce qu'on a fait confiance à l' élu communal !

Mme Barthélémy-Ruiz.- Voilà ! En tout cas, je tenais à rectifier.

M. le Président.- La prochaine fois, on sera plus méfiant, on enverra un élu départemental à Colombes.

Mme Barthélémy-Ruiz.- Volontiers !

En tout cas, je tenais à souligner que nous travaillons en bonne intelligence, comme Monsieur Courtès pourra vous le dire.

Sur le Schéma départemental des enseignements artistiques, nous tenons à souligner les effets positifs de la création des têtes de réseau que vous avez proposée.

Après une première période, jusqu'en 2022, où ces établissements (conservatoires, maisons des arts ou autres) ont été conventionnés sur des thématiques telles que le travail social ou les pratiques collectives, vous prévoyez pour la période 2022-2025 de créer des têtes de réseau plus géographiques, chargées de structurer des pôles avec des villes proches les unes des autres, tout en conservant quelques aides ponctuelles pour des projets.

Ce soutien à la structuration et à une meilleure mise en relation des établissements d'enseignement artistique ne peut, selon nous, que favoriser un élargissement de la gouvernance au sein de ces réseaux, une pluralité de l'offre, et donc la possibilité que les publics se diversifient, ce qui, sur le plan culturel, est sans aucun doute notre objectif commun, toutes sensibilités politiques confondues.

Au niveau des communes et des territoires, nombre d'établissements conventionnés avec le Département reconnaissent que vos services, pour décider de l'évolution du Schéma et de l'organisation, ont su comparer leur Schéma avec ceux d'autres Départements et se déplacer pour consulter les établissements sur leur terrain, car la situation évolue, il est important que chaque niveau territorial soit réactif – la période de confinement ayant, par exemple, amené les enseignants, particulièrement en musique, à s'essayer à l'utilisation du numérique –, et c'était très bien de suivre cela.

Comme vous le comprenez, nous voulons féliciter les services et les élus concernés.

Et puis, je vais quand même me permettre une petite suggestion, parce que par comparaison, cette méthode qui a reposé sur l'écoute de terrain, la réactivité et autres, peut-être qu'il y a d'autres secteurs dans lesquels elle pourrait s'appliquer de façon tout aussi intéressante qu'avec la culture. Ce matin, vous avez évoqué, Monsieur le Président, l'importance de services comme le maintien à domicile, la perte d'autonomie et autres, et là, je dois dire qu'il y a peut-être une réflexion à mener – prenez-le comme une suggestion positive ; après, les services feront ce qu'ils souhaitent. Nous ne doutons évidemment pas, ni des bonnes intentions ni du dévouement des agents qui s'en occupent, mais notre

écoute des services sur le terrain qui s'attellent à cette mission difficile nous amène à suggérer qu'il y ait peut-être davantage de réflexions communes, comme cela a su se faire au niveau de la culture, afin de rendre leur tâche plus aisée, et nous tenons à votre disposition les remarques et idées concrètes qui nous ont été transmises par les acteurs de terrain sur le sujet.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame Bécart se joint à mes remerciements sur la partie culture.

Sur l'autonomie, on travaille déjà avec E-Tonomy, on est déjà en large partenariat, donc on peut toujours élargir, mais il y a là quand même un partenariat important.

Mme Barthélémy-Ruiz.- Si je peux me permettre de préciser, il ne s'agit pas des interlocuteurs, mais de méthodes de travail, parce que je crois que pour essayer d'améliorer sans doute les choses, il y a maintenant un pôle d'évaluateurs, qui intervient pour juger de la perte d'autonomie et de l'évolution de cette perte d'autonomie chez les bénéficiaires ; mais jusqu'à il y a quelques années, les évaluateurs suivaient un certain nombre de personnes âgées, et du coup, ils les connaissaient, c'était beaucoup plus réactif et ils venaient sur le terrain, donc ils rencontraient les acteurs.

Aujourd'hui, il y a peut-être beaucoup plus de bénéficiaires ; du coup, le lien est peut-être devenu un peu plus ténu, et il y a même des évaluations qui se font par téléphone, ce qui est un peu moins réactif, on va dire.

C'était une suggestion en ce sens, je ne vais pas ouvrir la discussion.

M. le Président.- Ce n'est pas le sujet, on ne va pas s'éterniser là-dessus, mais il ne faut quand même pas oublier qu'on a eu deux ans de Covid...

Mme Barthélémy-Ruiz.- Oui.

M. le Président.- et que si certaines choses se sont faites à distance, c'est parce qu'on ne pouvait pas les faire ensemble, au contact, mais j'espère bien que tout cela cessera et qu'on pourra reprendre les bonnes habitudes.

Cela étant, et sans polémique aucune, je remarque que quand l'opposition se félicite, et vous venez de le faire, d'un certain nombre de politiques que nous mettons en œuvre, elle remercie l'administration...

Mme Barthélémy-Ruiz.- J'ai dit : « et les élus ».

M. le Président.- Je ne sais pas comment cela se passe dans vos villes, mais l'administration met en œuvre les politiques que nous décidons.

Mme Barthélémy-Ruiz.- Oui.

M. le Président.- Donc n'hésitez pas à remercier la majorité.

Mme Barthélémy-Ruiz.- Je l'ai fait, je peux vous relire ma phrase ; j'ai dit : *« Nous voulons donc féliciter les services et les élus ».*

M. le Président.- Merci, mais vous pouvez dire : « les élus et les services »...

Mme Barthélémy-Ruiz.- Je pense que Madame Bécart m'aura entendue.

M. le Président.- Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 22.1 – Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Orchestre national de Bretagne.

M. le Président.- On passe au rapport n° 22.1, concernant le musée départemental Albert-Kahn, pour la remise de fichiers numériques concernant l'Orchestre national de Bretagne. Je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 22.11 – Inauguration du musée Albert-Kahn – Parrainages.

M. le Président.- Concernant le rapport n° 22.11, l'inauguration du musée Albert-Kahn, pour les parrainages, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 22.15 – Musée du Domaine Départemental de Sceaux – Dépôt d'œuvres – Musée des Beaux-Arts de la Ville de Chartres.

M. le Président.- Sur le rapport n° 22.15, le musée du Domaine départemental de Sceaux pour des dépôts d'œuvres avec le musée des Beaux-Arts de la Ville de Chartres, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 22.16 – Musée du Domaine départemental de Sceaux – Prêt d'œuvre – Musée Georg Schäfer.

M. le Président.- Sur le rapport n° 22.16, le musée du Domaine départemental de Sceaux toujours, pour un prêt d'œuvre concernant le musée Schäfer, je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 22.8 – Direction des Archives Départementales – Centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine.

M. le Président.- Sur le rapport n° 22.8, la Direction des Archives départementales avec le centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 22.10 – Conservation des antiquités et objets d'art – Subvention d'investissement – Le Plessis-Robinson.

M. le Président.- Sur le rapport n° 22.10, la conservation des antiquités et objets d'art, une subvention d'investissement pour la belle commune du Plessis-Robinson, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 22.9 – Compte-rendu des tarifs et autres droits – 2021.

M. le Président.- Sur le rapport n° 22.9, le compte-rendu des tarifs et autres droits concernant l'année 2021, je n'ai pas d'inscrit.

Je mets le « prend acte » aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité. Nous avons bien pris acte.

Rapport n° 22.31 – Contrat de partenariat – La Seine Musicale – Rapport annuel du partenaire 2020.

M. le Président.- Sur le rapport n° 22.31, concernant le contrat de partenariat pour La Seine Musicale et le rapport annuel du partenaire pour l'année 2020, je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix le fait que nous en ayons pris acte.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité. Nous avons bien pris acte.

RELATIONS ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

Rapport n° 22.13 – Coopération internationale – Tavouch – Programme de développement agropastoral – 2022.

M. le Président.- Sur le rapport n° 22.13, la coopération internationale avec le Tavouch, le programme de développement agropastoral pour l'année 2022, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 22.14 – Coopération internationale – Programme de soutien en Haïti – Année 2022.

M. le Président.- Le rapport n° 22.14 concerne la coopération internationale et notre programme de soutien en Haïti pour l'année 2022. Je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 22.19 – Coopération internationale – Programme de développement agricole à Siem Reap – 2022.

M. le Président.- Rapport n° 22.19 : il s'agit cette fois-ci, toujours concernant la coopération internationale, de notre programme de développement agricole au sein de Siem Reap pour l'année 2022. J'ai un inscrit : Monsieur Benarafa.

M. Benarafa.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je voulais intervenir pour apporter, évidemment, le soutien du groupe Écologistes et Socialistes au renouvellement de cette convention.

On pourrait penser qu'aider les populations au Cambodge n'est pas du ressort du Département, mais ce serait oublier les liens invisibles qui nous unissent sur cette planète.

La compréhension des phénomènes climatiques et sanitaires globaux montre qu'à chaque fois que l'on touche à ce réseau, ces modifications se répercutent sur l'ensemble du système, et il en est de même pour tous les êtres vivants.

Aujourd'hui, la déforestation mondiale liée à l'agriculture contribue pour environ 15 % au réchauffement climatique. Au Cambodge, en cinquante ans, la couverture de la forêt primaire est passée de 70 % à 3,1 %. Cette déforestation s'est accélérée jusqu'en 2015, ce qui en fait un taux de déforestation les plus rapides au monde.

La majeure partie de cette déforestation dans les régions tropicales est liée au trafic illégal du bois, mais aussi au développement de grandes exploitations pour l'élevage

ou les plantations, si bien que 22 % du territoire cambodgien appartient aujourd'hui à deux cent soixante-quinze entreprises prédatrices privées, au détriment des populations rurales, souvent contraintes de vendre leurs terrains, un phénomène aux conséquences humaines et environnementales graves, mais aussi sanitaires. Vous n'êtes pas sans savoir qu'avec la déforestation, les chauves-souris, porteuses de virus, se sont reportées sur les plantations cultivées par l'homme ; cela s'est passé au Bangladesh en 2004, cela s'est passé avec Ébola en Afrique de l'Ouest, c'est là que le virus s'est propagé, c'est peut-être ce qui s'est passé aussi avec le coronavirus ; des phénomènes rares, mais qui peuvent avoir des conséquences importantes.

Le soutien à l'agriculture paysanne constitue donc un enjeu important dans cette région pour lutter contre la déforestation, en protégeant les familles paysannes contre les déplacements liés aux accaparements des terres et à l'expansion de l'agriculture industrielle, qui utilise des engrais chimiques, des pesticides et aux intrants qui ont des impacts négatifs sur l'environnement et la santé humaine.

Cette convention basée sur l'agro-écologie soutient l'utilisation du compost solide en remplacement des fertilisants chimiques, permettant non seulement une réduction des coûts de production mais une réduction de la pollution des sols. L'association de systèmes de micro-irrigation et de techniques agro-écologiques permet également de produire tout au long de l'année et de générer des gains de productivité, de temps et de main-d'œuvre significatifs, et d'augmenter les revenus nets et l'autonomie des petits paysans, notamment formés par des femmes, tout en préservant leur santé et le climat.

Puisque le Salon de l'agriculture va bientôt s'ouvrir et que le Département y est présent depuis quatre ans, grâce à ces innovations en agriculture urbaine, on ne peut s'empêcher de rêver à une convention de ce type pour favoriser la production du bio dans les Yvelines par des paysans locaux, qui pourraient, pourquoi pas, être aidés par des migrants, dotés, pour certains, d'un certain savoir-faire en la matière, et on pourrait l'utiliser aussi.

Permettre à des paysans pauvres de vivre sur leurs terres et de leurs terres, en créant de petites entreprises agricoles familiales et en produisant des aliments sains, locaux et sans impacts sur le climat, c'est exactement ce que le groupe Écologistes et Socialistes aimerait développer pour sauver les petits agriculteurs français, pour enrichir

nos sols par le compostage et pour utiliser les ressources locales de manière respectueuse, en imitant les écosystèmes naturels.

Nous approuvons donc le renouvellement de cette convention et appelons à développer des moyens pour l'agro-écologie familiale aussi dans les territoires agricoles proches avec lesquels nous sommes partenaires.

Je vous remercie.

M. le Président.- Nous le faisons, et vous venez de le souligner, effectivement, au Cambodge, mais nous ne le faisons pas que là. Nous le faisons aussi en Arménie, au Bénin et nous le faisons aussi, d'une façon différente, mais avec le cacao en Haïti. Vous avez pris cet exemple parce qu'il y a la déforestation, ce qui n'est pas forcément le cas dans les autres pays, mais j'espère que vous êtes d'accord pour dire que c'est la même chose à chaque fois que nous sommes en coopération et avec les quatre pays que je viens d'indiquer.

Plus proche avec les Yvelines, c'est ce que l'on fait aussi. Les Yvelines aident beaucoup les agriculteurs locaux pour avoir de la production de proximité, mais également bio, et d'ailleurs, ils ont créé une SEM (société d'économie mixte) qui permet d'avoir des relations avec ces partenaires et qui alimente en produits la production pour les collègues. Lorsque nous aurons mis en place ce que je veux que l'on mette en place dans les Hauts-de-Seine, l'objectif est d'avoir un travail de partenariat avec les Yvelines et leurs agriculteurs, parce qu'ils ont un développement en agriculture que nous n'avons pas chez nous, vraiment de proximité, pour pouvoir, là aussi, avoir des produits pour ravitailler nos propres collègues.

Ce partenariat existe aussi avec nos partenaires qui, en l'occurrence, pour l'instant, sont les Yvelines, parce qu'on ne pourra pas avoir ce type de partenariat avec le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis, ils sont comme nous, ils sont très urbains, ils n'ont pas de surface. Nous pouvons le faire avec les Yvelines et nous avons commencé à le faire.

M. Benarafa.- C'est tellement un beau modèle que je voudrais que vous l'associiez au niveau national, puisque vous êtes amené, peut-être, à prendre le pouvoir, je ne sais pas.

M. le Président.- Moi, non. Je ne suis candidat à rien. Ne me prêtez pas d'intention, on ne sait jamais, cela pourrait jaser après ! Je suis bien où je suis, avec vous ; je me sens très bien là, et on fait, là où c'est notre rôle, avec les collectivités locales et les Départements.

En revanche, nous pouvons encore améliorer, vous avez raison, parce que nous ne sommes pas les seuls à faire. Le Syndicat des eaux d'Île-de-France fait aussi de la coopération décentralisée et agit dans beaucoup de pays. Le SIAAP fait aussi et agit dans beaucoup de pays.

J'ai demandé à Madame Marie-Laure Godin, qui est notre Vice-présidente en charge, de se rapprocher du SEDIF et du SIAAP, pour voir si nous ne pourrions pas conduire ensemble un certain nombre d'opérations. On n'intervient pas forcément dans les mêmes pays, les mêmes lieux, mais en se coordonnant, peut-être qu'on peut y arriver, parce qu'on multiplierait les moyens.

Quand nous-mêmes, en Arménie, nous développons un programme pour amener de l'eau pour irriguer, si nous avons un accord avec le SIAAP ou le SEDIF, l'eau pourrait être financée par un autre organisme et nous pourrions faire encore autre chose, nous pourrions être complémentaires.

J'ai demandé que l'on travaille sur ces synergies possibles, parce qu'ensemble, on est toujours plus fort.

Sur le fond, on est donc d'accord et on va continuer.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

ÉDUCATION

Rapport n° 22.34 – École européenne – Convention de maîtrise d'ouvrage.

M. le Président.- On passe au rapport n° 22.34, avec l'École européenne et la convention de maîtrise d'ouvrage. J'ai un inscrit : Monsieur Ouzoulis.

M. Ouzoulis.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, en préambule, nous aimerions dire que nous sommes tout à fait favorables aux échanges entre les pays, au fait que des structures d'instruction des Hauts-de-Seine puissent accueillir des baccalauréats européens, des cours en plusieurs langues, tout cela ne nous pose aucun problème.

En revanche, nous souhaiterions que ces échanges se fassent au sein du service public de l'instruction nationale, et nous sommes opposés par principe au démantèlement du service public qui fait que nous pourrions confier à des établissements indépendants – c'est le cas ici avec un établissement local d'enseignement international, et je vois que vous mettez à profit très rapidement une réforme portée par Monsieur Blanquer à laquelle j'étais totalement opposé... Nous préférons que cela se fasse au sein du service public de l'instruction nationale, parce que cela permettrait aussi un enrichissement des écoliers des Hauts-de-Seine, et nous ne trouvons pas qu'il soit de bonne politique de réserver ainsi des formes complètement autonomes, voire indépendantes, d'établissements scolaires au sein de notre Département.

C'est pour cette raison que nous voterons contre cette délibération.

M. le Président.- Excusez-moi, je n'ai pas bien compris le début de votre intervention ; ce n'est pas quelque chose de privé ou d'à part. D'ailleurs, cette École européenne, si ma mémoire est bonne, a été annoncée par l'ancien Premier ministre, soutenue par la Région et par le Département, et c'est public. Les enseignants qui seront là dépendent de l'Éducation nationale ; d'ailleurs, c'est l'Éducation nationale qui les rémunérera. La scolarité sera gratuite. C'est un établissement public, réservé, effectivement, à certains enfants, qui sont des enfants de fonctionnaires européens ou qui sont des enfants déjà bilingues, etc., mais c'est bien public, il y a des fonds publics, puisque ce sera construit en investissement par des fonds du Département, de la Région, de la Ville de Courbevoie, et – très peu, pour ne pas dire de façon insignifiante – de l'État, mais en tous les cas, après, sur le fonctionnement, il y aura une grosse prise en charge par l'État, ne serait-ce qu'en payant les enseignants, donc c'est tout à fait public.

M. Ouzoulias.- Pourquoi créer un établissement public alors, si c'est public ? On organise cette solution pédagogique, que nous ne contestons pas, mais au sein du service public. Je ne vois pas l'intérêt de créer un établissement avec un statut particulier qui le détache complètement du service public de l'instruction. Si c'est public, on l'organise dans le public ; si c'est privé, on l'organise avec du privé. Là, il y a une forme de démantèlement du service public qui ne nous va pas.

M. le Président.- On me souffle qu'il y a un programme à l'intérieur, un programme européen, qui ne s'apparente pas aux programmes qui sont dans nos établissements, même si c'est un établissement public, lambda, générique.

M. Ouzoulias.- Si c'est juste de la pédagogie, on n'a pas besoin de créer de nouvelle structure.

M. le Président.- Vous l'expliquerez à l'État...

M. Ouzoulias.- Je lui ai expliqué. Je l'ai expliqué à Monsieur Blanquer, mais vous avez voté avec lui sa loi.

M. le Président.- Pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension, et d'ailleurs, ce n'est pas la première École européenne qui se crée en France...

M. Ouzoulias.- Non, il y en a d'autres.

M. le Président.- Il y en a une, je crois, à Strasbourg, il y en a d'autres, et je pense que pour notre territoire, c'est plutôt une bonne chose que d'avoir ce type d'établissement, c'est porteur, en plus dans un lieu qui n'est pas neutre, à La Défense, et qui ne profite pas qu'à notre département, à toute l'Île-de-France et à toute la France. La Défense, je veux bien que l'on critique, mais c'est quand même un tiers du PIB de la France. Je pense donc que c'est plutôt une bonne chose et, une fois encore, cela n'a rien de privé, cela a ce statut un peu « particulier », parce que le mode d'enseignement est adapté aux publics qui sont accueillis, mais comme il peut y avoir des adaptations aussi

dans certains établissements purement publics qui sont en QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville).

M. Ouzoulias.- Exactement !

M. le Président.- C'est une différenciation.

Après, pourquoi faut-il créer une structure spécifique ? Je n'en sais rien. En tous les cas, qu'il n'y ait pas de mauvaise compréhension par rapport à votre intervention, ce n'est pas payant pour les parents...

M. Ouzoulias.- On l'a bien compris.

M. le Président.- ... c'est totalement public, c'est pris en charge par l'Éducation nationale et par les collectivités.

M. Ouzoulias.- On a parfaitement compris tout cela.

M. le Président.- Madame Limoge.

Mme Limoge.- Effectivement, c'est complètement public, cela s'inscrit dans le cadre du fonctionnement européen, donc c'est réservé aux enfants des fonctionnaires européens qui ont une priorité d'accès, mais cela accueille également d'autres enfants du territoire, notamment de la Ville de Courbevoie, à titre complètement gratuit.

Cette école est même pour l'instant installée dans des établissements publics, dans le lycée et école de la commune.

Par ailleurs, cela s'inscrit également dans un écosystème qu'avait souhaité l'Éducation nationale aux abords de La Défense, qui est lui-même complètement public, avec des sections internationales, à Courbevoie, dans toutes les écoles publiques, de la maternelle au lycée.

Tout cela s'inscrit dans un écosystème public qui n'est pas réservé à certains enfants, mais qui peut bénéficier à tous.

M. Ouzoulias.- Sur les élèves de fonctionnaires européens, ce sont 32 élèves ; il faut quand même relativiser.

M. le Président.- Ce n'est pas ce qui fera le plus grand nombre, c'est vrai.

Mme Limoge.- Donc le reste, ce sont des enfants du territoire qui en bénéficient à titre complètement gratuit.

M. Ouzoulias.- C'est pourquoi je veux que cela se fasse dans le service public, et pas avec un établissement public autonome ; c'est tout.

M. le Président.- C'est un établissement public. Après, peut-être qu'il faut, pour je ne sais quelle raison, une structure spécifique... mais c'est un établissement public et c'est le fonctionnement européen.

Je pense que sur le fond, c'est plutôt une bonne chose, à la fois pour les enfants qui y seront et, une fois encore, pour notre département et pour la France. Votre vote simplement pour le fait établissement public ou public direct, je ne vois pas trop la différence, mais on a bien compris votre argumentation, en tous les cas celle que vous exprimez – je ne dis pas que je la fais mienne, mais en tous les cas celle que vous exprimez.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Le groupe Communiste et Citoyen, pour ne plus dire « marxiste », si ma mémoire est bonne.

Abstention ?

Le reste est pour.

Rapport n° 22.20 – Financement de l'aide sociale à la demi-pension aux collèges publics en cité scolaire à gestion régionale – Année scolaire 2021-2022.

M. le Président.- On passe au rapport n° 22.20, avec le financement de l'aide sociale à la demi-pension pour les collèges publics en cité scolaire à gestion régionale. Je n'ai pas d'intervenant.

Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 22.6 – Règlement actions éducatives et citoyennes – Année scolaire 2022-2023.

M. le Président.- Sur le rapport n° 22.6, le règlement des actions éducatives et citoyennes pour l'année scolaire 2022-2023, j'ai une inscrite : Madame Barthélémy-Ruiz.

Mme Barthélémy-Ruiz.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, la délibération propose un dispositif que nous avons trouvé, en l'étudiant, particulièrement pertinent. En effet, il y a des interventions qui, clairement, sont tout à fait complémentaires de l'action de l'Éducation nationale. Elles ont le mérite aussi d'installer dans ce milieu et auprès d'un public d'enseignants et de jeunes les bienfaits d'une pédagogie de projet.

Un élément nous a paru particulièrement intéressant : la notion de dialogue préparatoire, qui fait que le Département va se trouver en discussion avec les établissements, qui vont, du coup, positionner leurs projets dans des dispositifs qui les font sortir un peu du cadre de leur établissement, et cela, je pense qu'on ne le fait jamais suffisamment. Du coup, les établissements questionneront leurs centres d'intérêt au sein d'un environnement plus large. Cela permet aux participants de confronter des regards et des opinions.

Les thèmes retenus sont, pour certains, assez classiques, comme la citoyenneté, mais nous avons considéré aussi qu'il y avait des choses bien adaptées aux questionnements d'aujourd'hui, avec le bien-être, le climat scolaire et la persévérance scolaire. Tel que c'est présenté, cela paraît vraiment utile pour – cela concernera un petit nombre d'élèves – prévenir des décrochages.

Enfin, le règlement stipule que seront favorisés les projets initiés par des jeunes, ce qui correspond bien à nos souhaits de participation des habitants, quel que soit leur âge.

Alors, ce qu'on voulait vous dire, c'est que, bien sûr, on va voter pour, mais soyez assurés que nous inciterons les collèges de nos cantons à participer, de même qu'au projet « Ô Lab citoyen », qui associe à la réflexion le geste artistique et pour lequel nous attendons impatiemment de savoir quel est le thème de l'année.

M. le Président.- Je ne peux, moi aussi, que vous inviter à les inciter à participer, puisque le budget que nous octroyons n'est pas neutre...

Mme Barthélémy-Ruiz.- Il est très convenable.

M. le Président.- ... il est de 839 k€ annuels, en tous les cas pour l'année en cours, même plus, puisque je vous rappelle qu'avec la Covid, un certain nombre d'actions n'avaient pas pu être conduites dans les deux années précédentes et que nous n'avons pas repris dans le budget général ces moyens, ce qui veut dire que cette année, il y aura 1 460 771 € précisément octroyés à ces projets.

Mme Barthélémy-Ruiz.- Oui, il y a de quoi faire.

M. le Président.- Effectivement, soyez persuasive, comme nous, auprès des enseignants pour déposer des projets ; il y a de quoi faire.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 22.7 – Ateliers pédagogiques – Collège Maurice Genevoix (Montrouge) 2022-2023.

M. le Président.- Nous passons au rapport n° 22.7 concernant des ateliers pédagogiques au collège Maurice Genevoix à Montrouge. Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 22.36 – Désaffectation de l'usage d'enseignement secondaire – Collège Jean Moulin (Chaville).

M. le Président.-Nous passons au rapport n° 22.36, concernant la désaffectation de l'usage d'enseignement secondaire pour une partie du terrain au collège Jean Moulin à Chaville. J'ai une inscrite : Madame Genthon.

Mme Genthon.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, concernant cette délibération, les membres du Conseil d'administration du collège Jean Moulin de Chaville ont voté à deux reprises contre le projet de cession qui est mentionné dans ce rapport. Enseignants et parents d'élèves proposaient notamment de faire de ce terrain un espace vert susceptible d'accueillir des activités pédagogiques.

Cette proposition n'a, semble-t-il, jamais été réellement étudiée ni débattue au-delà du Conseil d'administration de l'établissement.

Le projet d'aménagement du terrain, s'il a été adopté par le Conseil municipal, a toutefois fait l'objet de nombreuses réserves, notamment quant au fait que le projet immobilier prévu ne comporte pas, en définitive, de logements sociaux, ce dont notre département a pourtant grandement besoin.

Nous regrettons, en outre, que ce rapport ne contienne que peu d'informations sur le projet d'aménagement, et plus particulièrement sur la nature des débats dont il a fait l'objet localement.

Pour ces raisons, notre groupe votera contre.

M. le Président.- Madame, sur le vote du Conseil d'administration, je vous précise d'abord que c'est un vote pour avis et pas pour décision. Et si vous avez eu connaissance du vote, douze représentants ont voté contre, huit ont voté pour et trois se sont abstenus, donc on ne peut pas dire que ce soit un vote unanime contre ! Et nous, ici, nous sommes au Département, nous ne sommes pas là pour prendre parti, sur des projets communaux, pour des opposants face à un projet communal. Je vous demande ici de juger en tant que Conseillers départementaux ; il y a une opposition locale au Conseil municipal de Chaville, qu'elle fasse son travail ! Vous n'êtes pas ici les représentants de l'opposition locale, vous êtes ici en tant que Conseillère départementale, premier point.

Deuxième point, ce n'est peut-être pas du social, mais c'est pour construire des logements pour personnes âgées et pour faire de l'intergénérationnel, et à côté d'un collège, faire de l'intergénérationnel ne me paraît pas totalement idiot ! Il est prévu, sur la petite parcelle que l'on désaffecte, d'avoir un jardin potager qui pourra servir et faire travailler les enfants du collège avec les aînés qui seront logés là, donc cela ne me semble pas totalement absurde ! Je ne suis pas là pour jouer les opposants à une commune, comme je ne le ferai pas à Nanterre ou comme je ne le ferai pas ailleurs, donc regardez en quoi consiste le projet, ayez votre opinion à vous !

Avoir du logement intergénérationnel à côté d'un collège avec un potager commun, où les aînés travailleront avec les collégiens, me semble plutôt une bonne chose, d'autant qu'on n'a pas besoin de cette parcelle de terrain et qu'en plus elle appartient à la Ville. Elle avait été affectée pour le collège au cas où un besoin d'agrandissement apparaîtrait, et il s'avère que ce n'est pas le cas. Que la Ville reprenne son terrain pour en faire un potager entre les collégiens et ce qu'ils vont construire pour les personnes âgées, je ne vois pas où est le scandale !

Ils ont émis un avis, certes douze voix contre, mais, je rappelle, huit pour et trois abstentions. Eh bien moi, je suis pour, comme la Ville de Chaville.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie...

M. Ouzoulias.- Non, on vote contre.

M. le Président.- Alors il faut lever la main quand je dis « contre » !

M. Ouzoulias.- Vous n'avez pas dit « contre » ; si ?

M. le Président.- Si, j'ai dit « contre », je commence toujours par « contre », parce qu'après, je sais que « pour », il n'y a pas de problème.

M. Ouzoulias.- Alors contre, pardon.

M. le Président.- Alors contre ?

M. Ouzoulias.- On vote comme l'opposition de Chaville : contre.

M. le Président.- C'est bien ! Je ne sais pas où elle est, l'opposition de Chaville ; d'ailleurs, qui reste-t-il dans l'opposition à Chaville. Il y a peut-être encore quelques marxistes... *(rires et brouhaha dans l'Assemblée départementale.)*

Le groupe Gauche Citoyenne, Communiste et Républicaine vote contre.

Abstention ?

Le groupe de Monsieur Timotéo et la majorité votent pour.

Rapport n° 22.17 – Habitat – Aides départementales aux particuliers.

M. le Président.- Sur le rapport n° 22.17, concernant l'habitat, des aides départementales aux particuliers, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptées à l'unanimité.

Nous avons terminé notre ordre du jour. Nous avons une question orale et également un vœu.

EXAMEN DES QUESTIONS ORALES

La question orale concerne le Groupe de Monsieur Timotéo. Je ne sais pas qui la présente...

M. Timotéo.- C'est moi.

M. le Président.- Je vous donne la parole.

Question orale posée par Monsieur Timotéo au nom du groupe Écologistes et Socialistes relatif à la situation des EHPAD publics et privés des Hauts-de-Seine.

M. Timotéo.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

La question sera courte, c'est sur un sujet qu'on a déjà abordé au cours de cette séance, il concerne la question des EHPAD.

La publication récente d'une enquête journalistique sous le titre maintenant bien connu « Les Fossoyeurs », dont Madame Tilly nous a relaté un bout de sa lecture ce matin, a réinscrit dans le débat public la question de l'existence de graves défaillances et maltraitements au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes gérés par des grands groupes privés, mettant également en lumière des pratiques scandaleuses de gestion des deniers publics.

Nous savons que ces situations ne sont certainement pas une généralité dans l'ensemble des établissements, et je veux saluer tout d'abord le travail et l'engagement des personnels de direction et des personnels soignants de ces établissements, qui font

un travail remarquable. Néanmoins, nous ne pouvons pas nous cacher la face quand de telles dérives sont révélées.

La représentation nationale, d'ailleurs, s'est saisie de la question avec le lancement au Sénat d'une commission d'enquête sur les contrôles dans les établissements pour personnes âgées, afin de faire des propositions globales sur l'amélioration des contrôles et de travailler à l'harmonisation des pratiques et des prises en charge.

Des Conseils départementaux, par ailleurs, ont d'ores et déjà lancé également des visites de contrôle, en partenariat avec les Agences régionales de santé, même si nous savons que les pouvoirs des Conseils départementaux en la matière restent limités.

Monsieur le Président, qu'envisagez-vous de faire pour les EHPAD publics et privés de notre département en la matière, et quels sont les moyens de contrôle spécifiques qui ont pu être déployés de manière générale et spécifiquement ces dernières semaines ?

De manière complémentaire – si j'ose dire –, nous souhaiterions avoir quelques informations sur le taux d'encadrement en personnel des EHPAD publics et privés, si cette donnée est accessible aisément.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci de votre question, qui va nous permettre de vous répondre avec Madame Alexandra Fourcade.

Mme Fourcade.- Oui, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller départemental, je ne vais pas revenir sur ce que vous avez dit ce matin, Monsieur le Président, sur la politique globale sur l'autonomie, qui englobe le sujet particulier des EHPAD, mais je voudrais quand même rappeler ce que nous portons tous dans le cadre de cette publication qui, effectivement, dénote des faits scandaleux : l'importance de ce débat sur le sujet de l'autonomie, mais qui dépasse très largement la dénonciation du scandale d'ORPEA et qui est vraiment un débat de société qu'il faut ouvrir, évidemment – qui devait être ouvert, d'ailleurs, depuis plusieurs mois – et qui est sans cesse retardé.

Je rappelle simplement que le budget que l'on consacre tous les ans aux seniors, comme cela a été dit ce matin, et les projets que nous portons démontrent vraiment l'importance que nous accordons au sujet de l'autonomie et de l'accompagnement de nos aînés. On a bien rappelé les priorités ce matin concernant le maintien à domicile, bien sûr, qui est vraiment notre priorité n° 1, avec le sujet de l'attractivité des métiers ; cela vous a été développé très longuement par Armelle Tilly, je ne vais pas y revenir.

Je vais simplement vous répondre sur la question spécifique des contrôles, puisque c'est l'objet de votre interpellation.

Concernant cette question, nous menons depuis de nombreuses années une politique de contrôle au titre de la compétence départementale qui est vraiment uniquement sur le volet « dépendance » de la prise en charge des personnes âgées. Je rappelle que l'un des sujets, d'ailleurs, de cette politique de l'autonomie est cette gouvernance partagée avec l'ARS (Agence régionale de santé) qui s'occupe de la partie « soins », le Département qui s'occupe de la partie « dépendance », et si l'on ajoute une troisième branche, ce sont les familles qui payent la partie « hébergement » ; donc il y a une complexité dans la gouvernance que vous n'êtes pas sans méconnaître, et qui explique peut-être aussi les difficultés dans lesquelles nous sommes aujourd'hui.

S'agissant du Département plus particulièrement, nous avons pu nous expliquer longuement sur le contenu et le déroulement de ces inspections lors de l'audition du 15 février ; cette fois, ce n'était pas le Sénat, c'est l'Assemblée nationale, la commission des affaires sociales, qui, elle aussi, s'est emparée de ce sujet. Cela fait suite, d'ailleurs, à plusieurs rapports parlementaires sur cette question ; cela aussi, vous le savez sans doute.

Concernant cette audition, nous avons pu rappeler que le Département dispose d'un service de treize agents qui sont chargés de la tarification et du contrôle, dont un médecin gériatre. Nous avons un programme de contrôle annuel qui, s'il a été réduit en 2020 pour des raisons évidentes liées à la pandémie, a été depuis intensifié.

En 2021, pour vous donner des chiffres, trente-huit EHPAD ont été contrôlés sur les cent huit que nous comptons dans le département, ce qui représente un taux de 35 % d'établissements contrôlés.

De par les compétences qui sont les nôtres, nos inspections portent sur les conditions juridiques de fonctionnement des établissements, telles que, par exemple, la validité de l'autorisation qui est octroyée à ces établissements, l'habilitation à l'aide sociale et les obligations légales de ces établissements.

Ces inspections portent également sur les conditions matérielles d'accueil et d'hébergement (exemples de la sécurité générale des locaux, la sécurité incendie, l'hygiène, la maintenance des équipements).

Elles portent également sur l'organisation du travail et le respect de la réglementation en matière de ressources humaines.

Enfin, elles portent sur le droit des usagers, en s'assurant par exemple de la mise en place des contrats d'hébergement des personnes dépendantes et du bon fonctionnement des conseils de la vie sociale.

Force est de constater, si les faits révélés par l'enquête que vous citez, qui est reprise dans le livre, sont vrais, que nos compétences actuelles de contrôle ne sont pas en mesure de nous permettre de détecter des pratiques frauduleuses organisées à grande échelle, comme ce qui semble être le cas dans le cas du groupe ORPEA.

Enfin, j'ajoute que le problème des sous-signalements des événements graves concernant les plus dépendants doit nous interroger collectivement sur la manière de porter leur parole et celle de leurs proches. Le numéro d'appel 3977, qui est mis à disposition des familles et des citoyens pour signaler des cas de maltraitance de personnes majeures en situation de handicap ou de personnes âgées, est sans nul doute très largement sous-utilisé, mais nous avons analysé chaque situation de manière collégiale et pluridisciplinaire afin de qualifier au mieux les faits dénoncés.

Concernant le taux d'encadrement, enfin, je dois vous préciser tout d'abord que depuis la loi qui s'appelle « Adaptation de la société au vieillissement » de 2015 et la création des fameux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, les établissements nous déclarent leurs effectifs dans le champ de la dépendance – ce qui est une compétence spécifique au Département –, mais nous n'avons pas de vision globale sur l'ensemble des effectifs de ces établissements, ce qui rend de fait difficile d'avoir un taux d'encadrement global, comme vous pouvez le comprendre. De plus, ce taux d'encadrement n'est pas imposé de manière légale, nous n'avons pas de norme en

matière de taux d'encadrement pour ces établissements, et nous n'avons pas été conduits non plus à émettre d'alerte particulière sur ce point.

En revanche, nous accordons une vigilance toute particulière au taux de rotation des personnels et à la stabilisation des équipes de direction lors des contrôles, qui sont un gage de suivi qualitatif dans la prise en charge proposée en EHPAD.

Pour conclure, je dirai qu'au-delà de la polémique suscitée dans l'ouvrage que vous évoquez, je sais que nous partageons le constat que les questions liées à la prise en charge du grand âge et de la dépendance méritent un vrai débat national, qui dépasse très largement la seule question des contrôles menés dans nos EHPAD, et je pense que vous en êtes tout à fait conscients et que nous en sommes tous collectivement conscients.

M. le Président.- Merci, Madame Fourcade.

EXAMEN D'UN VŒU

J'ai également un vœu venant du groupe de Monsieur Timotéo. Il sera présenté par Madame Brobecker.

Vœu présenté par Madame Brobecker, conjointement au nom du groupe Écologistes et Socialistes et du groupe Gauche Citoyenne, Communiste et Républicaine, portant sur la qualité de l'enseignement dans les collèges du Département.

Mme Brobecker.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un vœu présenté par le groupe Écologistes et Socialistes et le groupe Gauche Citoyenne, Communiste et Républicaine, un vœu pour garantir la qualité de l'enseignement dans les collèges du Département.

Nul ne peut ignorer aujourd'hui l'impact qu'ont eu la crise sanitaire et les confinements successifs au sein de l'école. Si le maintien de l'ouverture des établissements scolaires a pu en atténuer les effets, les dégâts individuels et collectifs sont nombreux et exigent que l'État s'empare véritablement de la question. De la faillite de l'enseignement en ligne, mis en place avec des moyens dérisoires, et qui a mis encore plus à distance de l'institution les élèves les plus fragiles, jusqu'aux protocoles successifs et incompréhensibles « bricolés » à huis clos rue de Grenelle, tout n'a été qu'improvisation. La charge d'organisation a finalement porté sur les équipes pédagogiques et sur les familles, tout comme l'impact matériel et financier des décisions imposées par l'État ont impacté les collectivités locales.

Dans ce contexte épidémiologique, de nombreux élèves ont souffert du manque de continuité pédagogique, ce qui rend encore plus fondamentale la conservation de tous les enseignements mais aussi des activités pédagogiques complémentaires en petits groupes. Il est donc urgent que tous les moyens pédagogiques et humains soient maintenus, voire renforcés, afin de garantir la réussite de tous les élèves.

La baisse démographique du nombre d'élèves ne peut suffire à justifier seule une diminution des moyens et de la dotation horaire globale dans de nombreux collèges

du Département, notamment ceux situés en REP et REP+. À croire que les mots « éducation prioritaire » ont perdu leur sens.

Dans certains collèges, les effectifs par classe sont importants (jusqu'à trente élèves dans certaines divisions). Le suivi personnalisé des élèves par les enseignants va devenir impossible alors que depuis la crise sanitaire, on observe un accroissement du décrochage scolaire, une dégradation de la santé mentale des adolescents et une hausse spectaculaire des tentatives de suicide des jeunes, en particulier des adolescentes, depuis 2021.

Voici donc le vœu :

« Attaché à la réussite de tous les collégiens, mais aussi à leur bien-être, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, réuni en séance plénière le 18 février 2022 :

- formule le vœu que les prévisions de DHG des collèges en REP+ et REP pour la rentrée 2022 soient revues à la hausse ;*
- soutient la mobilisation des enseignants, collégiens et parents d'élèves en ce sens ;*
- demande de veiller à un effectif raisonnable par classe dans les collèges du Département ;*
- mandate Monsieur le Président du Conseil départemental pour saisir l'ensemble des parties prenantes du dossier. »*

M. le Président.- Madame, vous connaissez l'engagement de notre Département pour que les collégiens puissent apprendre dans les meilleures conditions possibles. Nous mettons tout en œuvre pour qu'ils évoluent dans des bâtiments adaptés et qu'ils bénéficient de nombreux dispositifs, à la fois pour faciliter leur réussite scolaire, mais également pour qu'ils s'épanouissent à travers la culture, les arts ou le sport en parallèle.

Un témoignage récent de notre volonté est l'élargissement du prêt d'ordinateurs portables à visée pédagogique pour que les élèves bénéficient tous des mêmes outils pour apprendre.

Ces efforts, nous les menons aussi bien dans le domaine de l'investissement que dans celui du fonctionnement, comme cela a été évoqué ce matin, lors de notre débat d'orientation budgétaire.

Nous ne pouvons donc que partager l'inquiétude des parents d'élèves lorsqu'ils craignent que les conditions d'encadrement de leurs enfants par l'Éducation nationale ne se détériorent.

J'ai été saisi personnellement par les personnels de deux établissements, à savoir les collèges Georges Pompidou à Villeneuve-la-Garenne et Marguerite Duras à Colombes, qui m'ont fait part de leur vive préoccupation au sujet de la baisse de la dotation horaire globale dans ces deux établissements, situés effectivement en réseaux d'éducation prioritaire, alors que les effectifs y seraient constants.

Suite à cela, j'ai immédiatement saisi les autorités compétentes dans ce domaine, à savoir l'Académie et le Rectorat, afin de les sensibiliser sur le sujet et de leur demander d'examiner ces situations avec bienveillance.

Je n'ai donc pas besoin du mandat que vous voulez m'accorder pour agir. Je me suis saisi immédiatement de ce dossier lorsque j'en ai eu connaissance et que les établissements m'ont alerté.

Plutôt que d'adopter ce vœu, il me semblerait plus logique que nous en reparlions lorsque les institutions – l'Académie et/ou le Rectorat – en la matière, que nous avons interrogées, nous auront répondu. D'ailleurs, la situation a déjà un petit peu évolué, puisque d'après mes informations, huit heures ont été accordées au collège qui est à Colombes ; ce n'est pas ce qui avait été totalement demandé, mais il y a déjà un pas.

Je vous propose, puisque nous avons tous – je crois – un objectif commun et partagé, qui est la réussite de nos enfants, d'attendre qu'on ait les réponses.

Si les réponses ne sont pas satisfaisantes, nous avons le temps d'ici le mois de septembre, en tout cas avant la fin de l'année scolaire, puisque les décisions se prennent souvent en juin et qu'on n'est jamais qu'en février, de reposer un vœu, qui, à ce moment-là, pourrait être totalement partagé, voire d'engager d'autres actions – pourquoi pas –, mais attendons d'avoir les réponses.

Vous voulez me mandater pour agir. J'ai agi. Quand on agit et qu'on demande, la moindre des choses est d'attendre la réponse ! On verra si la réponse est satisfaisante ou non.

Mme Brobecker.- Oui, mais l'action est sur deux collèges, alors qu'il y a plusieurs collèges qui sont impactés et qui n'ont peut-être pas pensé à vous alerter.

M. le Président.- Attendez, Madame, moi, je me saisis de dossiers pour lesquels on m'a saisi, et les cas que vous évoquez, effectivement, sont des cas en REP. Après, si on veut parler d'une façon plus générale des dotations horaires, on peut faire le tour du département, c'est la même chose dans les collèges, et même parfois dans nos écoles.

J'ai été saisi pour deux établissements, j'ai agi pour ces deux établissements, et une fois encore, j'attends les réponses et je l'ai dit. Apparemment, j'ai reçu un courrier ce matin des parents d'élèves m'indiquant que suite à leur action et à mon action, ils avaient déjà eu comme réponse qu'il y avait huit heures supplémentaires, mais que cela ne devait pas s'arrêter là, donc ils ont bien compris que nous agissions ensemble.

Vous déposez un vœu pour me mandater. Je n'ai pas besoin que vous me mandatiez, je l'ai déjà fait !

Soit vous persistez, et c'est dommage, parce que le vœu va être rejeté, alors que nous avons un but commun, soit nous attendons les réponses et, une fois encore, nous aurons d'autres séances d'ici le mois de juin où nous pourrons ensemble voir quelle est la meilleure façon d'agir, si nous n'avons pas obtenu avant satisfaction, mais j'espère que nous aurons obtenu satisfaction.

Mme Brobecker.- Sur les DHG, c'est évidemment sur les collèges REP et REP+, il y a évidemment ceux que vous avez cités, mais il y en a aussi à Asnières, à Bagneux, à Châtenay-Malabry, il y a Les Petits Ponts à Clamart, il y en a quand même beaucoup d'autres.

M. le Président.- Châtenay-Malabry est une commune que je connais bien...

Mme Brobecker.- Je sais.

M. le Président.- ... je n'ai pas été saisi par qui que ce soit. Je veux bien, mais on peut se saisir...

Mme Brobecker.- Nanterre, Gennevilliers, il y en a d'autres...

M. le Président.- Attendez, Madame, je ne lis pas dans le marc de café, on peut se saisir des problèmes dont on a connaissance. D'accord ? Je n'ai pas connaissance, à part les deux collègues que j'ai cités, d'autres cas.

Une fois encore, si vous voulez faire une généralité, je pense que cela va même au-delà de la dotation horaire. La dotation horaire a toujours été liée au financement par l'État, mais aujourd'hui, le problème n'est pas dû au financement, il est dû au fait d'avoir les enseignants en nombre suffisant. On l'a dit un peu ce matin, il n'y a plus d'enseignants ; quand l'Éducation nationale est contrainte de prendre des Bac+2 sans formation pour être enseignants du jour au lendemain, on peut vous augmenter les dotations horaires tant que l'on veut, s'il n'y a pas en face les enseignants pour exercer ces heures, cela ne sert pas à grand-chose !

Là aussi, soyons pragmatiques et répondons à la demande qui nous est faite. Je suis saisi par deux collègues, pas par dix ou par quinze, j'ai agi pour ces deux collègues et j'attends de voir les résultats.

Si nous obtenons de bons résultats, il n'y a pas lieu d'aller au-delà ; si nous ne les obtenons pas, nous aurons une action commune, parce que votre souci est partagé par le groupe Gauche Citoyenne, Communiste et Républicaine et par le groupe de la majorité. D'une façon générale, et plus encore dans les secteurs REP, le Département consacre des moyens importants pour la réussite des collégiens, et, effectivement, on ne peut pas accepter que l'État, lui, se désengage dans ces secteurs de plus en plus. Nous partageons donc la même vue. Je vous demande qu'on le fasse au bon moment. On a saisi, et quand on a saisi, il faut attendre la réponse.

Après, vous faites ce que vous voulez ; si vous voulez maintenir ce vœu, vous le maintenez, il sera rejeté et vous direz, comme cela, s'il faut redélibérer et en redéposer un au mois de juin : « Ah, vous voyez, on vous l'avait déjà dit, donc maintenant, vous revotez le même vœu » ; votre discours... Vous avez dit une dialectique comment, Madame ?...

M. Ouzoulias (hors micro).- Marxiste.

M. le Président.- Une dialectique marxiste aussi ? On va être nombreux à l'avoir...

M. Ouzoulias (hors micro).- Tout le monde est gaulliste et tout le monde est marxiste. *(rires dans l'Assemblée départementale.)*

M. le Président.- Madame Cillières, vous vouliez intervenir.

Mme Cillières.- Monsieur le Président, je ne sais pas, si c'est ce dernier point du vœu qui vous gêne, on peut peut-être le supprimer...

M. le Président.- Moi, rien ne me gêne, jamais !

Mme Cillières.- Je voulais vous dire, Monsieur le Président, qu'en fait, peut-être que nous toutes et tous avons siégé dans les Conseils d'administration de collèges...

M. le Président.- Oui, moi aussi ! Ce n'est pas nouveau, d'ailleurs, les dotations horaires.

Mme Cillières.- Tout à fait, mais là, en l'occurrence, cela s'accélère, et donc la proposition commune que nous souhaitons formuler de ce vœu, c'est aussi apporter un peu de soutien du Département dans les mobilisations qui sont en cours à la suite de ces Conseils d'administration.

M. le Président.- Vous avez présenté votre vœu, donc vous pourrez faire état aux parents d'élèves que vous les avez soutenus, mais il me semble que le premier soutien du Département vient de son Président, et donc les parents d'élèves en question sont déjà au courant que le Président les a soutenus, puisque j'ai échangé avec eux et que ce matin, ils m'ont écrit.

Une fois encore, nous avons fait les uns et les autres ce que nous avons à faire, donc je ne vois pas ce qu'apporte de plus ce vœu en l'état actuel des choses, puisque nous avons saisi les instances et nous avons écouté les enseignants et les

parents d'élèves. Je ne vois pas ce qu'apporte de plus ce vœu. Je dis simplement qu'il faut attendre maintenant la réponse, et une fois encore, si la réponse ne nous satisfait pas, je suis peut-être plus déterminé que vous, je ne sais même pas s'il faudra s'arrêter à un vœu.

M. Ouzoulias (hors micro).- Nous sommes d'accord.

M. le Président.- Vous voyez ? Maintenant, vous faites ce que vous voulez. Alors, je mets aux voix ou je ne mets pas aux voix ?

M. Benarafa.- Une petite intervention deux secondes, Monsieur le Président.

M. le Président.- Oui, si vous voulez, on peut même faire une suspension de séance le temps que vous réfléchissiez.

M. Benarafa.- Non, mais faut-il demander à tous les collèges, à ce moment-là, de vous écrire ?

M. le Président.- Je ne vais pas rentrer dans le jeu...

Une fois encore, là, il y a un point vraiment spécifique dans ces deux établissements. Vous siégez dans les Conseils d'administration, c'est bien, pour certains d'entre vous, vous siégez depuis peu, et vous apprendrez peut-être... J'ai siégé dans les Conseils d'administration pendant plus de trente ans et l'histoire des dotations horaires, pendant trente ans, tous les ans, j'en ai entendu parler. Donc vous allez vous y habituer et, là aussi, il faut savoir faire la part des choses. Il y a des fois, effectivement, il y a un vrai besoin ; il y a des fois, bon... je ne dis pas qu'il n'y a pas le besoin, il y a toujours un besoin, mais c'est moins sensible, pour employer ce terme.

En l'occurrence, effectivement, ce sont deux établissements où il y a des besoins, avec des enfants en difficulté, et avec la Covid, la situation sanitaire, je ne pense pas que cela ait amélioré les choses, et là, il faut qu'on se mobilise.

Si maintenant, vous voulez qu'on ait un débat sur tous les collèges du département pour obtenir partout plus de dotations horaires, on peut jouer à ce petit jeu,

mais, une fois encore, je l'ai dit ce matin, je suis quelqu'un de pragmatique, les moulins à vent ne m'intéressent pas ; ce qui m'intéresse, ce sont les résultats, et je préfère avoir des résultats là où il faut vraiment les avoir que d'agiter les chiffons et n'en avoir aucun.

Je mets maintenant ce vœu, si vous ne le retirez pas, aux voix. Monsieur Timotéo, vous le retirez ou non.

M. Timotéo.- Non, on ne le retire pas, mais je voulais, avant...

M. le Président.- Eh bien vous ne le retirez pas, et selon les réponses que nous obtiendrons, nous agissons seuls, la majorité, donc sans vous, nous ne vous associerons pas.

M. Timotéo.- Je voulais quand même noter le point de convergence qu'on a, avant d'être sur ce mot conclusif.

M. le Président.- Allez-y ! Vous voulez ajouter quelque chose ; non ?

M. Timotéo.- Non, je disais que je me réjouissais que l'on soit sur des points de convergence, et même si je suis d'accord avec vous que la DHG, pour avoir siégé dans des collèges, peut-être pas trente ans, mais quelques dizaines d'années quand même, dans les Conseils d'administration, comme vous, c'est effectivement un marronnier, mais on est quand même dans une situation post-crise sanitaire, voire encore, qui rend la situation bien plus compliquée qu'elle ne l'est en temps normal avec les mêmes problématiques de dotations horaires, mais on est d'accord là-dessus.

M. le Président.- Oui, mais, une fois encore, à une époque, cela pouvait être une question de crédits ; vous voyez que je suis même gentil avec l'État, je ne dis même pas que c'est une question de crédits et qu'ils veulent faire des économies sur le dos des établissements, je dis que même s'ils augmentaient ou doubleraient les crédits, de toute façon, ils n'ont pas les enseignants en face pour utiliser les heures !

Là aussi, soyons pragmatiques, il y a un besoin d'heures dans certains établissements parce que cela peut être encore plus marquant qu'ailleurs, mais en même

temps, il faut aussi les personnels pour utiliser ces heures. C'est là où je dis : arrêtons de faire des cas généraux ; la réalité est celle-là, ce n'est pas moi qui l'invente, c'est dans la presse : avec un Bac+2, vous êtes enseignant ! Monsieur Timotéo, ce soir, si vous voulez changer de métier et si vous avez un Bac+2, ce que je pense, vous envoyez votre CV à l'Éducation nationale, vous commencez demain à Colombes, et on demandera des horaires supplémentaires, parce qu'au moins, ils auront un enseignant !

Mais est-ce la bonne solution ? Est-ce que cela doit être cette course-là ? Est-ce que pour les enfants, ce sera mieux d'avoir quelqu'un qui n'a aucune expérience ? Est-ce que le débat n'est pas aussi d'avoir de vrais enseignants et pas simplement de se battre sur des heures ? Voilà !

Je le dis, soyons, là aussi, pragmatiques !

Je mets maintenant ce vœu aux voix.

Qui est pour ?

L'opposition.

Qui est contre ?

La majorité.

Le vœu est rejeté et la séance est terminée. Passez un bon week-end !

(la séance est levée à 15 heures 55)

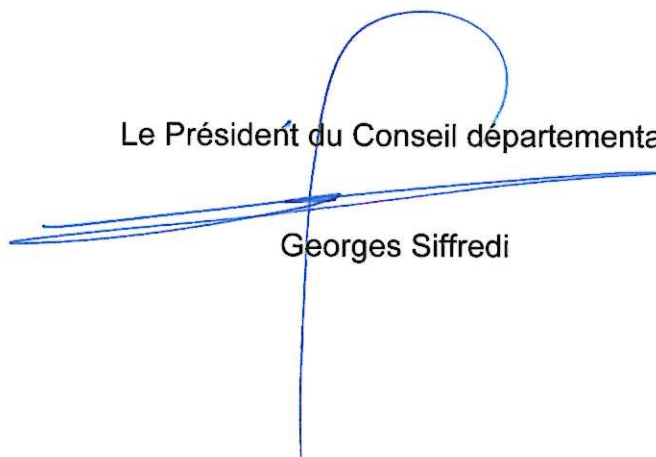
-:-:-:-

Le Secrétaire de séance



Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental



Georges Siffredi